

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 20 AVRIL 2012

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le vendredi 13 avril 2012 pour le vendredi 20 avril 2012 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire. (page 622).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs. (page 622).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 24 février 2012. (page 622).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 622).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses. (page 631).

VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

- Mme MARECHAL** n° 6 - Contrat Educatif Local. Bilan 2011. Reconstitution des actions pour l'année 2012. (page 635).
- Mme MARECHAL** n° 7 - Plateau sportif du groupe scolaire Diderot. Demande de subvention. (page 653).
- Mme RICARD**
- Mme MARECHAL** n° 8 - Education musicale dans les écoles élémentaires. Année scolaire 2011-2012. Demande de subvention. (page 655).
- Mme RICARD**
- Mme MARECHAL** n° 9 - Réseaux d'Aides Spécialisées auprès d'Enfants en Difficulté. Frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2011-2012. Demande de subvention. (page 658).
- Mme RICARD**
- Mme MARECHAL** n° 10 - Ecoles d'application. Changement de statut. (page 663).
- Mme RICARD**
- Mme SAUVEGRAIN** n° 11 - Désaffectation de locaux scolaires. (page 664).
- M. GABELLE** n° 12 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. Attribution de subventions. (page 666).

- M. VALETTE** n° 13 - Théâtre d'Orléans. Approbation d'une convention-cadre 2012-2014 à passer avec l'Etat, le Conseil Régional du Centre et le Département du Loiret et approbation d'avenants. Attribution de subventions. Approbation de tarifs de location. (page 667).
- M. VALETTE** n° 14 - Attribution de subventions à des associations culturelles. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2011-2012 « Quartiers d'Arts » à passer avec la Scène Nationale d'Orléans/Théâtre d'Orléans. (page 686).
- M. VALETTE** n° 15 - Festival international de musique de Sully et du Loiret. Approbation d'une convention à passer avec le Département du Loiret. (page 690).
- M. VALETTE** n° 16 - Service archéologique municipal. Approbation de conventions et de tarifs. (page 691).
- Affaire retirée de l'ordre du jour.***
- M. VALETTE** n° 17 - Musée des Beaux-Arts et Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Tarification des animations pédagogiques. Actualisation. (page 691).
- Mme HEAU** n° 18 - Conservatoire d'Orléans (musique, danse, théâtre). Tarifs année scolaire 2012-2013 : frais d'inscription et de scolarité, location d'instruments de musique, location de salles. (page 694).
- M. VALETTE** n° 19 - Médiathèques et bibliothèques. Fourniture de documents sonores et de films jeunesse et adultes. Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 700).
- Mme GRIVOT** n° 20 - Associations sportives. Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2012. (page 701).
- Mme GRIVOT** n° 21 - Championnat d'Europe de B.M.X. Approbation d'une convention à passer avec la Fédération Française de Cyclisme. Attribution d'une subvention. (page 706).
- Mme GRIVOT** n° 22 - Installations, droits d'entrée et prestations sportives. Actualisation des tarifs. (page 707).
- M. SANKHON** n° 23 - Dispositif équilibre et bien être. Approbation d'une convention de partenariat. (page 717).
- Mme BARANGER** n° 24 - Politique de la ville/insertion. Attribution de subventions. 2^{ème} tranche de programmation 2012. (page 722).
- M. MONTILLOT** n° 25 - Programme de réussite éducative. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre. (page 726).

- M. MONTILLOT** n° 26 - Association « Réseau des villes correspondants de nuit et de la médiation sociale ». Renouvellement de l'adhésion de la Ville. (page 727).
- Mme GRIVOT** n° 27 - Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 728).

**DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

- M. CARRE** n° 28 - Quartier de La Source. Site de l'ancien I.U.T. rue Honoré de Balzac. Déclassement et acceptation d'une offre d'achat. (page 733).
- M. CARRE** n° 29 - Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme. Approbation d'une procédure de modification. (page 738).
- M. CARRE** n° 30 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 741).
- M. CARRE** n° 31 - Intra-mails. Studio 41 rue Etienne Dolet. Remise en vente. Approbation du cahier des charges de cession. (page 743).
- M. CARRE** n° 32 - Quartier Saint-Marceau. Transfert dans le domaine public de la rue du Cyprès. (page 743).
- M. CARRE** n° 33 - Quartier Saint-Marc-Faubourg Bourgogne-Argonne sud. Rue Henri Lavedan. Acceptation d'une offre d'achat. (page 745).
- M. FOUSSIER** n° 34 - Transfert de gestion du kiosque Place de Gaulle. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». (page 747).
- M. FOUSSIER** n° 35 - Z.A.C. des Halles. Exonération temporaire des droits de voirie. (page 748).

DEVELOPPEMENT DURABLE

- M. MAGNIER** n° 36 - Journées du Développement Durable 2012. Approbation de conventions de partenariat. (page 749).
- Mme BARRUEL** n° 37 - Association Loiret Nature Environnement. Approbation d'une convention. (page 753).
- Mme d'AUX** n° 38 - Déplacement des forages de la Saussaye. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et l'Orléanaise des eaux. (page 754).

- M. MARTIN** n° 39 - Fourniture d'eau potable aux communes de Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Cyr-en-Val et Saint-Denis-en-Val. Approbation de deux conventions et d'un avenant. (page 760).
- Mme GRIVOT** n° 40 - Palais des Sports. Réhabilitation énergétique de la salle omnisports. Approbation de marchés de travaux après procédure adaptée. (page 762).
- M. MARTIN** n° 41 - Mandat spécial. Approbation. (page 763).

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

- Mme DE QUATREBARBES** n° 42 - Résidentialisation de la résidence des Murlins. Participation de la Ville dans le cadre de l'opération de restructuration des abords de la résidence et du collège. Approbation d'une convention. (page 765).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 43 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Approbation d'une convention de partenariat avec le Centre National d'Action Sociale. (page 765).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 44 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Dispositif « ambassadeur ». Approbation d'une convention de partenariat avec le Comité Départemental de Tourisme du Loiret. (page 766).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 45 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Animations pédagogiques. Approbation d'une convention de partenariat avec le magasin Truffaut. (page 767).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 46 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Approbation d'une convention de partenariat avec la S.N.C.F. (page 768).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 47 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Boutique. Fixation de tarifs. (page 769).

RELATIONS HUMAINES

- M. MARTIN** n° 48 - Mise en œuvre du plan de formation. Approbation d'une convention de participation financière avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. (page 770).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 49 - Direction de la Commande Publique. Poste d'acheteur public. Autorisation de le pouvoir par voie contractuelle. (page 772).

MOYENS GENERAUX

- Mme SAUVEGRAIN** n° 50 - Exploitations de diverses installations de génie climatique. Sociétés COFELY, SOPAREC et AXIMA SEITHA. Résiliation de quatre marchés et approbation d'un avenant. (page 773).

- Mme SAUVEGRAIN** n° 51 - Marché d'exploitation de diverses installations de génie climatique. Modification du programme de renouvellement. Approbation d'un avenant. (page 774).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 52 - Parc automobile. Acquisition d'un véhicule poids lourd. Approbation d'un marché après appel d'offres. (page 776).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 53 - Solution de gestion des postes de travail informatiques. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec le Centre Communal d'Action Sociale. (page 777).
- Mme d'AUX** n° 54 - Défense incendie. Logiciel de gestion des hydrants. Approbation d'une convention de mise à disposition gratuite à passer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours. (page 778).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le 27 avril 2012.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Le vendredi vingt avril deux mille douze, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Mme GRIVOT, 2ème Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3ème Maire-Adjoint (à partir de 18 h 14), M. MONTILLOT, 4ème Maire-Adjoint (à partir de 18 h 19) ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN (à partir de 18 h 26), Mme CHERADAME, M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, MARECHAL (jusqu'à 19 h 12), SAUVEGRAIN (secrétaire), BARRUEL, MM. FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER, Mme MAUROY-PREVOST, M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoint ;

MM. BESSON, MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES, Mmes BARANGER, HEAU, M. BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT (à partir de 18 h 23), PARAYRE (à partir de 19 h 15), CARRE, RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET, MAGNIER, Mme CASTERET, MM. PEZET, LABED (à partir de 20 h 25), VALLE, RICOUD, BRIAND (à partir de 19 h 15), Mme KOUNOWSKI, MM. LEBRUN (jusqu'à 19 h 51), DELOIRE, BRARD (à partir de 18 h 20), Mmes NGANGA, LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mme MIKO (à partir de 18 h 46).

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. MARTIN	à	M. le Maire (jusqu'à 18 h 14)
Mme MARECHAL	à	Mme SAUVEGRAIN (à partir de 19 h 12)
Mme CUGNY-SEGUIN	à	Mme CARPENTIER DE CHANGY
Mme d'AUX de LESCOUT	à	Mme de QUATREBARBES (jusqu'à 18 h 23)
Mme PARAYRE	à	Mme CARRE (jusqu'à 19 h 15)
M. LABED	à	M. PEZET (jusqu'à 20 h 25)
Mme SOUAID	à	M. BEN CHAABANE
M. BRIAND	à	Mme KOUNOWSKI (jusqu'à 19 h 15)
M. LEBRUN	à	M. RICOUD (à partir de 19 h 51)
Mme MIKO	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 18 h 46)
Mme PELLOIE	à	M. CHAPUIS

La séance est ouverte à 18 h 11.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.

N° 2 – **Pouvoirs**

M. MARTIN	à	M. le Maire (jusqu'à 18 h 14)
Mme MARECHAL	à	Mme SAUVEGRAIN (à partir de 19 h 12)
Mme CUGNY-SEGUIN	à	Mme CARPENTIER DE CHANGY
Mme d'AUX de LESCOUT	à	Mme de QUATREBARBES (jusqu'à 18 h 23)
Mme PARAYRE	à	Mme CARRE (jusqu'à 19 h 15)
M. LABED	à	M. PEZET (jusqu'à 20 h 25)
Mme SOUAID	à	M. BEN CHAABANE
M. BRIAND	à	Mme KOUNOWSKI (jusqu'à 19 h 15)
M. LEBRUN	à	M. RICOUD (à partir de 19 h 51)
Mme MIKO	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 18 h 46)
Mme PELLOIE	à	M. CHAPUIS

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 24 février 2012.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de mars et avril 2012 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
12-120	22/03/12	Immeuble «0249» ex collège Anatole Bailly, 24 rue Jeanne d'Arc. Alimentation en énergie électrique E.D.F. Approbation d'un contrat.
12-194	26/03/12	Direction de l'Information et de la Communication. Mission de relations presse pour Orléans Jeanne d'Arc 2012. Société SKILLVALLEY S.A.R.L. 23 680,80 € T.T.C.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-195	27/03/12	Direction de l'Information et de la Communication. Conception graphique pour la communication multi-supports des expositions de la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Mme Séverine CHARRIER, graphiste. 3 647,80 € T.T.C. pour l'édition 2012 et 3 049,80 € T.T.C pour les éditions 2013 et 2014.
12-197	27/03/12	Direction de l'Information et de la Communication. Conception graphique pour la communication multi-supports grand public du Festival Hip Hop d'Orléans. BROS Communication S.A.R.L. 2810,60 € T.T.C. pour l'édition 2012 et 2511,60 € T.T.C. par période pour les éditions 2013 et 2014.
12-198	27/03/12	Maîtrise d'œuvre pour la circulation et le jalonnement de l'intramail des quartiers Madeleine et La Source. EGIS FRANCE pour un taux de rémunération de 7,72 %.
12-199	27/03/12	Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement des marchés d'exploitation des installations de génie climatique. Société HEXA Ingénierie pour un montant de : Tranche ferme : montant forfaitaire de 28 461,81 € T.T.C. Tranche conditionnelle 1 phase 1 : montant forfaitaire de 4 942,47 € T.T.C. Tranche conditionnelle 1 phase 2: sans montant minimum et avec un montant maximum de 29 900 € T.T.C. (montant unitaire par réunion de 795,34 € T.T.C.). Tranche conditionnelle 2 : montant forfaitaire de 3 976,70 € T.T.C.
12-201	5/04/12	Approbation d'un contrat de spectacle. Association N-vox. Montant global maximum 1 000 € net de T.V.A.
12-202	28/03/12	Documentation. Réabonnement à Maires de France. 63,50 € T.T.C.
12-203	28/03/12	Documentation. Réabonnement à LUX, revue de l'éclairage. 81 € T.T.C.
12-204	28/03/12	Documentation. Réabonnement à l'Observatoire des Politiques Culturelles. 40 € T.T.C.
12-205	28/03/12	Documentation. Réabonnement au Lien Horticole. 99,95 € T.T.C.
12-206	28/03/12	Documentation. Réabonnement à LexisNexis Internet JurisClasseur et option encyclopédie LITEC CT. 21 838,96 € T.T.C.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-208	30/03/12	Documentation. Réabonnement à la Lettre Informatique et Collectivités Locales. 337 € T.T.C.
12-209	30/03/12	Documentation. Réabonnement à la Lettre du Maire. 699 € T.T.C.
12-210	30/03/12	Documentation. Réabonnement à la Lettre du Financier Territorial. 458 € T.T.C.
12-211	30/03/12	Documentation. Réabonnement à la Lettre du Contentieux. 495 € T.T.C.
12-212	30/03/12	Documentation. Réabonnement à la Lettre du CIDEFE. 132,01 € T.T.C.
12-213	30/03/12	Documentation. Réabonnement à la Lettre du Cadre, papier et online. L'exemplaire à 152 € T.T.C.
12-214	30/03/12	Documentation. Réabonnement à la Lettre de l'Employeur Territorial. 498 € T.T.C.
12-215	30/03/12	Documentation. Réabonnement aux Echos, formules papier et web. 450 € T.T.C.
12-216	30/03/12	Documentation. Réabonnement aux Echos, formule web. 365 € T.T.C.
12-217	30/03/12	Documentation. Réabonnement à « Le Point ». 63 € T.T.C.
12-218	30/03/12	Documentation. Réabonnement au Petit Léonard. 44 € T.T.C.
12-219	30/03/12	Documentation. Réabonnement au Lamy Social. 608,73 € T.T.C.
12-220	30/03/12	Documentation. Réabonnement à La Terrasse. 59 € T.T.C.
12-221	30/03/12	Documentation. Réabonnement à Juris Association. 160 € T.T.C.
12-222	30/03/12	Documentation. Réabonnement au Journal des Télécoms. 80 € T.T.C.
12-223	30/03/12	Documentation. Réabonnement au Journal des Maires, papier et lettre email. 92 € T.T.C.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-224	30/03/12	Documentation. Réabonnement au Journal des Arts et à la revue l'œil. 127 € T.T.C.
12-225	30/03/12	Documentation. Réabonnement à Jazzman. 43 € T.T.C.
12-226	30/03/12	Documentation. Réabonnement à Irrigazette. 30,60 € T.T.C.
12-227	30/03/12	Documentation. Réabonnement à Internet avec assistance statutaire. 2 102 € T.T.C.
12-228	30/03/12	Documentation. Réabonnement aux Informations Administratives et Juridiques. 171 € T.T.C.
12-229	30/03/12	Documentation. Réabonnement à Infirmière magazine. 117,01 € T.T.C.
12-233	3/04/12	Site de la gare S.N.C.F. à Orléans. Marché de maîtrise d'œuvre pour l'achèvement d'un ouvrage souterrain de génie civil, l'équipement technique et la reconstitution de fonctionnalités. Groupement DE VANNOISE / LIGNE BE / GT2e / DUCLOUX / AXIS CONSEILS. 97 715,59 € T.T.C.
12-235	5/04/12	Désamiantage et démolition des locaux techniques. Espace Diderot. Groupement GABRIEL / CESAM pour un montant de 41 800,20 € T.T.C.
12-236	3/04/12	Groupe scolaire Michel de la Fournière. Travaux de restructuration du restaurant. Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé – niveau II. Société OUEST COORDINATION. 1 937,52 € T.T.C.
12-239	3/04/12	Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. Fête médiévale du 1 ^{er} mai 2012 et marché médiéval du 5 au 8 mai 2012. Approbation de contrats de prestations avec des associations de secours. Montant global de 4 636 € net de T.V.A. F.F.S.S. 1 650 € net de T.V.A. Croix Rouge Française 2 986 € net de T.V.A.
12-243	5/04/12	Approbation d'un contrat de spectacle. Association Musique & Equilibre. Montant global maximum 1 200 € net de T.V.A.
12-244	3/04/12	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacles « Nanouch et Kirka » et « Le chaperon rouge ». La compagnie La Troupe des Salopettes. 3 200 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-245	11/04/12	Maîtrise d'œuvre pour dissimulation, renouvellement et dévoiement des réseaux rue Porte Dunoise. Groupement COUDYSER/BLANCHAIS. Taux de rémunération de 5,50 %.
12-246	11/04/12	Formation au risque inondation. Centre Européen de Prévention du Risque Inondation. Marché à bons de commande. Montant minimum 25 000 € T.T.C. Montant maximum 80 000 € T.T.C.
12-247	11/04/12	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle « Lombric Fourchu, le héros du potager ! ». Compagnie Lettre. 887 € T.T.C.
12-248	11/04/12	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle « Drôle d'oiseau ». Compagnie Théâtrale Amédée Bricolo. 700 € T.T.C.
12-250	11/04/12	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle « Le grand déménagement ». La compagnie Les Zinzins. 761 € T.T.C.
12-255	12/04/12	Base de loisirs de l'île Charlemagne. Travaux de rénovation des vestiaires : lot 1: gros-oeuvre. S.A.R.L. PERDEREAU : 13 560,46 € T.T.C. Lot 2: menuiserie-bois. S.A. CROIXMARIE : 25 395,90 € T.T.C. Lot 3: électricité. EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE : 11 754,41 € T.T.C. Lot 4: plomberie-chauffage. S.A.R.L. ACS : 19 324,84 € T.T.C. Lot 5: plafond suspendu. S.A.S. GAUTHIER : 4 082,71 € T.T.C. Lot 6: peinture. S.A..R.L. CHESNE : 17 940,00 € T.T.C.
12-257	13/04/12	Restauration des membres des bureaux de vote dans le cadre des élections de 2012. Approbation d'un marché à procédure adaptée. Casino Restauration pour un montant minimum de 10 000 € T.T.C. et un montant maximum de 50 000 € T.T.C.
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
12-207	27/03/12	Direction des Assemblées et des Procédures Internes. Régie d'avances pour le règlement des menues dépenses du Bureau du Courrier. Extension de la régie.
12-241	3/04/12	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes à la Collégiale Saint Pierre le Puellier. Modifications diverses.
12-253	11/04/12	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Modification de la régie de recettes du Musée des Beaux-Arts.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-254	11/04/12	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Régie de recettes du Musée des Beaux-Arts. Création d'une sous-régie.
<u>FIXATION DE TARIFS</u>		
12-240	11/04/12	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Boutique. Fixation du prix de vente des objets.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
12-196	22/03/12	Locaux sis 1 rue Jules Ferry à la Source. Association de Soutien et d'Accompagnement Scolaire (A.S.S.A.S.). Approbation d'une convention de mise à disposition.
12-200	22/03/12	Locaux sis 43 rue du faubourg Bannier à Orléans. Association G.E.M. Le Cap Bannier. Approbation d'une convention de mise à disposition.
12-230	27/03/12	Locaux de l'Université d'Orléans (amphithéâtre Cabannes et 16 salles). Approbation d'une convention de mise à disposition à la Ville.
12-234	5/04/12	Pavillon sis 1 rue de l'Ecale à Orléans. Ligue de l'Enseignement. Approbation d'une convention de mise à disposition.
12-237	3/04/12	Stade Omnisports de la Source. S.A.R.L. MOANSI. Approbation d'une convention de mise à disposition.
12-252	11/04/12	Local dans l'immeuble sis 6 rue Dupanloup à Orléans. Association « Les Donneurs de Voix ». Résiliation d'une convention de mise à disposition. Local sis 69 bis rue des Anguignis à Saint-Jean-le-Blanc. Association « Les Donneurs de Voix ». Approbation d'une convention de mise à disposition.
<u>CONTENTIEUX</u>		
12-193	15/03/12	Constitution de partie civile. Outrages à agents de Police Municipale. Ville d'Orléans contre M. CHATELAIN Jordan.
12-231	26/03/12	Constitution de partie civile. Container sis rue d'Issoudun incendié le 21 novembre 2010. Ville d'Orléans C/ MM. MELOTTE et TANJAOUI.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-232	3/04/12	Intervention volontaire à des opérations d'expertise judiciaire. Contentieux privé pour constitution de servitude de passage de réseaux. Sollicitation de la Ville par l'expert judiciaire nommé par jugement du 11 janvier 2011 du T.G.I. d'Orléans. Procédure intentée par M. Rémi TESSIER.
12-238	29/03/12	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage. Parking de la base de loisirs de l'Île Charlemagne à Saint-Jean-le-Blanc.
12-242	4/04/12	Affaire assignation pour procéder à la révision judiciaire des conditions et charges du legs de M. Gabriel François SERENNE. T.G.I. d'Orléans. Ville d'Orléans contre le Ministère Public et M. POMMIER.
12-256	11/04/12	Constitution de partie civile. Tags sur immeuble sis au 36 quai du Châtelet à Orléans appartenant à THELEM Assurances. Ville d'Orléans C/ MM. GAUTIER Paul, RODRIGUES Mathieu et ANCELIN Jérémy.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 13 mars 2012 et le 6 avril 2012 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 12 0130	CK0183 CK0733	Rue Monseigneur Vié	Délégation
DA 45234 12 0165	AO0322 (lot 5)	30 rue Caban	Non préemption
DA 45234 12 0167	AS0289	64 rue de la Bourie Rouge	Non préemption
DA 45234 12 0169	EL0215 EL0234 (lots 33-8)	5 bis rue Léopold Sédar Senghor	Non préemption
DA 45234 12 0175	DX0209 DX0213	Rue de la Fonderie	Non préemption
DA 45234 12 0177	BI0208 (lots 19-29)	11 rue des Trois Maries	Non préemption
DA 45234 12 0178	ET0051	8 rue de Chateaubriand	Non préemption
DA 45234 12 0179	BM0107 BM0235	12 rue des Quatre Fils Aymon	Non préemption
DA 45234 12 0205	AX0085	71 rue du Colombier	Non préemption
DA 45234 12 0206	AM0543 AM0544 AM0550 AM0627 AM0551 AM0549 AM0428 AM0432 AM0433 AM0628 AM0436 (lots 1 à 5)	3 bis rue Puits Saint-Laurent	Non préemption
DA 45234 12 0208	BV0077 (lots 2-3)	10 rue de la Chaude Tuile	Non préemption
DA 45234 12 0210	CM0856	18 venelle du Pressoir Neuf	Non préemption
DA 45234 12 0211	BL0047 (lot 13)	9 rue Saint-Flou	Non préemption
DA 45234 12 0212	BD0328	51 rue d'Illiers	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 12 0213	BN0210	23 rue Desfriches	Non préemption
DA 45234 12 0214	AN0190 AM0647	24 bis rue du Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 12 0215	CP0034 CP0319	123 rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 12 0216	CY0073	64 rue Vielle Levée	Non préemption
DA 45234 12 0217	AZ0237 (lots 11-32-4)	11 rue Notre Dame de Recouvrance	Non préemption
DA 45234 12 0218	AO0323 AE0540 (lot 106)	50 rue de Coulmiers	Non préemption
DA 45234 12 0219	DX0128 DX0130	23 rue Jean Moulin	Non préemption
DA 45234 12 0220	DN0634	36 place Georges Pompidou	Non préemption
DA 45234 12 0222	AV0272	8 rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 12 0223	BK0109 (lots 15-2)	42 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 12 0224	AS0288 (lots 17-6-8)	64 rue de la Bourie Rouge	Non préemption
DA 45234 12 0225	AS0288 (lots 19-5)	64 rue de la Bourie Rouge	Non préemption
DA 45234 12 0226	AS0288 (lots 18-4)	64 rue de la Bourie Rouge	Non préemption
DA 45234 12 0227	AS0288 (lots 1-16)	64 rue de la Bourie Rouge	Non préemption
DA 45234 12 0228	AO0756 (lots 6-8)	2 rue des Villas	Non préemption
DA 45234 12 0229	CE0621 CE0361 CE0362	14 rue de la Colombe	Non préemption
DA 45234 12 0230	CE0515	6 rue de la Colombe	Non préemption
DA 45234 12 0231	ET0100	10 rue Clément Ader	Non préemption
DA 45234 12 0232	CZ0303	44 avenue de Saint-Mesmin	Non préemption
DA 45234 12 0233	DE0799	109 rue Tudelle	Non préemption
DA 45234 12 0234	BM0052 (lots 14-15)	4 rue de l'Oriflamme	Non préemption
DA 45234 12 0235	BL0309 (lots 1-13)	5 rue de l'Eperon	Non préemption
DA 45234 12 0236	BH0130 BH0143 (lots 23-6)	11 bis rue Sainte Anne	Non préemption
DA 45234 12 0237	BM0052 (lot 20)	4 rue de l'Oriflamme	Non préemption
DA 45234 12 0238	AE0285	36 rue du Maréchal Maunoury	Non préemption
DA 45234 12 0239	EM0030 (lots 204-25-78)	2 place Voltaire	Non préemption
DA 45234 12 0240	BS0538	103 rue du Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 12 0241	AS0288 (lots 10-12-7-9)	64 rue de la Bourie Rouge	Non préemption
DA 45234 12 0242	CS0160 CS0198 CS0201 CS0244	Chemin du Halage	Non préemption
DA 45234 12 0243	CP0179	Venelle des Bleuets	Non préemption
DA 45234 12 0244	CZ0462	7 rue Georgette Giroguy	Non préemption
DA 45234 12 0245	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 (lots 115-60)	24 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0246	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 (lots 116-61)	24 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 12 0248	AS0288 (lots 2-22)	64 rue de la Bourie Rouge	Non préemption
DA 45234 12 0249	AH0229 AH0636	39 rue des Hauts Champs	Non préemption
DA 45234 12 0250	BD0258 (lots 29-3)	56 rue des Carmes	Non préemption
DA 45234 12 0251	CE0337 CE0867 CE0868 CE0869 CE0870	Clos du Colombier	Non préemption
DA 45234 12 0252	BI0257 (lots 10-3)	9 rue Charles Sanglier	Non préemption
DA 45234 12 0253	CK0645 CK0646	2 bis rue du Chat Botté	Non préemption
DA 45234 12 0254	AW0021 (lots 11-14-18-20-7)	9 rue Chappon	Non préemption
DA 45234 12 0255	AM0377	3 rue Sous les Saints	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 12 0256	BI0067 (lots 11-4-5-6)	3 rue de la Vieille Monnaie	Non préemption
DA 45234 12 0257	EO0091 (lots 43-69)	1 rue Dominique Ingres	Non préemption
DA 45234 12 0258	BD0270	15 bis rue des Grands Champs	Non préemption
DA 45234 12 0259	BC0016 (lots 19-7)	57 rue Royale	Non préemption
DA 45234 12 0260	BK0313 (lots 41-50-77)	Rue de l'Empereur	Non préemption
DA 45234 12 0261	EM0028 (lots 248-46-64)	9001 rue Nicolas Boileau	Non préemption
DA 45234 12 0262	CW0234 (lot 1)	49 rue Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 12 0263	CN0298	23 rue du Petit Pont	Non préemption
DA 45234 12 0264	BK0121 (lots 3-7)	15 rue du Poirier	Non préemption
DA 45234 12 0265	EO0091 (lots 119-45-71-93)	1 rue Dominique Ingres	Non préemption
DA 45234 12 0266	AI0626 (lot 26)	62 rue Brise Pain	Non préemption
DA 45234 12 0267	BK0319 (lot 6)	27 place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 12 0268	BO0099 (lot 42)	11 rue Pothier	Non préemption
DA 45234 12 0269	BO0061 (lot 1)	5 rue Saint-Etienne	Non préemption
DA 45234 12 0270	BH0140 (lot 3)	17 rue Croix de Malte	Non préemption
DA 45234 12 0271	AO0276	91 rue de Patay	Non préemption
DA 45234 12 0272	AO0756 (lots 5-9)	2 rue des Villas	Non préemption
DA 45234 12 0273	EM0031 (lots 35-51)	8 avenue Voltaire	Non préemption
DA 45234 12 0274	AI0333	10 rue Porte Dunoise	Non préemption

Déclaration d'Intention d'Aliéner n° DA 45234 12 0130 :

42 garages situés rue Monseigneur Vié cadastrés section CK n° 183 et 733 vendus au prix de 58 000 euros.

Par décision du 26 mars 2012, la Ville d'Orléans a décidé de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'OPH d'Orléans – Les Résidences de l'Orléanais, en considérant :

- la situation des biens vendus dans le périmètre du Projet de Rénovation Urbaine de l'Argonne ;
- la demande exprimée par l'OPH d'Orléans – Les Résidences de l'Orléanais, d'une part pour optimiser et valoriser le projet de résidentialisation dans le quartier de l'Argonne, et d'autre part pour développer son activité rendue nécessaire dans le cadre de son plan de redressement.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE
COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
12-258	13/04/12	Droit au bail. Local commercial 25 rue Charles Sanglier (lots 6 et 29 section BH n°110). Exercice du droit de préemption sur les fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux.

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 13 mars et le 27 mars 2012 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
AU 45234 12 0015	25	rue	Charles Sanglier	Préemption
AU 45234 12 0021	12	place	du Châtelet	Non préemption
AU 45234 12 0022	1	rue	de Bourgogne	Non préemption
AU 45234 12 0023	291	rue	de Bourgogne	Non préemption
AU 45234 12 0024	38	rue	Sainte Catherine	Non préemption
AU 45234 12 0025	31	rue	Sainte Catherine	Non préemption

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire - A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants de :

- Club des Anciennes de l'Automobile Club du Loiret ;
- Fédération Française de Tennis – Comité du Loiret ;
- Jeunesse et Arts Martiaux ;
- Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie ;
- Association Orléans-Münster ;
- Association Aide au Développement Durable au Tchad ;
- Association FAVEC 45, association des conjoints survivants du Loiret ;
- Association de Défense des Familles et de l'Individu ;
- Association Enfants et Santé ;
- Association A Domicile 45 ;
- Association Mouvement du Nid ;

- Association VEFA- Vivre et l'Ecrire Formation Animations ;

ainsi que les remerciements suivants de :

- Amaury Sport Organisation (accueil réservé et investissement des équipes municipales pour le bon déroulement d'une étape du Paris-Nice) ;

- Club Alpin Français d'Orléans (soutien apporté et interventions pour l'extension du mur d'escalade du gymnase Gaston Couté) ;

- Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (aide apportée pour l'organisation de l'Assemblée Générale Fédérale) ;

- Photo Ciné Club Orléanais (aide apportée pour l'organisation du 65^{ème} Critérium Jeanne d'Arc) ;

- Association Dialogue Autisme (illumination en bleu de certains monuments d'Orléans à l'occasion de la Journée Mondiale de sensibilisation à l'autisme) ;

- Association Orléanaise pour Jardins Ouvriers et Familiaux (aide apportée pour l'organisation de l'inauguration des jardins familiaux « Abbé Lemire » le 13 avril 2012) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

- M. le Préfet de la Région Centre et du Loiret (qualité des échanges des services financiers de la Ville avec la Préfecture pour l'évolution de l'application de télétransmission Acte).

*
* *
*

M. le Maire – Nous avons eu un remarquable Festival Hip Hop et donc M. SANKHON a prévu deux possibilités :

- soit une démonstration de sa part (rires) ;
- soit un petit film relatant les meilleurs moments de ce festival.

Alors que préférez-vous ? Je vous consulte ! Allez M. SANKHON.

M. SANKHON – M. le Maire, chers collègues, bonsoir. On va se contenter du court métrage pour ce soir car on est quand même dans l'enceinte d'un Conseil Municipal. De plus, toute raison gardée, me sachant très raisonnable comme vous tous ici, je me dispenserai de vous faire bénéficier d'un spectacle spectaculaire de ma part.

Je vous propose donc de regarder le court métrage et ensuite, je vous dirai quelques mots concernant ce festival qui a très bien fonctionné. Mais je crois que le clip parlera de lui-même.

(présentation d'une vidéo relatant les meilleurs moment du 2^{ème} Festival de Hip Hop).

(applaudissements).

M. SANKHON – *Merci pour ces applaudissements. Je crois que l'on peut surtout applaudir ceux qui ont permis d'organiser ce festival. Je vais les énumérer : Radio Campus ; Urban Colors ; New B Dance ; Chandler's Compagny ; l'Astrolabe Antirouille ; Democrates D ; le Bouillon ; le C.R.O.U.S. ; le club de B.M.X. de la Chapelle Saint-Mesmin ; Central Ressource ; A.T.D. Home Prod ; le Cinéma des Carmes, le C.R.I.J. ; DEFI ; Tradeson. Les partenaires privés que je ne citerai pas.*

Les artistes comme DJ Brasko, un artiste local qui fait du djing ; Daddy Lord C qui était le parrain de l'événement ; Zila ; Fred d'Orlinz ; Supafuh ; Ali M'Fantom ; Black Jack ; Grems ; Alexis qui pratique du B.M.X. ; Dope D.O.D. ; Youval qui a animé ni plus ni moins que 2 soirées qui ont duré 4 à 5 heures chacune. Là aussi, c'est une grosse performance.

Je tiens aussi à parler d'un graff qui a remporté le 1^{er} prix du battle organisé par Urban Colors. 15 graffeurs se sont engagés dans cette compétition et c'est donc le graff de RESO qui se trouve Salle des Pas Perdus. Si vous voulez aller le voir à la fin du Conseil Municipal, surtout n'hésitez pas, c'est vraiment une œuvre artistique épatante.

Je souhaite également saluer la coordination de toutes les associations avec lesquelles on a travaillé. Ce n'était pas évident. On a réussi à mettre en place, je crois, un événement tout simplement d'exception. Il a touché plus de 8 000 personnes. Ce n'est absolument pas négligeable. A chaque fois, on a fait salle archi comble sur tous les temps proposés. Je pense par exemple au Bouillon qui n'a rempli qu'une fois depuis qu'il a ouvert et la seconde, c'est bien lors de l'organisation du temps dédié dans le cadre du Festival de Hip Hop.

Je pense à une personne qui m'a interpellé en me disant : « Viens écouter de la musique classique ». Mais moi, j'en écoute également, ainsi que les jeunes aujourd'hui. Mais, il faut respecter les références de chacun et ce à quoi ils aspirent. En l'occurrence, ce qui les anime, c'est plus cette culture là.

D'autre part, j'ai beaucoup apprécié l'énergie positive, les sourires, la joie – alors qu'on parle de morosité des jeunes qui sont accablés, qui sont en proie aux doutes. Là, on a des jeunes complètement décomplexés qui s'éclatent totalement, qui se retrouvent entre eux et dans une diversité totale. C'est-à-dire que l'on a des blonds avec des métisses, des asiatiques, des grands et des petits. De plus, on a eu aussi l'occasion de proposer ce festival sur l'ensemble du territoire d'Orléans et donc de toucher quasiment tous les quartiers. Ce n'est pas évident, mais on a vraiment souhaité que cela soit le cas. Enfin, les tranches horaires étaient tout le temps décalées : le soir, le matin, l'après-midi avec des conférences animées par Florent MAZZOLENI, conférencier qui est venu faire une rétrospective sur la genèse de cette culture urbaine, qui n'est ni plus ni moins - il ne faut pas l'oublier non plus - que la dernière révolution culturelle majeure qu'on ait connue aujourd'hui.

Voilà, M. le Maire, c'est à peu près tout ce que j'avais à dire concernant ce festival de Hip Hop qui fut une très grande réussite.

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *Bonsoir M. le Maire et chers collègues. Je voudrais simplement poser une question à M. SANKHON. Avez-vous une idée du nombre de personnes qui ont assisté aux différentes animations ? Vous avez dit 8 000 personnes, mais c'est sur l'ensemble ou pas ?*

(réaction hors micro de M. SANKHON).

Mme KOUNOWSKI – *Conférences comprises. Merci.*

M. le Maire – *Je remercie en tout cas Soufiane SANKHON et toute l'équipe de la Mission Jeunesse parce que c'est un très gros travail de préparation. Soufiane l'a rappelé : le nombre d'acteurs à réunir dans des domaines d'expression très différents et très variés ; des groupes et des équipes qui sont venus de loin, parfois de l'étranger ; le Hip Hop Contest International également de haut niveau. Je veux également dire que les chorégraphies étaient d'une très grande qualité. Je suis convaincu que dans l'avenir, il y aura des passerelles qui s'établiront avec d'autres formes d'expression. Vous avez vu un tout petit extrait de chorégraphies vraiment magnifiques avec des enfants. A un certain moment, j'ai pensé au Centre Chorégraphique avec Josef NADJ. Donc, un grand bravo et on se donne rendez-vous pour cela l'année prochaine, M. VALETTE, et pour le troisième festival, on est d'accord M. SANKHON.*

M. VALETTE – *Vous parliez du Centre Chorégraphique, M. le Maire. Je signale qu'en France, sur les 24 centres chorégraphiques, deux sont tenus par des danseurs hip hop. D'ailleurs, l'un s'était présenté pour une éventuelle prise de fonctions au Centre Chorégraphique d'Orléans. La chose n'était pas possible, mais enfin c'est une forme d'expression chorégraphique qui aujourd'hui s'étale et trouve des échos dans des cercles différents.*

M. le Maire – *C'est effectivement en train d'évoluer. On en a vu quelques exemples avec notamment de plus en plus de mimes et des variations dans les musiques d'ailleurs. C'est, je pense – mais je ne suis pas spécialiste – une expression qui est en train d'évoluer et de ce que j'en ai vu, j'ai apprécié. Et comme l'a souligné Soufiane, il y avait beaucoup d'énergie, beaucoup de qualité et beaucoup d'expression, j'insiste là dessus. Pour ceux qui n'ont pas pu venir à la deuxième édition - ils étaient très peu nombreux -, je leur donne rendez-vous pour la troisième édition.*

Merci. On en vient maintenant au Contrat Educatif Local.

VIE EDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET SOCIALE

N° 6 – Contrat Educatif Local. Bilan 2011. Reconduction des actions pour l'année 2012.

*
* *
*

Présentation d'un power point par Mme MARECHAL.

*
* *
*



Mme MARECHAL – *L'objet de la délibération est de pouvoir approuver le contrat qui est déjà signé, puisque c'est pour les années 2011-2012, mais cela permet en même temps de faire un petit point et de remettre en valeur tout ce qui est fait par la Ville au sein de sa politique éducative.*

OBJECTIFS du Contrat Educatif Local

Un contrat rassemblant les acteurs de l'Éducation pour :

- **Mettre en cohérence et articuler les différents temps de l'enfant**, en particulier pour l'organisation des actions périscolaires et extrascolaires ;
- **Compenser les inégalités qui subsistent dans l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs** et qui se creusent souvent pendant les temps où les enfants ne sont pris en charge ni par l'école, ni par la famille.

Contrat Éducatif Local – CM 20 avril 2012



Mme MARECHAL – *Ce contrat rassemble des acteurs pour pouvoir mettre en cohérence les temps de l'enfant, que ce soit sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. On s'adresse vraiment à tous les temps possibles de l'enfant.*

De plus, on essaye aussi dans ce contrat de pouvoir prendre en charge plus les secteurs, les quartiers où les enfants ont moins accès à la culture, aux sports et aux loisirs, parce que le soir, c'est difficile d'être pris en charge par la famille et qu'un certain nombre de choses ne peuvent pas être prises en charge par les associations directement. Donc voilà, la Ville compense.

LES PARTENAIRES DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Aux côtés de la Mairie :

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Inspection Académique
- Direction Régionale des Affaires Culturelles
- Caisse d'Allocations Familiales du Loiret
- Fédérations de Parents d'Élèves

Contrat Éducatif Local – CM 20 avril 2012



Mme MARECHAL – *Nos partenaires sont les suivants :*

- *le tout premier : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale puisque c'est avec elle que nous signons ce contrat. C'est elle qui valide l'ensemble des activités proposées ;*
- *l'Inspection Académique, notamment parce qu'un bon nombre des actions se déroulent sur le temps scolaire. C'est donc évident que l'Inspection Académique ait un droit de validation sur les projets proposés ;*
- *la Direction Régionale des Affaires Culturelles puisqu'un certain nombre d'actions sont à visée directement culturelle. C'est donc tout à fait louable de pouvoir travailler avec la D.R.A.C. ;*
- *la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret sur des thématiques très ciblées dont je parlerai au fur et à mesure nous rejoint sur ce contrat ;*
- *les fédérations de Parents d'Élèves.*

TYPE D' ACTIONS ELIGIBLES

Pour Orléans :

Actions à destination des enfants et des jeunes issus des Zones Urbaines Sensibles

Actions faisant preuve d'un dynamisme important au niveau local

Actions se déroulant sur le temps périscolaire, extrascolaire, vacances

Contrat Éducatif Local – CM 20 avril 2012



Mme MARECHAL – *Dans ce contrat, il faut faire émerger des actions qui sont éligibles à subventions pour la cohésion sociale. Donc, pour Orléans, il faut que ce soit à destination des enfants et des jeunes issus des zones sensibles ou bien des actions faisant preuve d'un dynamisme important au niveau local et des actions qui se déroulent sur le temps périscolaire, extrascolaire ou pendant les vacances.*

ZOOM SUR LES ACTIONS ELIGIBLES

L'accueil ludothèque

Les ateliers éducatifs dans les écoles des quartiers de l'Argonne et de La Source

L'animation intergénérationnelle à l'ALSH Les Sapins

Le dispositif Orléans Dynamique

Contrat Éducatif Local – CM 20 avril 2012



Mme MARECHAL – *On a une quantité impressionnante d'actions que je vais vous détailler par la suite, mais du coup, il y en a 4 qui ressortent et qui sont éligibles pour ces subventions :*

- *l'accueil ludothèque ;*
- *les ateliers éducatifs pour les deux quartiers de zone sensible ;*
- *l'animation intergénérationnelle ;*
- *le dispositif Orléans Dynamique.*

Je vais maintenant vous les détailler un petit peu plus.

Accueil ludothèque

17 904 €

Écoles maternelles
Montessori
Jean Piaget
Claude Lewy



680
enfants
315 h
d'activités

- Favoriser les apprentissages
- Améliorer la capacité à communiquer, à développer le raisonnement logique
- Permettre à l'enfant d'apprendre, de se construire, de s'épanouir
- Favoriser aussi la relation parents-enfants et parents-enseignants

Contrat Éducatif Local – CM 20 avril 2012



Mme MARECHAL – *L'accueil ludothèque se fait dans trois écoles maternelles du quartier de l'Argonne. Il est proposé chaque soir de la semaine d'accueillir quelques enfants avec leurs parents accompagnés d'un animateur de la Ville et d'un enseignant qui reste le soir pour pouvoir travailler les relations parents-enfants, les relations parents-enseignants autour d'une activité : j'apprends des jeux de société. En faisant cette activité entre le parent et l'enfant, il y a un lien qui se crée avec l'école et entre l'enfant et son parent.*

64 178 €

Les Ateliers éducatifs

122 ateliers

Écoles élémentaires
des quartiers Argonne et La Source

Activités proposées :

sport, sciences et informatique, art et
culture, jeux de société divers,...

1464
enfants
CP-CM2



Ateliers encadrés par des animateurs BAFA,
éducateurs sportifs de la Direction des Sports et des
loisirs, des intervenants associatifs, des DUMISTES

Contrat Éducatif Local – CM 20 avril 2012



Mme MARECHAL – *Les ateliers éducatifs, vous les connaissez tous puisque cela existe dans toutes les écoles, mais la partie éligible concerne les deux quartiers de l'Argonne et de La Source. Ce sont des ateliers qui interviennent sur le temps du repas ou le soir. Les activités proposées concernent le sport, les sciences, l'informatique, les jeux de société, la couture, la culture, la photographie, etc. pour tous les enfants des écoles élémentaires. Ces ateliers sont encadrés par des animateurs qui ont une spécificité d'activité, des éducateurs sportifs de la Direction des Sports, des intervenants associatifs. Pour moi, c'est un point très important que les associations et les clubs puissent être le plus possible sollicités pour ces ateliers éducatifs, parce que cela permet d'avoir un lien entre les associations et les écoles. Je pense par exemple au club d'échec ou au club de tennis de table de Saint-Marceau qui sont bien introduits dans les écoles et qui, du coup, par la suite ont des enfants qui viennent adhérer pour poursuivre en club. Il y a aussi les Dumistes qui sont les intervenants musicaux dans nos écoles.*

1 775 €

L' Animation intergénérationnelle

Tisser des liens pour mieux « vivre ensemble »



70
enfants
15
résidents

7
mercredis

Les enfants du Centre de loisirs Les Sapins
rencontrent les résidents « Les Ombrages »

Contrat Éducatif Local – CM 20 avril 2012



Mme MARECHAL – *L'animation intergénérationnelle est une activité très particulière qui existe depuis un certain nombre d'années entre les enfants du centre de loisirs des Sapins et quelques résidents de la résidence « Les Ombrages » à La Source. Ce n'est pas très loin à pied l'un de l'autre et du coup, il y a un lien qui s'est fait avec des rencontres entre les enfants et les personnes âgées. C'est d'autant plus intéressant que la plupart du temps, ce sont des enfants qui n'ont pas de grands-parents sur place et qui découvrent la personne âgée et partagent ainsi quelques heures le mercredi avec les retraités des Ombrages.*

46 656 €

Orléans Dynamique



Activités sportives proposées, sur une semaine, aux jeunes des quartiers de l'Argonne, La Source et des Blossières.

Activités organisées en lien avec des clubs sportifs de la Ville, le Service prévention Médiation ainsi que la Réussite Éducative.

270 enfants (9 -12 ans)
180 jeunes (12 ans et +)

Animateurs Sportifs (BE et ETAPS),
intervenants sportifs des clubs d'Orléans



Contrat Éducatif Local – CM 20 avril 2012

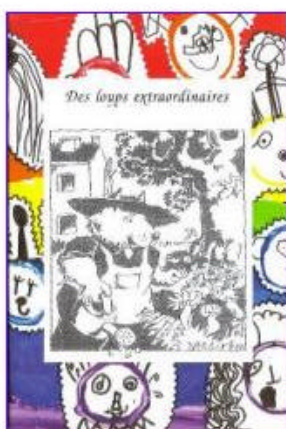
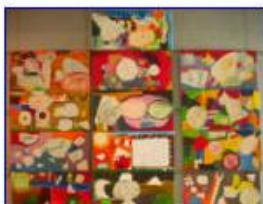


Mme MARECHAL – Enfin le dispositif Orléans Dynamique qui propose des activités sportives groupées sur une semaine. Cela attire un bon nombre d'enfants. C'est organisé avec les clubs sportifs, le Service Prévention Médiation et celui de la Réussite Éducative. Ce sont des animateurs sportifs et les intervenants sportifs des clubs d'Orléans qui encadrent ces activités.



Mme MARECHAL – Ces quatre activités sont donc éligibles à des subventions, mais tout cela s'inscrit dans un contrat beaucoup plus global puisque la politique éducative ne s'arrête pas à ces quatre actions. C'est à peu près un budget de 6,8 millions d'euros répartis dans différentes directions de la Ville : l'éducation, les sports, la prévention et la réussite éducative, la culture et l'animation urbaine. Comme je le disais hier, ce montant là ne doit pas intégrer les salaires. Ce sont juste les actions en elles-mêmes. Donc, c'est quand même quelque chose de conséquent pour la Ville qui est fait au quotidien et qui finit par être banalisé alors que beaucoup de choses sont faites. Détaillons maintenant ces activités.

LES ACTIONS EDUCATIVES SUR LE TEMPS SCOLAIRE



- **Classes de découverte**
59 départs
- **Plan d'Action d'Éducation Artistique**
24 classes CM1-CM2
- **École et Cinéma**
30 classes
- **Albums cycle2**
7 classes GS maternelle-CP-CE1
7 livrets

Contrat Éducatif Local – CM 20 avril 2012



Mme MARECHAL – Sur le temps scolaire, on propose :

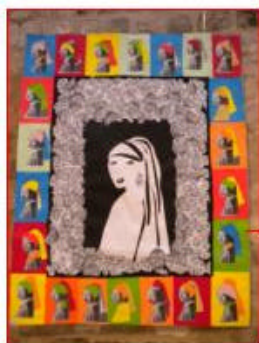
- Les classes de découverte avec cette année 59 départs. Ce sont donc 59 classes qui vont, pendant une semaine, bénéficier d'une classe de découverte.

- Le plan d'Action d'Éducation Artistique que vous connaissez aussi avec 24 classes cette année. Cela s'adresse aux CM1-CM2 qui vont accueillir un artiste et travailler avec lui pour présenter une prestation soit visuelle, soit scénique.

- Le dispositif École et Cinéma qui est un dispositif de l'Éducation Nationale en collaboration avec le Cinéma des Carmes. 30 classes cette année participent à ce dispositif.

- L'album pour les cycles 2, c'est-à-dire les grandes sections de maternelle, CP et CE1. Cela se fait sur les écoles de l'Argonne. C'est un illustrateur d'albums de jeunesse qui se déplace dans les classes et avec les enfants, il fabrique un petit livret et chaque enfant, en fin d'année, repart avec son petit livre illustré.

LES ACTIONS EDUCATIVES SUR LE TEMPS SCOLAIRE



- Interventions des éducateurs sportifs
7800 séances
1 770 élèves
- Interventions des DUMistes
14 écoles La Source, Gare, Argonne, Blossières
1 607 enfants
- Concours d'Expression Artistique
66 classes
1 560 élèves – 2303 visiteurs
- Subventions exceptionnelles aux actions éducatives
363 classes
- Projets d'éducation à l'environnement
30 classes

Contrat Éducatif Local – CM 20 avril 2012



Mme MARECHAL – *Toujours sur le temps scolaire :*

- Les interventions de nos éducateurs sportifs dès lors que les classes se déplacent, notamment dans les gymnases ou sur les terrains de sport. Les séances sont encadrées en binôme par l'enseignant et l'éducateur.

- Les interventions de nos DUMistes, intervenants musicaux qui maintenant sont répartis sur les écoles de La Source, de la Gare, de l'Argonne et aux Blossières.

- Le concours d'expression artistique avec cette année une petite spécificité puisque la thématique du concours a été choisie en lien avec le 600^{ème} anniversaire de Jeanne d'Arc. On aura donc des portraits de Jeanne réalisés par des enfants qui participeront à la projection qui sera faite pour les Fêtes.

- Tous les mois et on va encore le faire cette fois ci, on aide financièrement des classes qui veulent faire des sorties et des visites. Sur une année, cela représente environ 360 classes.

- Les projets d'éducation à l'environnement. 30 classes se sont intégrées dans ce dispositif et bénéficient donc d'interventions. Cela peut être fait soit par l'animateur de la Ville, soit par Loire Nature Environnement ou bien d'autres prestataires. Ils travaillent sur les thèmes de l'environnement et du développement durable.

Voilà ce qui est fait sur le temps scolaire. Vous voyez donc qu'un bon nombre d'actions validées par l'Education Nationale sont proposées aux enseignants.

LES ACTIONS PERI ET EXTRASCOLAIRES



- Accueil de Loisirs Sans Hébergement
40 816 journées/enfants
- Accueil périscolaire
moyenne 1 457 enfants par jour
- Ateliers Éducatifs
**218 ateliers pause méridienne et soir
263 h d'activités**
- Pause méridienne
5 700 élèves par jour
- Aide au Travail Personnel
moyenne 1 160 enfants/soir
- École Municipale des Sports (EMIS)
650 enfants

Contrat Éducatif Local – CM 20 avril 2012



Mme MARECHAL – Voici les activités péri et extrascolaires :

- Les centres de loisirs.

- L'accueil périscolaire. Il faut savoir qu'en moyenne, on accueille presque 1 500 enfants/jour soit le matin (7 h 30-8 h 30), soit le soir (16 h 30-18 h). Cela veut dire qu'il y a au moins 1 500 enfants qui ont une journée allant de 8 h 30 à 18 h en collectivité. C'est beaucoup, mais d'un autre côté, il faut bien se mettre à l'évidence qu'on ne peut pas, en tant que parent quand on travaille, être disponible le matin à 8 h 30 et le soir à 16 h 30 pour récupérer son enfant. Il faut bien évidemment un moyen d'accueillir les enfants.

- Les ateliers éducatifs que je vous ai détaillés tout à l'heure qui sont une action éligible.

- La pause méridienne. C'est le temps repas dans le réfectoire et le temps hors réfectoire pendant le midi. On a 5 700 élèves/jour qui déjeunent et donc ont un temps de pause méridienne.

- L'aide aux devoirs. Pas loin de 1 200 enfants/soir participent à cette activité en école élémentaire, dispositif que nous avons mis gratuit en 2002 et qui continue à attirer un bon nombre d'enfants.

- L'École Municipale des Sports (E.M.I.S.) qui accueille 650 enfants par an.

LES ACTIONS PERI ET EXTRASCOLAIRES



- Activités avec les DUMISTES
14 écoles *La Source, gare, Argonne, Blossières*
- Orléans Dynamique
248 jeunes
- Centre de Loisirs sportifs
5 500 journées/enfants
- Stages «Jeunes Filles- Equilibre et bien être»
100 jeunes
- Conseil Municipal des Jeunes CMJ
6 projets
40 collégiens
- Bourses Jeunes
66 jeunes
19 projets

Contrat Éducatif Local – CM 20 avril 2012



Mme MARECHAL – *D'autres activités péri et extrascolaires :*

- *Les activités avec les DUMistes dont je vous ai parlé tout à l'heure.*

- *Orléans Dynamique, dispositif que j'ai détaillé sur une diapositive précédente.*

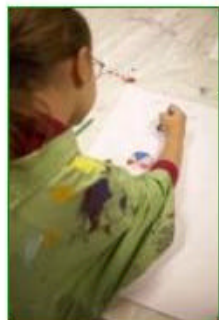
- *Les centres de loisirs sportifs. C'est quelque chose qui fonctionne très bien, d'autant plus que depuis 2 ans, la C.A.F. nous a sollicité pour pouvoir avoir le label « Centre de Loisirs » et du coup bénéficier d'une tarification avec des quotients familiaux. De ce fait, les tarifs sont beaucoup plus abordables pour un bon nombre d'Orléanais. C'est formidable de pouvoir accueillir maintenant 5 500 journées/enfants sur l'année.*

- *Les stages « Jeunes Filles-Equilibre et bien-être » pour une centaine de jeunes sur des thématiques précises. Je crois que vous avez eu d'ailleurs dans votre boîte aux lettres la petite publicité pour le stage qui a lieu pendant les vacances de Pâques. Vous pourrez donc avoir toutes les informations dans la brochure. Cela s'adresse à des jeunes filles, parce qu'on s'est aperçu qu'elles avaient du mal à sortir de chez elles et qu'il fallait pouvoir les solliciter en leur proposant des activités spécifiques pour qu'après, elles puissent participer à des activités mixtes.*

- *Le Conseil Municipal des Jeunes. Tous les 2 ans, un groupe de 40 collégiens élus par les autres collégiens sur 6 projets. Ce sont toujours des histoires qui sont prenantes pour ces jeunes qui s'investissent pleinement dans cette activité. Ils apprennent aussi à se débrouiller avec des adultes et cela est quelque chose de formidable.*

- Les bourses jeunes où là ce sont des petits groupes de jeunes qui sollicitent la Ville sur des projets spécifiques pour obtenir une part de financement.

LES ACTIONS CULTURELLES



- Visites, matinées du conte, ateliers et stages au Musée des Beaux Arts

- Visites et ateliers au Muséum

18 580 élèves

- Animation jeunesse, contes, projections à la médiathèque et dans le réseau des bibliothèques

- Éveil et initiation à la musique, au chant et à la danse, Conservatoire, écoles de quartier, Maison des Arts et de la Culture

Contrat Éducatif Local – CM 20 avril 2012



Mme MARECHAL – Des actions culturelles qui ne sont pas forcément estampillées péri ou extrascolaires du fait qu'elles ne sont pas présentées directement par l'intermédiaire de l'école, mais plutôt de façon individuelle par les familles. Cependant, cela n'empêche pas aux écoles de pouvoir s'y rendre.

- Les visites, les matinées du conte, les ateliers et les stages au Musée des Beaux-Arts.

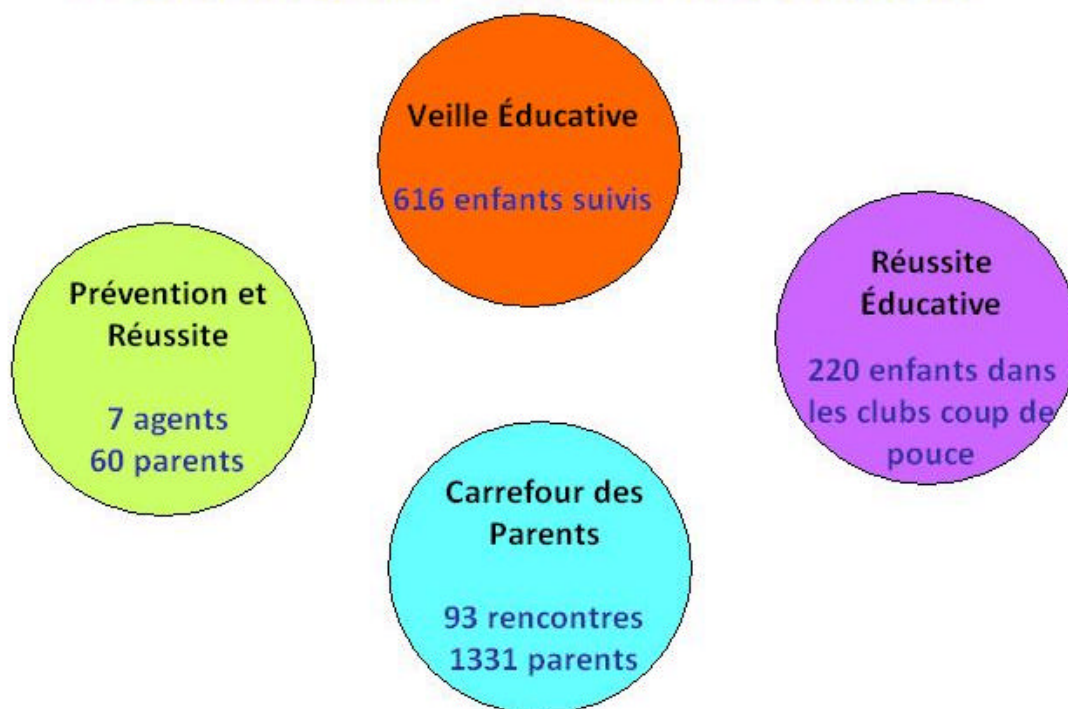
- Le Muséum qui a toujours beaucoup d'attrait auprès des élèves. Il y a eu plus de 18 000 visites au Muséum avec ces ateliers.

- Le réseau des médiathèques-bibliothèques qui est très investi auprès des scolaires et de la jeunesse avec les animations jeunesse, les contes et les projections.

- Le Conservatoire qui participe aussi avec l'éveil et l'initiation à la musique, au chant et à la danse, mais aussi la Maison des Arts et de la Musique.

Donc, ce sont des actions très ciblées se trouvant toutefois dans un éventail très varié.

LES ACTIONS TRANSVERSALES



Contrat Éducatif Local – CM 20 avril 2012



Mme MARECHAL – Les actions transversales :

- La veille éducative où l'on a 616 enfants qui sont suivis de façon individuelle avec leur famille.
- La réussite éducative pour 220 enfants concernés par les clubs coup de pouce.
- La prévention et réussite avec 7 agents et 60 parents qui interviennent dans ce cadre.
- Le Carrefour des Parents qui s'adresse à des familles différentes de la réussite éducative, parce que là c'est sur la base du volontariat alors que la réussite éducative, on vient plus les chercher pour les encadrer, mais il n'en demeure pas moins que cela a beaucoup de succès aussi avec 93 rencontres pour l'année.

Pour conclure, on est dans un contrat qui a été signé en 2011, mais qui reste encore valable pour l'année 2012 auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Pour cette année, il faut simplement valider la poursuite des actions que je vous ai énoncées ce soir pour pouvoir obtenir de la part de la Cohésion Sociale la subvention correspondant aux 4 actions éligibles.

M. le Maire – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? M. LEBRUN.

M. LEBRUN – Merci pour cette présentation. Je crois que le Contrat Educatif Local

apporte beaucoup aux enfants orléanais et en particulier à ceux qui sont dans les quartiers populaires, y compris dans les zones urbaines sensibles. Je n'aime pas tellement ce terme parce que cela voudrait dire qu'on met d'office « sensible » et donc cela ne me plaît pas trop.

Dans le même temps, je vois que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale fixe des priorités resserrées et j'aimerais avoir des explications sur ce que cela veut dire. Enfin, je constate que l'année dernière, on avait un budget de 142 000 € contre 130 513 € cette année. Comment cette baisse va-t-elle se traduire ? Merci.

M. VALETTE – *Je voulais simplement souligner la forte implication du secteur culturel dans ce contrat et d'ailleurs je pense que Martine GRIVOT pourrait dire la même chose pour le secteur sportif. C'est extrêmement important que les jeunes soient sensibilisés aux actions culturelles. En écho à ce que vient de dire M. LEBRUN, le redéploiement des DUMistes a été une opération très profitable.*

Je voudrais enfin remercier les acteurs culturels pour leur implication dans une mission qui du coup est vraiment une mission de service public.

M. SANKHON – *Je souhaite également saluer la présentation de Bénédicte MARECHAL qui a évoqué un certain nombre de dispositifs ou d'actions que la mission Jeunesse accompagne en transversalité avec beaucoup de délégations comme la culture, les sports, le service Prévention Médiation.*

Je voulais préciser, comme l'a justement dit Bénédicte MARECHAL, qu'avec le dispositif « Equilibre et bien-être », on accueille à chaque stage - il y en a deux par an – une soixantaine de jeunes filles de ces quartiers effectivement populaires. En fait, ces jeunes filles ont l'occasion de bénéficier d'un accompagnement de valorisation et de développement de la personne. Je crois que c'est important à rappeler.

D'autre part, « Orléans Dynamique » est justement dans la même dynamique. Pour ma part, à chaque session d'Orléans Dynamique, je suis allé rencontrer les jeunes. Ils sont une soixantaine à participer à ces stages. Il faut savoir qu'ils proviennent des quartiers de l'Argonne, des Blossières, mais également de La Source. A la fin de chacune de ces sessions, ils ont l'occasion de faire un tournoi ensemble et franchement, pour avoir assisté à une finale au bowling, c'était vraiment superbe de les voir tous réunis pour s'amuser, s'éclater, penser qu'au jeu et au plaisir de se retrouver ensemble sur une activité ludique et éducative. Je crois effectivement que là on ne se trompe absolument pas dans les missions dans lesquelles on est engagé. C'est un travail essentiel.

M. GABELLE – *Je tiens à parler d'une action qui a été présentée tout à l'heure et qui a eu un grand succès : les enfants des CM1-CM2 ont réalisé à la Collégiale Saint-Pierre le Puellier, le 17 février dernier, une magnifique exposition de sculptures et de peintures. Ces réalisations sont très révélatrices de la sensibilité des enfants sur Jeanne d'Arc. Enfin, je tiens à remercier les enseignants qui ont accompagné cette action.*

Mme GRIVOT – *Ce bilan 2011 du Contrat Educatif Local, comme l'ont souligné mes collègues, est un très bon bilan et je dirais même qu'il est excellent. Cela montre aussi toute la transversalité qu'il y a entre tous les services de la Ville et une vraie dynamique au service des jeunes de notre Ville.*

Pour ma part, je ne reviendrai pas sur « Orléans Dynamique », M. SANKHON en a parlé, mais je voudrais cependant dire que cela ne coûte que quelques euros pour toute une semaine d'activités sportives, de prise en charge totale et de découverte de plein de choses

pour ces jeunes adolescents. De plus, je voudrais insister sur le centre de loisirs sportif qui a permis à un grand nombre de nouveaux publics d'être touchés du fait que nous prenons en compte le quotient familial. Nous avons donc dans ces stages un public plus varié et plus originaire des quartiers sensibles. Ce n'est pas toujours évident à gérer, mais cela permet vraiment d'offrir une activité sportive à l'ensemble des populations jeunes de notre Ville.

M. MONTILLOT – *En complément de ce que vient de dire Martine GRIVOT, il faut quand même bien rappeler, pour ceux qui ne connaissent pas le dispositif « Orléans Dynamique », qu'indépendamment de l'ensemble des opérations de stages, de sport, de découverte, c'est en même temps l'obligation de remises à niveau sur le plan scolaire pour ces jeunes qui souvent sont en situation de décrochage. C'est donc vraiment le mariage, la conjugaison entre d'un côté l'accompagnement scolaire, la remise à niveau individualisée de ces jeunes et bien sûr toute la partie ludique, sportive et événementielle qui vient se rajouter.*

Mme MARECHAL – *Pour répondre à la question de M. LEBRUN, je crois qu'il ne faut pas s'arrêter au financement qui est passé de 142 000 € à 130 000 €, parce que c'est le budget de ces 4 activités. En effet, cela correspond vraiment aux fluctuations des prestations d'une année sur l'autre. Et donc, sur un budget global de 6,8 millions d'euros, la différence de 12 000 € ce n'est rien du tout. Ce sont vraiment les fluctuations des prestations d'une année sur l'autre. Par exemple, je sais que dans mon budget d'une année sur l'autre, il suffit que l'on ait deux jours d'école en plus ou deux jours de centre de loisirs en moins et cela engendre des différences de montants assez importantes. Donc, je ne m'arrête pas sur ce point là.*

D'autre part, sur le thème de « resserrer le financement », c'est en fait la Direction de la Cohésion Sociale qui, de façon générale, a remarqué qu'un certain nombre de villes sollicitaient des subventions pour des activités pouvant paraître parfois un peu moins encadrées ou un peu plus floues. Elle a donc émis des principes assez stricts et rigoureux pour pouvoir encadrer ces demandes de subventions. Cela n'a rien changé pour la Ville d'Orléans qui obtenait du financement et qui continue à en obtenir du fait que l'on jouait le jeu normalement. Cela n'a donc eu aucune incidence sur nous.

M. le Maire – *Merci. Je vais donc vous consulter.*

M. LEBRUN – *Je voulais dire qu'on allait voter pour tout en regrettant qu'il y ait une baisse au niveau du budget des 4 activités.*

M. le Maire – *Mais, je crois que Mme MARECHAL a donné l'explication !*

M. LEBRUN – *Oui et on vote pour.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) poursuit une politique d'actions éducatives qui vise notamment à réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et sportives sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Dans ce cadre, la D.D.C.S. contribue au financement des actions mises en œuvre au titre du Contrat Educatif Local (C.E.L.). Le C.E.L. s'appuie sur un projet d'aménagement des temps et des activités des enfants et des jeunes, établi en partenariat avec les structures éducatives locales (projet d'école, projet municipal, projets associatifs). Ce contrat contribue à la réussite scolaire, à l'épanouissement et l'autonomie des enfants et des jeunes.

Pour la période 2011-2012, la Ville a reconduit son Contrat Educatif Local à la demande de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Néanmoins, la D.D.C.S., a fixé des priorités resserrées pour le financement des actions en 2012. Les actions éligibles sont, en particulier s'agissant d'Orléans, celles à destination des enfants et des jeunes issus des Zones Urbaines Sensibles.

A ce titre, la Ville présente un projet global qui décline :

- les particularités du territoire (population, établissements scolaires, vie associative, clubs sportifs, infrastructures culturelles et sportives, les actions spécifiques sur le temps scolaire ...),

- les objectifs principaux (améliorer la qualité des dispositifs mis en place, mieux coordonner les actions des acteurs éducatifs, faciliter l'accès à toutes les familles aux dispositifs),

- les relations avec les partenaires (associations culturelles et sportives de la Ville, les associations de parents d'élèves, les acteurs de l'Inspection Académique),

- les dispositifs périscolaires et accueils collectifs de mineurs d'où les quatre actions éligibles émanent :

- l'accueil ludothèque dans certaines écoles maternelles de l'Argonne,
- l'animation intergénérationnelle à l'A.L.S.H. les Sapins, dans le quartier de La

Source,

- les ateliers éducatifs dans les écoles des quartiers de l'Argonne et La Source,
- le dispositif Orléans Dynamique.

- le budget annuel 2012 pour ces quatre actions à hauteur de 130 513 €

Il est proposé de poursuivre les actions engagées dans le cadre d'une convention qui précise les objectifs communs et les engagements réciproques pour la mise en oeuvre du Contrat Educatif Local 2011-2012 et de solliciter les financements correspondants pour 2012 à hauteur de 10 000 €

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le projet global 2012 du Contrat Educatif Local à passer avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer au nom de la Ville ce projet global ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 255, article 74718, service gestionnaire FEDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 7 – **Plateau sportif du groupe scolaire Diderot. Demande de subvention.**

Mme MARECHAL – *Le groupe scolaire Diderot est l'école située à La Source juste à côté de la place du Marché et du collège Montesquieu.*

Le Département du Loiret nous avait sollicité, il y a déjà maintenant quelques années, pour récupérer le plateau sportif de l'école afin de pouvoir agrandir la parcelle et ainsi reconstruire son collège. D'ailleurs, si vous passez devant, vous voyez que les travaux ont bien avancé. Mais du coup, l'école est actuellement privée de plateau sportif. Il était convenu que le Département financerait la reconstruction du plateau. Donc, on a identifié une parcelle juste à côté de l'école et cela va pouvoir permettre de reconstituer un plateau sportif pour cette école Diderot.

Il s'agit donc de pouvoir solliciter les subventions auprès du Département de façon à pouvoir le faire et que cela soit prêt pour la prochaine rentrée.

M. le Maire – *Je donne la parole à M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Je suis le représentant de la Ville au conseil de classe de l'école Diderot. J'avais attiré votre attention, M. le Maire, Mme MARECHAL, sur les demandes des enseignants et des parents d'élèves en ce qui concerne des travaux nécessaires dans cette école qui tend un peu à se dégrader : des fissures, des peintures qui s'écaillent. On m'avait répondu qu'au budget 2012, ce n'était pas possible. Peut-on espérer des financements au budget 2013 ? Merci.*

Mme MARECHAL – *Je répondrai en deux points. Tout d'abord, une rénovation complète des entrées de l'école Diderot va être faite puisqu'elles vont se faire quasiment sous le château d'eau de façon à éviter la place du Marché. De plus, les cours d'écoles ont été refaites il y a quelques années, ainsi que les jardins. Là, on refait le plateau sportif. Enfin, il faut effectivement que l'on puisse ensuite continuer les travaux à l'intérieur. Concernant les fissures, je ne l'entend pas trop, en revanche les peintures écaillées, je le sais. Cependant, je ne peux pas vous dire si tout cela sera possible pour 2012, en partie ou par tranches, mais effectivement cela viendra au fur et à mesure.*

M. le Maire – *Merci. Je vous consulte s'il n'y a pas d'autres demandes de parole.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la reconstruction du collège Montesquieu à La Source, le plateau sportif de l'école Diderot a été cédé au Département du Loiret, par délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2011, lequel s'était engagé à le récréer à l'identique sur une parcelle identifiée dans l'enceinte de l'école.

Par courrier du 4 janvier 2012, le Département du Loiret a souhaité que la Ville soit maître d'ouvrage des travaux à réaliser et a confirmé son engagement de financer entièrement les travaux engagés par le biais d'une subvention à hauteur de 80 000 €, coût global H.T. estimé de l'opération.

La mise en œuvre de l'opération d'aménagement des abords du collège a conduit la Ville à réorganiser les entrées du groupe scolaire Diderot. L'enchaînement des travaux nécessite que la reconstitution du plateau intervienne au plus vite et prioritairement pour ne pas contraindre le planning de création de la nouvelle voie d'accès au groupe scolaire.

En conséquence, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Département du Loiret une subvention au taux le plus élevé ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'obtention de cette subvention ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget la Ville, fonction 213, article 1323, service gestionnaire ;

4°) autoriser les dépenses correspondantes sur la ligne budgétaire, fonction 213, article 2312 opération 06A446A, service gestionnaire FEDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 8 – Education musicale dans les écoles élémentaires. Année scolaire 2011-2012. Demande de subvention.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Département du Loiret accorde depuis 1971 une aide aux communes qui favorisent le développement de l'éducation musicale dans les écoles élémentaires. Il finance sur la base de 6,10 € par élève une heure d'enseignement par élève concerné et par semaine toute la durée de l'année scolaire.

Durant l'année scolaire 2011-2012, la Ville organise dans les écoles, pendant le temps scolaire, des cours dispensés par les musiciens intervenants des écoles de musique titulaires du diplôme universitaire (annexe 1).

Cette aide au développement de l'éducation musicale dans les écoles élémentaires concerne 14 écoles et 1 607 élèves.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Département du Loiret une subvention de 7 566,29 €, au titre de la participation à l'enseignement musical dans les écoles élémentaires d'Orléans pour l'année scolaire 2011-2012 ;

2°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 213, article 7473, service gestionnaire FEDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE 1

**Cours de musique dispensés par les écoles de musique municipales
pendant le temps scolaire
(année scolaire 2011-2012)**

ECOLES	Sous total	TOTAL
1 – <u>Ecole élémentaire Jean Mermoz</u> :		809,78 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant l'année) :		
[6,10 € x 1 h x 45 élèves] (2 classes)	274,50 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant l'année) :		
[6,10 € x 0,75 h x 117 élèves (5 classes)	535,28 €	
2 – <u>Ecole élémentaire Lavoisier</u> :		354,56 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant l'année)		
[6,10 € x 1 h x 22 élèves] (1 classe)	134,20 €	
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant 1er semestre)		
6,10 € x 1 h x 24 élèves / 2 (1 classe)	73,20 €	
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant 2ème semestre)		
6,10 € x 1 h x 13 élèves / 2 (1 classe)	39,65 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant 1er semestre)		
[6,10 € x 0,75 h x 24 élèves] / 2 (1 classe)	54,90 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant 2ème semestre)		
[6,10 € x 0,75 h x 23 élèves] / 2 (1 classe)	52,61 €	
3 – <u>Ecole élémentaire Romain Rolland</u> :		640,50 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant l'année) :		
6,10 € x 1 h x 69 élèves (3 classes)	420,90 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant l'année) :		
6,10 € x 0,75 h x 48 élèves (2 classes)	219,60 €	
4 – <u>Ecole élémentaire Poincaré</u> :		658,80 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant l'année) :		
[6,10 € x 1 h x 72 élèves] (3 classes)	439,20 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant l'année) :		
[6,10 € x 0,75 h x 48 élèves] (2 classes)	219,60 €	
5 – <u>Ecole élémentaire Charles Péguy</u> :		632,11 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant l'année) :		
6,10 € x 1 h x 62 élèves (3 classes)	378,20 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant 1 semestre) :		
[6,10 € x 0,75 h x 25 élèves] (1 classe)	57,19 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant l'année) :		
[6,10 € x 0,75 h x 43 élèves] (1 classe)	196,73 €	
6 – <u>Ecole élémentaire Louis Pasteur</u> :		518,50 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant l'année) :		
6,10 € x 1 h x 67 élèves (3 classes)	408,70 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant 1 semestre) :		
[6,10 € x 0,75 h x 48 élèves] / 2 (2 classes)	109,80 €	
7 – <u>Ecole élémentaire Pauline Kergomard</u> :		360,66 €
- Cours hebdomadaire de 1h heure (durant l'année) :		
6,10 € x 1 h x 43 élèves (2 classes)	262,30 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant 1 semestre) :		
6,10 € x 0,75 h x 43 élèves / 2 (2 classes)	98,36 €	

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

ECOLES	Sous total	TOTAL
8 – <u>Ecole élémentaire Gaston Galloux</u> :		588,65 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant l'année) :		
6,10 € x 1 h x 44 élèves (2 classes)	268,40 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant l'année) :		
6,10 € x 0,75 h x 70 élèves (3 classes)	320,25 €	
9 – <u>Ecole élémentaire Denis Diderot</u> :		250,86 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant 1 semestre) :		
[6,10 € x 1 h x 32 élèves] / 2 (2 classes)	97,60 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant 1 semestre) :		
[6,10 € x 0,75 h x 67 élèves] / 2 (3 classes)	153,26 €	
10 – <u>Ecole René Guy Cadou</u> :		274,50 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant l'année) :		
[6,10 € x 1 h x 27 élèves] (1 classe)	164,70 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant l'année) :		
[6,10 € x 0,75 h x 24 élèves] (1 classe)	109,80 €	
11 – <u>Ecole Gutenberg</u> :		250,86 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant 1 semestre) :		
[6,10 € x 1 h x 44 élèves] / 2 (2 classes)	134,20 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant 1 semestre) :		
[6,10 € x 0,75 h x 51 élèves] / 2 (3 classes)	116,66 €	
12 – <u>Ecole du Nécotin</u> :		1 004,98 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant l'année) :		
6,10 € x 1 h x 113 élèves (6 classes)	689,30 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant l'année) :		
6,10 € x 0,75 h x 69 élèves (4 classes)	315,68 €	
13 – <u>Ecole Michel de la Fournière</u> :		814,35 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant l'année) :		
6,10 € x 1 h x 99 élèves (4 classes)	603,90 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant l'année) :		
6,10 € x 0,75 h x 46 élèves (2 classes)	210,45 €	
14 – <u>Ecole Pierre Ségelle</u> :		407,18 €
- Cours hebdomadaire de 1 heure (durant l'année) :		
6,10 € x 1 h x 12 élèves (1 classe)	73,20 €	
- Cours hebdomadaire de 45 minutes (durant l'année) :		
6,10 € x 0,75 h x 73 élèves (3 classes)	333,98 €	
TOTAL GENERAL		7 566,29 €
SOIT => 14 écoles, 1607 élèves et 73 classes		

N° 9 – **Réseaux d'Aides Spécialisées auprès d'Enfants en Difficulté. Frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2011-2012. Demande de subvention.**

Mme MARECHAL – De la même façon que pour la musique, le Département du Loiret nous aide aussi pour le fonctionnement des réseaux d'aides. Vous avez ainsi le détail de l'ensemble des réseaux de la Ville avec les crédits qui leur sont attribués. Il faut savoir qu'il y a un crédit global qui ensuite est réparti par l'Inspection Académique au sein des R.A.S.E.D. de la Ville. Il s'agit donc de solliciter la subvention auprès du Département du Loiret pour les R.A.S.E.D.

M. le Maire – Je donne la parole à M. BEN CHAABANE.

M. BEN CHAABANE – Merci M. le Maire. Mes chers collègues, je voulais me féliciter de cette subvention que je voterai avec plaisir. Je suis ravi que notre Ville d'Orléans s'implique à son niveau puisque les R.A.S.E.D. sont une compétence de l'Education Nationale et je voudrais attirer l'attention sur la situation désespérée des R.A.S.E.D. juste pour vous contextualiser et pour informer puisqu'au niveau municipal, nous faisons ce qu'il faut.

Au niveau de l'Education Nationale, c'est dans une situation désespérée puisque la formation est tarie à la source.

(réactions sur les bancs de l'opposition municipale).

M. BEN CHAABANE – Avec un "s" minuscule. Et donc, si vous tarissez la formation des plombiers, au bout de 5 ans, vous n'aurez plus de plombier.

Lors du dernier Conseil Municipal, j'avais également attiré votre attention non seulement sur les effectifs, mais aussi sur la situation des R.A.S.E.D. J'ai assisté mercredi dernier au Cinéma des Carmes à une projection et ensuite à un débat avec les acteurs des réseaux. Enfin, je ne résiste pas au plaisir de vous lire un courrier non daté que j'ai reçu d'un de nos collègues, Recteur de son état, me disant ceci : « Je peux donner des chiffres concernant les R.A.S.E.D. qui vous montreront la qualité du travail entrepris par l'Education Nationale ces dernières années. » Or, ces dernières années, il y a de moins en moins de R.A.S.E.D., il y a 31 postes supprimés dans le Département du Loiret. C'est une situation catastrophique, vous ne pouvez pas imaginer. Et donc, je tenais à vous le dire pour que vous le sachiez.

M. le Maire – Je donne la parole à M. GRAND.

M. GRAND – Cela va devenir un petit peu compliqué si la majorité commence à employer les arguments de l'opposition pendant le Conseil Municipal, mais je vais redire deux, trois mots très rapidement.

M. BEN CHAABANE – Vous êtes d'accord avec moi, M. GRAND ?

M. GRAND – Oui, je suis tout à fait d'accord. Au sujet des R.A.S.E.D., ce qui est d'autant plus étonnant, c'est que visiblement vous considérez en effet qu'ils font un bon travail puisque vous les subventionnez ainsi que le Département. Donc, il est quand même étonnant de voir qu'au niveau national, votre gouvernement ait décidé d'éliminer les R.A.S.E.D., comme vient de le dire M. BEN CHAABANE, et de supprimer potentiellement dans le Loiret les 31 postes – c'est prévu au mois de septembre, donc j'espère qu'ils ne le seront pas, suivant les résultats électoraux des jours à venir. Ce qui m'a surtout frappé, puisqu'on a les mêmes références avec M. BEN CHAABANE, lors d'une rencontre avec les responsables des R.A.S.E.D., il nous a été expliqué que 4 jeunes sur 5 qui passent par les R.A.S.E.D. réintègrent

la classe et reprennent un rythme normal, alors que l'aide personnalisée ne « récupère » que 20 % des jeunes. Donc, je pense qu'il y a vraiment un dispositif qui fonctionne bien. Il est dommage, M. CARRE, qu'au niveau local il y ait une décision qui va, de mon point de vue, en effet dans le bon sens et qu'au niveau national vous ayez un comportement différent. Je vous remercie.

M. le Maire – La parole est à M. BESSON.

M. BESSON – Oui, M. le Maire, ayant été cité, je voudrais quand même donner quelques éléments et quelques explications, parce que c'est simpliste ce qui vient d'être dit. En effet, c'est beaucoup plus compliqué que cela au départ.

D'abord, je voudrais rappeler que la dernière fois, un chiffre n'a pas été annoncé en expliquant qu'il y avait une suppression du nombre d'emplois d'enseignants. Je voudrais quand même rappeler, parce que dans la lettre que j'ai transmise à M. BEN CHAABANE – et je regrette d'avoir oublié de la dater, mais c'était juste après le Conseil Municipal dernier – si vous vous référez à 1990, nous avons très exactement 45 000 professeurs de plus qu'en 1990 pour 600 000 élèves de moins. Donc, on ne peut pas dire que le ratio élèves/professeurs ait été massacré !

Deuxième aspect sur ce que vous appelez les R.A.S.E.D. Alors, il vous a peut-être échappé - c'est possible parce que ce n'était pas très simple à mettre en place - qu'il a été décidé, il y a maintenant quelques années, de modifier l'aide apportée aux élèves en difficulté. Aussi, les 3 heures du samedi matin ont été supprimées majoritairement et elles ont été remplacées par ce qu'on appelle les 2 heures d'aide et de soutien aux élèves qui en ont besoin. Ces 2 heures ont été mises soit à la pause méridienne, soit le soir en fonction d'un certain nombre de critères, dont les transports scolaires en particulier. Pourquoi ? Tout simplement parce que lorsqu'un élève est en difficulté, il est d'abord repéré par son maître dans la classe du fait qu'il est le premier à être en contact avec lui. Si vraiment la difficulté perdure, c'est signalé au directeur. Le directeur signale cette situation au réseau d'aide et ensuite, l'élève est pris en charge par un réseau qui, en général, se trouvait à l'extérieur de l'école où était l'élève. C'est donc un système un peu lourd, un peu compliqué à mettre en place pour des élèves ayant des difficultés extrêmement passagères et en tout cas remédiables dans des délais extrêmement brefs.

Donc, ces fameuses 2 heures ont été mises en place pour aider les jeunes qui avaient le moins de difficultés à être remis dans la classe directement. Ils sont repris soit par leur professeur lui-même, soit par le professeur de la classe d'à côté. Cela dépend de la pédagogie que les gens veulent mettre en place dans une école. Le système s'avère plutôt bon et je vous dirai pourquoi après. Mais, cela ne veut pas dire que pour autant, les élèves les plus en difficulté vont pouvoir bénéficier de ces deux heures, parce qu'ils sont eux en plus grande difficulté et eux continueront à bénéficier des R.A.S.E.D.

A partir du moment où la totalité des enfants qui ont des difficultés et de façon un peu simpliste, je vais partager en deux groupes :

- les enfants qui ont de faibles difficultés bénéficient directement dans la classe des 2 heures qui ont été enlevées aux professeurs le samedi matin ;

- les enfants qui ont de fortes difficultés sont pris en charge par les R.A.S.E.D.

Aussi, vous voyez bien que la charge donnée aux R.A.S.E.D. a considérablement diminué et ce de plus de la moitié. Il est donc tout à fait normal qu'il y ait moins de personnes

dans les R.A.S.E.D. maintenant qu'il n'y en avait autrefois.

(réaction hors micro de M. CHAPUIS).

M. BESSON – *S'il vous plaît, je ne vous ai pas interrompu.*

Il faut aussi regarder les résultats de ce que l'on met en place. Il s'avère que les évaluations faites dans les écoles - il y a plusieurs types d'évaluation, je ne rentrerai pas dans le détail - se sont améliorées ces dernières années, ce qui démontre de façon extrêmement claire que la politique qui a été mise en place est une bonne politique contrairement à ce que je viens d'entendre.

M. le Maire – *Merci pour ces explications. Je donne la parole à M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Tahar BEN CHAABANE m'a doublé sur la droite (rires) en toute amitié et je rejoins ce qu'a dit Jean-Philippe GRAND. Je crois que la Ville n'a rien à se reprocher, le Département non plus. D'autre part, les explications de M. BESSON ne m'ont pas du tout convaincu. Il se trouve qu'à l'école Diderot où je siége, je suis en contact avec des « rasedeurs », si je puis dire, et ils reconnaissent tous qu'il y a quand même un souci. 31 postes supprimés à la rentrée 2012, c'est une réalité. On a beau retourner les chiffres dans tous les sens, il y a un problème.*

Nous voterons pour cette délibération bien sûr, mais j'ose espérer que ces 31 postes qu'il est prévu de supprimer ne le seront pas à la rentrée 2012 pour les raisons qu'a évoquées tout à l'heure mon collègue Jean-Philippe GRAND.

M. le Maire – *La parole est à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je vous remercie. Pour ma part, je n'ai pas bien compris le calcul de M. BESSON. Je constate qu'il y a quand même globalement de plus en plus d'élèves dans les classes, car on est plutôt autour de 28-30 élèves par classe, ce qui ne me paraît pas aller dans le sens de ce qu'il a tenté de démontrer.*

31 postes de R.A.S.E.D. supprimés à la rentrée 2012, cela veut dire qu'on va priver plus de 2 200 élèves dans ce département d'aides spécialisées. Encore une fois, bien sûr qu'il y a de nouveaux dispositifs qui sont mis en place avec les 2 heures dont vous avez parlé. Cela n'est pas la même chose puisque les R.A.S.E.D. ont reçu une formation spécifique destinée à de réelles et malheureusement durables difficultés d'apprentissage. La conséquence de cette diminution drastique du nombre de postes de R.A.S.E.D. est dramatique, notamment pour des enfants qui viennent de milieux modestes et qui n'ont pas forcément accès à un certain nombre de ressources culturelles. C'est une politique qui aggrave les clivages sociaux.

Par ailleurs, pour Orléans, il y a de vrais difficultés d'accès à ces R.A.S.E.D. Les enseignants disent que c'est de plus en plus difficile d'obtenir ces remédiations. Donc, je ne pense pas qu'on puisse s'en satisfaire d'autant qu'il s'agit ici de suppressions de postes de R.A.S.E.D. se cumulant par ailleurs avec la suppression de postes d'enseignants qui ne sont pas R.A.S.E.D. On est donc dans un système qui clairement ponctionne le service public de l'Education Nationale aux bénéfices de quoi ? Au bénéfice de substituts d'ordre privé, car beaucoup de parents - en tout cas ceux qui en ont les moyens - se tournent vers les officines privées pour aider leurs enfants et ceux qui n'ont pas les moyens n'ont que l'école publique pour les aider. Or, l'école publique rend de moins en moins ce service là. L'un des objectifs premiers de l'école publique est de lutter contre l'échec scolaire et on doit mettre tous les moyens possibles de la nation en œuvre pour réaliser cet objectif.

M. le Maire – *D'autres interventions ? Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *Pour terminer et compléter ce qu'ont dit mes collègues, je voudrais vous rappeler, M. le Maire, le grand plaidoyer que vous nous avez fait au dernier Conseil Municipal pour dénoncer finalement tout ce qu'on pouvait dire sur le désengagement de l'Etat. Et bien voilà, on en a un très bel exemple. C'est vraiment catastrophique. La mission de l'Education Nationale, c'est justement d'offrir l'éducation à tous et là on est en train de réduire la voilure, ce qui est vraiment inacceptable pour l'avenir de nos enfants. Donc, oui l'Etat se désengage et nous en avons ici un très bel exemple.*

M. le Maire – *Pas d'autres interventions ? Mme MARECHAL, vous avez la parole.*

Mme MARECHAL – *Pour conclure, je reviens sur les propos de M. BESSON que je partage tout à fait et je comprends bien les calculs. Il faut effectivement arrêter d'être dans la surenchère. Il ne faut pas non plus s'imaginer qu'il y aura un jour un magicien qui pourra tout remettre en place. Il faut donc être raisonnable.*

Le désengagement de l'Etat n'est pas flagrant. A propos des 31 postes, il ne faut pas laisser croire non plus que c'est uniquement sur la Ville d'Orléans. C'est pour tout le département. Donc, sur la Ville, c'est négligeable. On a fort heureusement réussi à garder le plus possible nos postes de R.A.S.E.D. jusqu'à présent et c'est donc une bonne chose.

Enfin, je voudrais revenir également sur un point important. L'Etat finance aussi très fortement la réussite éducative et elle vient énormément en aide aux enfants qui ont besoin de prestations type R.A.S.E.D. ou plus loin que le R.A.S.E.D., tout en précisant que le travail d'un R.A.S.E.D., ce n'est pas d'offrir des activités culturelles à des enfants qui n'ont pas les moyens financiers, ni même de faire des cours particuliers du soir avec je ne sais quel organisme privé. Ce sont vraiment des dispositifs spécifiques qui sont faits par des psychologues et donc la réussite éducative intervient aussi dans ce domaine. C'est pourquoi, le désengagement de l'Etat, je ne le vois pas dans la réussite éducative et je peux vous dire qu'il y a un certain nombre d'enfants qui sont passés par ce dispositif et qui bénéficient de prestations équivalentes.

M. le Maire – *Je partage ce point de vue Mme MARECHAL et pour ce qui est du désengagement de l'Etat, on a vu aujourd'hui dans un domaine différent, une autre bonne nouvelle qui montre que l'Etat est toujours et encore plus présent à nos côtés.*

Pour ce qui est des R.A.S.E.D., je me permets de donner toute ma confiance aux compétences qui s'expriment au travers de M. BESSON et de Mme MARECHAL qui connaissent particulièrement bien le sujet. De plus, je crois que les explications qui ont été données par M. BESSON sont de l'ordre de la limpidité et de l'évidence. Enfin, il faudrait effectivement à un moment dans notre pays arrêter d'être dans la surenchère un peu démagogique, parce que sinon on va vraiment aller dans le mur, ça c'est clair. En tout cas, je pense que tout le monde en a au moins conscience, si ce n'est l'intuition.

Je vais vous consulter sur ce point.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les Réseaux d'Aides Spécialisées auprès des Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D.) contribuent, aux côtés des équipes pédagogiques :

- à assurer la prévention des difficultés préjudiciables à la progression dans le cursus scolaire ou à une bonne insertion dans la vie collective,

- à remédier, aux difficultés qui s'avèrent durables et se traduisent par des écarts d'acquisition nets avec les acquisitions attendues, ou à un défaut durable d'adaptation à l'école et à son fonctionnement particulier.

Les formes d'intervention des R.A.S.E.D. auprès des équipes pédagogiques des écoles se traduisent par :

- le suivi psychologique,
- des aides spécialisées à dominante pédagogique, dispensées par des enseignants spécialisés, titulaires du Certificat d'Aptitude aux actions Pédagogiques Spécialisées d'Adaptation et d'Intégration Scolaires, option E (aide pédagogique aux enfants en difficulté),
- des aides spécialisées à dominante rééducative, dispensées par des enseignants spécialisés titulaires du Certificat d'Aptitude aux actions Pédagogiques Spécialisées d'Adaptation et d'Intégration Scolaires, option G (enseignants spécialisés chargés de rééducations).

Pour l'année scolaire 2011-2012, le Département du Loiret accorde une subvention, à hauteur de 931 € par réseau d'aides spécialisées, aux communes qui contribuent à leurs frais de fonctionnement.

En ce qui concerne la Ville, neuf réseaux d'aides spécialisées sont répartis dans les quatre circonscriptions de l'Inspection Départementale de l'Education Nationale.

- La circonscription Loiret pré-élémentaire compte, pour la Ville, 0,5 psychologue, un enseignant spécialisé (option E) ; le crédit qui lui est attribué s'élève à 1 750 €

- La circonscription d'Orléans-Nord compte, pour la Ville, un psychologue, un rééducateur (option G) et un enseignant spécialisé (option E) ; le crédit qui lui est attribué s'élève à 500 €

- La circonscription d'Orléans-Saran regroupe pour la Ville, deux psychologues, deux rééducateurs (option G) et deux enseignants spécialisés (option E) ; le crédit qui lui est attribué s'élève à 2 250 €

- La circonscription d'Orléans-Sud regroupe, pour la Ville, deux psychologues, deux rééducateurs (option G) et trois enseignants spécialisés (option E) ; le crédit qui lui est attribué s'élève à 6 417 €

- La circonscription d'Orléans-Est regroupe, pour la Ville, deux psychologues, deux rééducateurs (option G) et quatre enseignants spécialisés (option E) ; le crédit qui lui est attribué s'élève à 4 667 €

Chaque enseignant spécialisé partage son temps entre différentes écoles de sa circonscription d'affectation, en fonction des cas d'enfants signalés par les équipes éducatives.

Au total, pour l'année scolaire 2011-2012, la Ville consacre 15 584 € au fonctionnement des Réseaux d'Aides Spécialisées qui desservent ses écoles et répond en outre, ponctuellement, aux besoins en matière d'investissement. L'inspection académique a participé à la répartition de ce crédit global.

Dans ces conditions, après avis de la Commissions Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention globale de 8 379 € auprès du Département du Loiret, correspondant à sa contribution aux frais de fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées pour l'année scolaire 2011-2012 ;

2°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 7473, service gestionnaire FEDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 10 – Ecoles d'application. Changement de statut.

Mme MARECHAL – *L'Inspection Académique nous sollicite pour pouvoir modifier l'appellation de deux écoles sur la Ville estampillées « Ecole d'application » du fait qu'elles ont un certain nombre de maîtres formateurs pour les futurs enseignants. Il se trouve qu'il y a deux écoles qui vont voir ce nombre de maîtres formateurs réduit parce qu'il y a un des maîtres qui part. Alors, je ne sais si c'est pour une mutation ou pour une retraite, mais du coup, cela fait descendre le nombre et donc la perte du statut d'école d'application. Cela redevient donc une école ordinaire.*

Je profite de cette délibération pour pouvoir vous annoncer aussi les ouvertures et les fermetures de classes qui ont été proposées. Je dis bien « proposées » parce que c'est effectivement sous réserve des effectifs à la rentrée qui peuvent toujours être différents de ceux qui ont été travaillés jusqu'à présent.

Nous allons avoir 7 ouvertures de classe :

- les écoles maternelles Gaston Galloux, Romain Rolland et Pierre Ségelle*
- les écoles élémentaires Charles Péguy, Molière, Kergomard et Romain Rolland*

Nous allons avoir 5 fermetures de classe :

- les écoles maternelles Claude Lévy, Jean Piaget et Jolibois*
- l'école élémentaire des Cordiers et l'école spécialisée des Capucins*

Nous sommes aussi informés que sur le terrain des gens du voyage, il n'y a plus d'école en tant que telle où une enseignante était mise à disposition. Ce poste affecté aux gens du voyage est transféré dans les écoles de La Source accueillant les enfants des gens du voyage.

Enfin, quelque chose qui avait déjà été appliqué sur les écoles de La Source l'année dernière et qui le sera à la rentrée prochaine dans les écoles maternelles Claude Lévy, Jean Piaget et Nécotin : la transformation des classes de toute petite section en classes maternelles ordinaires. Cela ne veut pas dire que l'on n'accueillera plus de toute petite section, mais ce sera une classe de petits qui accueillera le matin des tous petits, pour pouvoir organiser différemment le temps scolaire.

Ce sont des décisions qui ont été prises au mois de février, mais qui sont susceptibles d'être modifiées si les effectifs changent d'ici la rentrée.

Je termine en disant que l'objet de la délibération est de dire simplement que l'on est d'accord pour que les écoles Louise Michel et Marcel Proust deviennent des écoles ordinaires et non plus des écoles d'application.

M. le Maire – *Je donne la parole à M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Concernant le statut des écoles d'application, il se trouve que l'on a aujourd'hui de futurs enseignants qui arrivent à la rentrée scolaire devant une classe sans jamais avoir été sur le terrain en essai et cela conduit à des drames. Or, nous sommes pour que les enseignants continuent à être en essai sur le terrain, en nombre suffisant, et pour qu'il y ait des maîtres formateurs spécialisés pour les accueillir, leur prêter leur classe et les conseiller, parce que ces drames, ça c'est de la démagogie. De plus, il faut voir les dégâts que cela occasionne au niveau de la scolarité.*

Nous sommes donc contre la diminution du nombre d'écoles d'application.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'arrêté ministériel du 16 avril 1991 accorde délégation permanente de pouvoirs aux Recteurs d'académie pour désigner les écoles d'application.

En vertu de ce texte et par courrier du 26 mars 2012, M. le Directeur académique des services de l'Education Nationale a informé la Ville de la décision de régulariser les qualifications des postes occupés dans les écoles d'application maternelle Louise Michel et élémentaire Marcel Proust.

Compte tenu du nombre de classes d'application restant dans ces écoles, elles n'ont plus le statut d'écoles d'application. Mme le Recteur d'Académie doit donc procéder à la fermeture de ces deux écoles d'application, après avoir recueilli l'avis du Conseil Municipal.

Les écoles maternelle Louise Michel et élémentaire Marcel Proust auront donc à partir de la rentrée le statut d'écoles ordinaires. Le nombre de classes est inchangé.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le changement de statut des écoles maternelle Louise Michel et élémentaire Marcel Proust. »

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 3.

N° 11 – **Désaffectation de locaux scolaires.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit de trois types de logement de fonction :*

- les logements rue de l'Ange ;
- les locaux du groupe scolaire Georges Chardon dans la lignée du projet que nous avons avec la reconstruction du groupe scolaire et du gymnase ;
- les logements de l'école maternelle Claude Lerude de manière à pouvoir permettre un accès extérieur à la cour de récréation.

M. le Maire – *Je donne la parole à M. RICOURD.*

M. RICOURD – *Pour le 13 rue de l'Ange, a-t-on quelques idées sur l'utilisation de ces 3 logements ?*

Mme SAUVEGRAIN – *Non justement. Il faut dans un premier temps les désaffecter et ensuite demander l'avis du Directeur Académique des services de l'Education Nationale avant de pouvoir en faire quelque chose.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le statut des enseignants intégrés ou nommés dans le corps des professeurs des écoles a supprimé la possibilité de bénéficier d'un droit au logement de fonction et a conduit à la désaffectation progressive des logements qui leur étaient réservés.

Considérant la localisation de ces logements au sein des groupes scolaires, il est possible de les isoler du domaine public affecté à usage scolaire et de procéder soit à leur cession soit à leur démolition.

1) Logements, 13 rue de l'Ange.

Ce site dispose de trois logements de type F4, à usage scolaire situés sur trois niveaux. Après avoir été temporairement occupé par l'A.S.E.L.Q.O., le dernier logement a été libéré en janvier 2012 et il peut être cédé après études préalables de séparation de réseaux, d'emprise foncière et de définition de servitudes.

2) Logements du groupe scolaire Georges Chardon, 1 rue des Roses.

Le groupe scolaire dispose de 6 logements à usage scolaire (2 F2, 1 F3, 1 F4 et 2 F5).

Dans le cadre du projet de reconstruction du groupe scolaire et du gymnase Georges Chardon approuvé par délibération du 18 novembre 2011, ces logements libres de toute occupation depuis août 2011 doivent être démolis. Il convient donc de procéder à leur désaffectation.

3) Logements de l'école maternelle Claude Lerude, 24 rue Drufin

L'école dispose de 2 logements (1 F5 et 1 F3) à usage scolaire. Les logements situés en prolongement de la cour de récréation sont en mauvais état. Leur démolition prévue à partir de mai 2012 permettra à l'avenir d'augmenter la surface de la cour de récréation et d'aménager un portail d'accès.

Il convient donc de procéder à la désaffectation de ces logements libres de toute occupation depuis le 22 janvier 2003.

La procédure réglementaire prévoit que l'avis du Directeur académique des services de l'Education Nationale du Loiret soit sollicité pour toute désaffectation.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à solliciter l'avis du Directeur académique des services de l'Education Nationale du Loiret pour la désaffectation immédiate des locaux suivants : logements 13 rue de l'Ange, logements du groupe scolaire Georges Chardon et logements de l'école maternelle Claude Lerude. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 12 – Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. Attribution de subventions.

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Union des Amicales Régionalistes du Loiret (U.A.R.L.) rend hommage à Jeanne d'Arc au travers des Provinces françaises en réalisant le 13 mai 2012 une animation avec danses et musiques folkloriques sur la place du Martroi, devant les tribunes, avant l'hommage officiel.

Les 12 amicales régionalistes participeront au cortège commémoratif de l'après-midi.

La Ville souhaite soutenir les activités de cette association en proposant une subvention à hauteur de 2 176 € (même montant qu'en 2011).

Par ailleurs, dans le cadre du cortège commémoratif du 13 mai après-midi, différentes associations musicales animeront le défilé. Il est proposé de les subventionner dans les conditions détaillées dans le tableau annexé à la délibération.

Enfin, la chorale Francis Poulenc organise un concert, le dimanche 6 mai, à l'église Saint-Pierre du Martroi. Il est proposé de la subventionner à hauteur de 500 €

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc 2012 les subventions suivantes :

- à l'Union des Amicales Régionalistes du Loiret pour un montant de 2 176 €
- à la chorale Francis Poulenc pour un montant de 500 €
- aux associations indiquées dans le tableau annexé pour un montant total de 2 565 €;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 0241, article 6574, opération 0000832, service gestionnaire DEVE, à hauteur de 5 026 € et, fonction 041, article 6574, opération 932, service gestionnaire DREP, pour la Chorale Francis Poulenc à hauteur de 500 €

NOMS DES ASSOCIATIONS	ACTIVITE DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
Harmonie Municipale d'Ingré	Participation au cortège du 13 mai après-midi	285 €
Société Musicale de Sully-sur-Loire		285 €
Batterie Fanfare intercommunale d'Ingré-Ormes		285 €
Harmonie Saint-Marc Saint-Vincent		285 €
Harmonie de la Chapelle Saint-Mesmin		285 €
Musique Départementale des Sapeurs Pompiers		285 €
Société Musicale de Beaugency		285 €
Pipe Band d'Aubigny-sur-Nère		285 €
Musique de Saint Ay		285 €
TOTAL		2 565 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- N° 13 – **Théâtre d'Orléans. Approbation d'une convention-cadre 2012-2014 à passer avec l'État, le Conseil Régional du Centre et le Département du Loiret et approbation d'avenants. Attribution de subventions. Approbation de tarifs de location.**

Convention quadripartite
Théâtre d'Orléans
2012-2014

*
* *
*

Présentation d'un power point par M. VALETTE.

*
* *
*

M. VALETTE – M. le Maire, mes chers collègues, je suis particulièrement heureux de pouvoir vous présenter ce diaporama qui est en fait la conclusion de longues négociations que nous avons eues avec les partenaires financiers du Théâtre d'Orléans afin d'en assurer le fonctionnement pour les années à venir et ce jusqu'en 2014.



Le fonctionnement du théâtre d'Orléans

- Le Théâtre d'Orléans accueille :
 - **3 structures résidentes: Scène Nationale, CADO, CDN**
 - **des utilisateurs extérieurs: ATAO, JMF, Orchestre d'Orléans, Conservatoire, Musique Municipale...**
 - **près de 150 représentations et 116 000 spectateurs par an**
- **Les coûts fixes du théâtre en ordre de marche (TOM) sont portés par la Scène Nationale (équipes techniques, bâtiments,...)**

2

Convention Théâtre - CM 20/04/2012



M. VALETTE – Je vais vous rappeler un petit peu les conditions de fonctionnement du Théâtre d'Orléans qui est composé de trois structures résidentes : la Scène Nationale, le C.A.D.O., le C.D.N., auxquelles il faut ajouter le Centre Chorégraphique National qui lui n'est pas résident du Théâtre mais enfin qui est lié en tout cas au titre de la convention que nous vous présentons ce soir. Le Théâtre d'Orléans, c'est aussi un certain nombre d'utilisateurs extérieurs dont vous avez la liste : l'A.T.A.O., les J.M.F., l'Orchestre d'Orléans, le Conservatoire qui va y faire un certain nombre de galas très prochainement, la Musique Municipale. Le Théâtre d'Orléans accueille près de 150 représentations par an avec pratiquement 120 000 spectateurs, ce qui est extrêmement important.

Les coûts de fonctionnement, ce qu'on appelle le théâtre en ordre de marche, sont de la responsabilité de la Scène Nationale. Et donc suite à ce qui avait été signé en 2009, le but de cette nouvelle convention est d'affiner les choses afin d'améliorer le fonctionnement, de responsabiliser les résidents, de maintenir la proposition culturelle ce qui nous a paru absolument fondamental et enfin d'optimiser la ressource financière, car dans le contexte actuel, elle a besoin d'être utilisée avec précaution. Pour faire écho aux débats que nous avons déjà eus, je dois souligner qu'en l'occurrence l'Etat, mais pas que l'Etat, ainsi que nos différents partenaires, ne se sont pas désengagés loin de là du fonctionnement du Théâtre, ce qui est à souligner malgré tout dans le contexte actuel.

Le principe de la convention

- La convention vise à garantir le financement des structures résidentes et les modalités d'utilisation du théâtre
 - Limitation de l'activité simultanée des trois salles
 - Refacturation des coûts supplémentaires aux demandeurs
 - Réévaluation progressive des tarifs de mise à disposition des salles
 - Instauration d'un outil de suivi

M. VALETTE – *Comme je viens de le dire, le but de la convention est de garantir les financements, mais aussi les modalités d'utilisation du Théâtre :*

- en limitant l'activité simultanée des trois salles. En effet aujourd'hui, on a identifié des situations pour lesquelles effectivement on a une explosion des coûts qui s'avère finalement nuisible au fonctionnement de la Scène Nationale qui porte le fonctionnement et notamment à son budget artistique ;

- en gérant les relations entre les différents résidents avec la mise en place d'un système de refacturation des utilisations qui s'avèrent finalement coûteuses ;

- en essayant de s'approcher - la précédente convention l'avait déjà établie, mais aujourd'hui on s'en approche encore plus - du coût réel d'utilisation du Théâtre ;

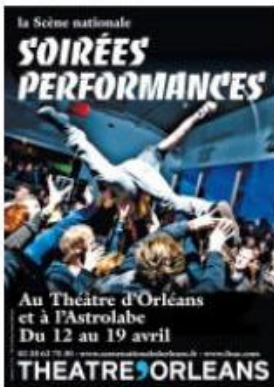
- enfin en se donnant des outils d'appréciation et de suivi de la mise en œuvre de la convention, j'y reviendrai par la suite.

La Scène Nationale

- Créée en 1975, labellisée en 1993
- Missions centrées sur la musique et la danse

Saison 2011-12
62 spectacles,
86 représentations
28 000 spectateurs

Zoom sur :



Festival Performances 2012



Action culturelle : Quartiers d'Arts 2012
création chorégraphique PILE



Quatuor Diotima



4

M. VALETTE – Parmi les résidents, il y a évidemment la structure qui porte le fonctionnement du Théâtre, à savoir la Scène Nationale dont vous voyez qu'elle a été créée en 1975 et labellisée en 1993. Elle a aujourd'hui des missions centrées sur la musique et la danse.

Elle produit 62 spectacles par an et accueille 28 000 spectateurs. Parmi les spectacles les plus marquants, il vient d'y avoir les soirées performances 2012, la résidence du Quatuor Diotima. Elle est également associée à la Ville et on passera une délibération tout à l'heure, avec le programme Quartiers d'Arts danse qui fait suite à Othello pour la création de PILE qui aura lieu au mois de juillet à la Patinoire.

Le Centre Chorégraphique National d'Orléans

- Créé en 1985, labellisé en 1995
- Un établissement qui rayonne par ses créations en Europe et dans le monde
- Présent au festival d' Avignon 2012 pour la création *ATEM le souffle*

Saison 2011
43 représentations
dans le monde,
11 000 spectateurs

Zoom sur :



Les Corbeaux, 2010



Cherry-Brandy,
2009



Les philosophes, 2001
repris à Orléans en 2012



5

M. VALETTE – *Le Centre Chorégraphique n'est pas résident mais il est associé à la convention. Il est dirigé par Josef NADJ qui vient d'être reconduit dans sa mission de Directeur pour 3 ans. C'est un artiste de renommée internationale qui est présent partout dans le monde et qui le sera une fois de plus cette année à Avignon pour un spectacle qui s'appelle ATEM le souffle.*

Le CADO Centre d'art dramatique d'Orléans

- Créé en 1988, il présente un répertoire de qualité, populaire, à travers les meilleurs auteurs classiques ou contemporains

Saison 2011-12
7 spectacles
72 représentations
52 000 spectateurs

Zoom sur :



Le Bourgeois Gentilhomme, 2011
Molière/Lully



Henry IV, le bien aimé, 2012
Daniel Colas



La Peste, 2011
Albert Camus



6

M. VALETTE – Nous avons ensuite le C.A.D.O. qui est une structure de créations théâtrales bien connue des Orléanais. Le C.A.D.O. présente un répertoire de qualité populaire aussi bien à travers des auteurs classiques que de la création contemporaine. Ce sont 7 spectacles par an, 52 000 spectateurs et 72 représentations.

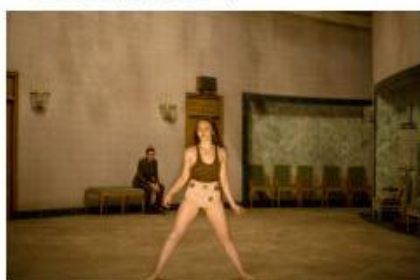
Je dois souligner que le C.A.D.O. s'associera aux festivités que la Ville d'Orléans organise pour les Fêtes de Jeanne d'Arc en produisant au mois d'octobre l'Alouette d'Anouilh qui reprend l'épopée de Jeanne d'Arc.

Le Centre Dramatique National d'Orléans

- Créé en 1992, le CDN est centré sur la création et les écritures contemporaines
- Présent au Festival d'Avignon 2012 pour *la Mouette de Tchekov*

Saison 2011-12
11 spectacles
36 représentations
16 500 spectateurs

Zoom sur :



© Frédéric Nauzyciel

Yan Karski (mon nom est une fiction) 2011,
Haennel/A.Nauzyciel



Platonov mais...
2012,
Tchekov/Armengol



© Frédéric Nauzyciel

Ordet (la parole) 2008,
Munk/A. Nauzyciel



7

M. VALETTE – Nous avons ensuite le Centre Dramatique National dirigé par Arthur NAUZICIEL. C'est un centre de création et d'écritures contemporaines. Il balaye tout un aspect de la création théâtrale extrêmement important. Ce sont 11 spectacles, 16 500 spectateurs et qui lui sera cette année présent également à Avignon avec *la Mouette de Tchekhov*. Ce spectacle aura lieu dans la cour d'honneur.

Donc, la création à Orléans est vraiment internationale et présente là où il faut être, notamment au Festival d'Avignon. Je dois souligner que depuis que j'ai en charge la culture à Orléans, je me suis déplacé tous les ans à Avignon pour accompagner un de ces artistes dans ses prestations. Je crois que c'est à souligner, car c'est exceptionnel pour une ville et son agglomération de la taille d'Orléans. Cela justifie les financements qui sont apportés à cette structure et d'être attentif finalement au fonctionnement de toute cette activité.

L'ouverture du Théâtre d'Orléans

- Un outil de diffusion culturelle et de rayonnement au service des orléanais

Zoom sur :



Soirée Jeunes Talents



Orchestre Symphonique
d'Orléans



ATAO
Salomé, Oscar Wilde



8

M. VALETTE – *Le Théâtre, ce ne sont pas uniquement les résidents, c'est aussi un dialogue permanent avec le secteur culturel orléanais hors résidents. C'est ainsi que l'on accueille la soirée Jeunes Talents, l'Orchestre Symphonique qui fait toutes ses prestations dans le cadre du Théâtre, l'A.T.A.O. qui est aussi une proposition théâtrale complémentaire de ce que proposent les résidents.*

Ces accueils auraient pu être menacés par le fait qu'on s'approche aujourd'hui d'un coût d'utilisation du Théâtre plus proche de la réalité. Cependant, la Ville a une enveloppe budgétaire qu'elle verse à la Scène Nationale pour permettre ces accueils. De plus, nous avons décidé d'augmenter cette enveloppe budgétaire à hauteur de 145 000 €, soit + 58 000 €, afin de pouvoir maintenir ces accueils qui nous paraissent absolument indispensables.

Les financements publics

en euro	Etat (net des 0% de réserve) € ttc	Région € ttc	Départ. € ttc	Ville € ttc	Total € ttc
SCENE NATIONALE	1 022 569	70 000	95 000	1 672 039	2 859 608
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL	792 918	278 000	0	223 771	1 294 689
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL	502 900	226 425	60 000	189 817	979 142
CADO	0	0	687 893	416 373	1 104 266
TOTAL	2 318 387	574 425	842 893	2 502 000	6 237 705

A la subvention de la Ville s'ajoute la prise en charge des services pour les utilisateurs extérieurs

=> en 2012 le surcoût engendré par la nouvelle convention est estimé à :
• 58 000 euros, pour un total de 145 000 euros



9

M. VALETTE – Vous avez sur ce tableau l'ensemble des financements publics, j'y reviens. Chaque partenaire a pour la plupart maintenu ces financements ou diminué dans des proportions qui ne sont pas significatives. Ce sont donc 6 237 000 € d'argent public qui rentrent dans le fonctionnement du Théâtre pour un budget global de 10 millions d'euros, ce qui montre quand même l'implication des uns et des autres dans le fonctionnement de cette très belle structure.

M. le Maire – Merci M. VALETTE. Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.

Mme KOUNOWSKI – Je vais intervenir pour expliquer le vote de notre groupe. Nous allons nous abstenir notamment par rapport à cette convention-cadre qui va être signée entre la Ville d'Orléans, le Département du Loiret, la Région Centre et l'Etat. Pourquoi ? Tout d'abord, il est noté très clairement qu'il était nécessaire de limiter l'activité globale du Théâtre et c'est vraiment regrettable car la Scène Nationale a toujours proposé une offre extrêmement diverse alors que là, on va limiter cette activité simplement du fait que gérer les trois salles ensemble pose des problèmes financiers. On aborde donc cette activité culturelle uniquement par rapport à l'aspect purement financier. Il faut certes le prendre en compte, mais il n'empêche que le résultat va être une diminution de l'offre globale des spectacles par le Théâtre d'Orléans et ce parce que le budget a diminué, car le futur budget pour 2012 pour la Scène Nationale diminue.

D'autre part, on pense que les finances vont pouvoir remonter en augmentant ce fameux coût des services qui pose problème. Donc visiblement, il y a dans cette convention des conditions de mise à disposition pour les utilisateurs. Il faut savoir qu'il y a des utilisateurs résidents comme la Scène Nationale, le Centre Dramatique National et le C.A.D.O., mais aussi

des utilisateurs externes. Tous ces utilisateurs vont donc être impactés financièrement et pour certains, cela va même être une question de survie. Je pense à des petites structures qui interviennent au niveau du Théâtre comme l'A.T.A.O. qui présente un théâtre populaire. Ce ne sont pas des gens qui font du business avec leurs spectacles. Ils sont là pour proposer une offre de théâtre permettant de former des futurs spectateurs qui d'ailleurs apprécieront le théâtre d'Arthur NAUZICIEL qui lui est un théâtre de recherche. Donc, je m'inquiète pour le futur de ces structures et je m'inquiète aussi pour l'offre culturelle sur Orléans qui s'amointrit.

Enfin se pose le problème des financements et des partenaires. Et là, je m'adresserai à M. LEMAIGNEN, mais je ne sais pas où il se trouve. Parmi les gens qui vont au théâtre, ce ne sont pas simplement des Orléanais, mais ils viennent également de l'agglomération. A ce titre, il serait peut-être intéressant de se poser la question sur le fait que certains aspects de la culture puissent aussi comprendre une participation de l'Agglomération. Ce n'est peut-être pas dans les compétences de l'AggLO, mais certaines communautés d'agglomération ou agglomérations le font. Donc, M. LEMAIGNEN, j'attends une réponse.

M. le Maire – *Je crois qu'il y avait Mme LEVELEUX qui souhaitait la parole.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Cela peut-être effectivement l'objet d'un programme ultérieur de transférer les compétences sur les grands équipements à l'Agglomération d'Orléans.*

S'agissant de la convention-cadre, il est clair qu'elle marque un progrès par rapport à la situation antérieure. Néanmoins, il nous semble qu'elle n'est pas pleinement aboutie et qu'elle pourrait être encore améliorée. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

Depuis quelques années, le théâtre en ordre de marche a connu une augmentation globale de son activité qui a été, pendant un certain temps, partiellement compensée par des produits exceptionnels. Aujourd'hui, ces produits exceptionnels n'existent plus, puisque précisément ils étaient exceptionnels. Cependant, l'augmentation globale de l'activité entraîne des coûts auxquels il faut faire face et comme le théâtre en ordre de marche est supporté par la Scène Nationale, c'est bien la marge artistique de la Scène Nationale qui s'en est trouvée fortement amoindrie. Face à cette situation, les financeurs : la Ville, le Département, la Région et l'Etat, on l'a vu, envisagent au mieux un gel de leurs subventions. Je dis « au mieux » puisque la Ville a baissé la sienne en 2011 ! Donc, la seule solution pour sortir de l'impasse est une maîtrise des coûts de plus en plus rigoureuse et éventuellement, malheureusement aussi pour une partie, une réduction du volume des activités. La convention-cadre évoque cette hypothèse, mais elle fait surtout porter son effort sur les modalités de refacturation des services aux structures résidentes que sont le C.A.D.O. et le Centre Dramatique National, ainsi qu'aux partenaires extérieurs.

Alors si sur le principe de la refacturation, je crois que tout le monde est d'accord, ce sont les modalités de la refacturation qui ne nous semblent pas encore à ce jour complètement claires et qui risquent de peser fortement sur le budget de ces structures résidentes ou, comme l'a souligné Ghislaine KOUNOWSKI, sur les partenaires qui ne sont pas directement résidents et cela pose des questions de visibilité financière pour ces structures. Les refacturations vont-elles se faire après coup au terme de l'année budgétaire et cela ne risque-t-il pas de poser de réels problèmes de fonctionnement et de programmation pour ces structures ?

Donc, pour ces raisons là, on estime encore une fois que la convention-cadre marque un progrès par rapport à l'existant, mais que la gouvernance devrait peut-être être améliorée et surtout on devrait travailler davantage sur la prévisibilité, sur la prévision des dépenses que vont supporter les structures. Pour prendre un exemple très simple, si le C.A.D.O. décide d'augmenter le volume global de son activité, il ne faudrait pas que cette augmentation

ne s'impute forcément sur des structures plus fragiles comme le C.D.N. par exemple.

C'est donc la raison de notre abstention.

M. le Maire – *Y a-t-il d'autres interventions ? Mme HEAU.*

Mme HEAU – *Je voudrais, mes chers collègues, vous dire que l'activité culturelle à Orléans est très diversifiée. On n'a peut-être pas tout compris ce qui se passe et donc, avec ma grande naïveté, je voudrais simplement vous dire quelque chose de très facile à comprendre.*

TOM : théâtre en ordre de marche. Lorsque vous avez trois salles prises le samedi soir, cela fait beaucoup de techniciens qui vont monter et démonter pour la pièce, le concert, l'activité qui est demandée. S'il y a des techniciens qui sont alloués au Théâtre avec un nombre rigoureux, ce qu'on appelle l'ordre de marche du Théâtre, ils ne vont pas être suffisants. Alors, on a recours à ce qu'on appelle des intermittents du spectacle qui sont très contents de venir travailler, il n'y a pas d'ambiguïté là dessus. Mais si ce même spectacle ou cette diversité est possible les autres jours, parce que les Orléanais ont envie de sortir le mardi ou le mercredi, l'offre culturelle est présente mais elle est diversifiée sur l'ensemble des jours de la semaine. J'espère que ce petit raisonnement est facile à comprendre. Donc, allez au Théâtre, la saison dont la présentation va être faite est merveilleuse. Il y a de la musique, de la danse, du théâtre, de la transversalité avec tous nos partenaires, c'est merveilleux et je veux vous y voir !

M. le Maire – *Merci Mme HEAU et nous avons toujours plaisir à vous y voir, notamment sur la scène ! Je donne la parole à M. MARTIN.*

M. MARTIN – *M. le Maire, je tiens simplement à rappeler que le budget culturel de la Ville d'Orléans est de 22 millions d'euros. C'est pour dire l'importance des moyens qui sont consacrés à l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement culturel par notre Ville. De plus, il faut aussi rappeler qu'en ce qui concerne la Scène Nationale et le Théâtre d'Orléans, il y a eu ces dernières années, et on le voit très nettement dans les chiffres, et du reste vous l'avez rappelé notamment Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, un développement important de son activité. Je crois que c'est la première chose qu'il faut saluer et que dans le même temps, ce développement important d'activités s'est fait à coûts constants, c'est-à-dire encore une fois, qu'il y a bien sûr la nécessité d'avoir des budgets importants, ce qui est le cas, mais qu'il n'y a pas toujours un lien entre les moyens qu'on met en œuvre et les résultats que l'on obtient. Ce n'est pas l'accumulation des moyens - et çà, je tiens à le dire - qui crée nécessairement les résultats. De considérer qu'il suffit d'injecter de l'argent pour avoir une offre qui est meilleure ou qui est plus abondante, ce n'est pas forcément juste. Et donc de réussir à maintenir les budgets culturels dans la conjoncture actuelle, moi je dis, M. le Maire, bravo, c'est formidable. Je suis intimement convaincu que dans la période que nous connaissons, beaucoup s'attendait à ce que ce budget soit réduit, y compris par certains de nos partenaires. Alors, je crois qu'il faut vraiment se féliciter ce soir de dire :*

- 1 – les budgets sont maintenus, ce qui reconnaît la qualité du processus ;*
- 2 – les organismes sont maintenus.*

J'ai entendu dire ça et là que finalement Orléans avait beaucoup d'organismes. Tant mieux, c'est bien, mais après tout parfois c'est regardé avec envie par d'autres. Donc, le fait d'avoir maintenu la totalité des organismes à Orléans, c'est encore une fois, je pense, un beau résultat.

Pour terminer, on demande à travers les programmations que les associations ou les centres de créations prennent en compte les coûts marginaux et ce que vient d'expliquer

Mme HEAU me paraît tout à fait justifié. Il y a un moment où il faut tenir compte aussi de ce que représentent des coûts supplémentaires par rapport à la représentation supplémentaire. C'est parfois celle-ci qui coûte cher et c'est pour cela que l'on dit : Attention, surveillons, regardons la limite des choses dans une limite qui reste malgré tout, comme vous avez pu le voir, excessivement raisonnable.

M. le Maire – La parole est à M. VALETTE.

M. VALETTE – J'aimerais répondre aux interventions. La notion de T.O.M. est quand même quelque chose de nouveau. On a mis beaucoup de temps à faire admettre aux uns et aux autres que cette notion existait, parce qu'il était un moment où on dépensait sans compter. Je crois qu'aujourd'hui, on est sorti de ces logiques là et c'est pour cela que l'on s'est donné les outils. On a fait aussi admettre à des partenaires qui ne voulaient pas en entendre parler, le fait que de mettre du monde sur scène, cela avait un coût et qu'il fallait le prendre en compte.

Sur la baisse d'activités, je pense que je vais prendre des cours auprès des R.A.S.E.D., parce que je n'ai pas dû être clair. La baisse d'activités n'est pas inscrite dans la convention. On est juste sur des process d'optimisation des moyens, c'est-à-dire que les structures résidentes soient sur des niveaux de concertation suffisants pour ne pas générer des coûts marginaux comme l'a dit M. MARTIN, afin de préserver la ressource, c'est-à-dire des capacités de créations.

Sur les partenaires extérieurs, là aussi je pense ne pas avoir été assez clair. La Ville s'est dotée des moyens budgétaires pour pouvoir les accompagner pratiquement au niveau de ce qu'ils étaient auparavant. On a pris en compte aussi à notre usage propre le fait qu'effectivement, on s'approchait des coûts réels et qu'il fallait augmenter l'enveloppe qui accompagne les utilisateurs extérieurs.

On ne va pas rentrer dans le détail du fonctionnement de cette convention, car elle est complexe. Mais je voudrais dire à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA que la notion de directoire était déjà inscrite dans la précédente convention et elle prévoyait que les directeurs de structures devaient se réunir. De fait, cela ne s'est jamais produit parce qu'aussi bien Josef NADJ qu'Arthur NAUZICIEL ont des activités qui les éloignent beaucoup et ces réunions n'avaient pas lieu. On a donc changé le niveau de représentation au sein du directoire et celui-ci va être aujourd'hui effectif. Il aura pour but d'optimiser le fonctionnement, c'est-à-dire que les gens se parlent à l'intérieur de la structure dans l'optique de limiter au maximum les coûts marginaux qui ont été décrits très justement par M. MARTIN.

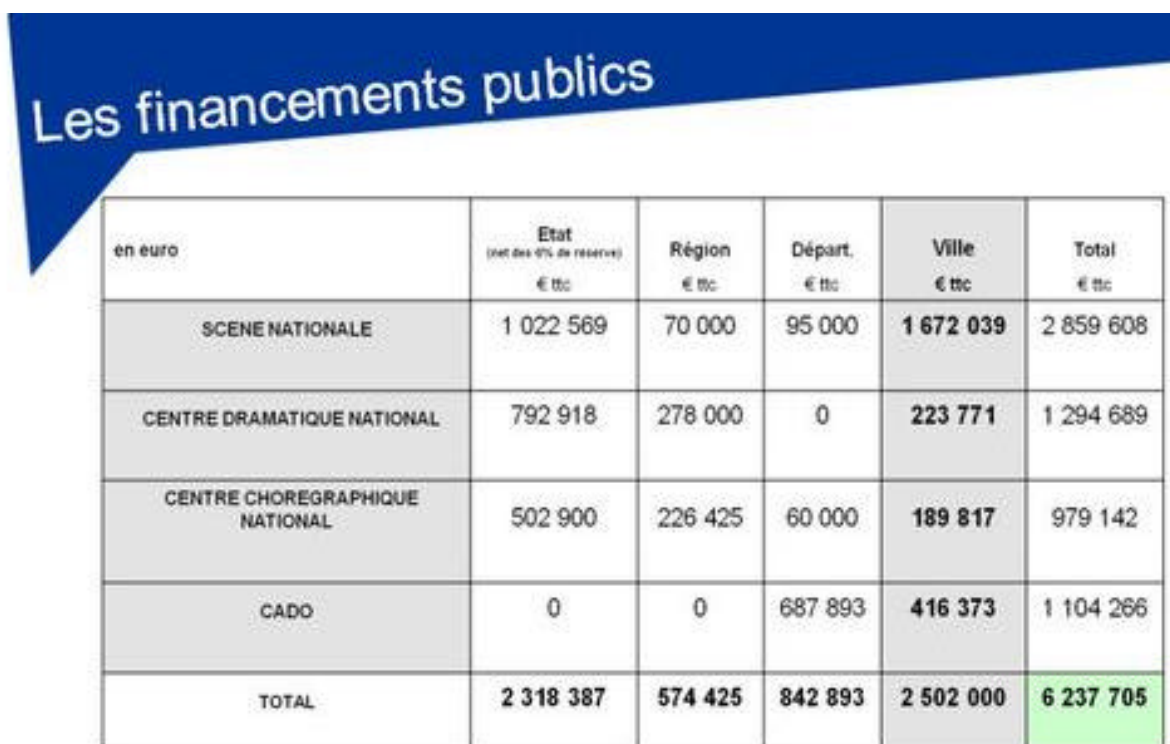
Sur le problème de la refacturation, il suffit de lire la convention pour voir que les refacturations seront faites après accord mutuel des résidents, c'est-à-dire qu'au sein du directoire, ils auront établi les plannings, évacué les situations coûteuses qui ont été citées dans le diaporama, comme le fait d'utiliser les trois salles le même soir. Si on s'organise un peu, on peut y arriver parce que mettre les trois salles en fonction, cela veut dire qu'il faut faire appel à des techniciens supplémentaires, ce qui est extrêmement coûteux. Il faut essayer d'éviter cette situation. Il y a quand même 15 techniciens permanents au Théâtre. Il faut donc optimiser le mieux possible aussi bien la ressource financière que la ressource humaine. Il a été prévu que les refacturations se feraient sur devis et contrairement à ce que vous avez l'air d'insinuer et qui est totalement faux, ce n'est pas en fin d'année que l'on va faire les additions. Le résident ou l'utilisateur extérieur qui va demander des services au Théâtre sera informé d'emblée sur ce que cela va lui coûter en plus s'il sort des seuils qui ont été fixés par la convention.

Donc effectivement dans une période de grande tension budgétaire, je crois que de

s'être doté de ces outils va permettre à la fois de maintenir des activités et d'optimiser les moyens.

M. le Maire – Merci M. VALETTE et merci pour tout le travail qui a été accompli pour parvenir à la signature de cette convention avec les services de la Ville bien sûr, car c'est un travail qui n'allait pas de soi. Comme vous l'avez dit, cette convention était complexe à finaliser. Il y a donc eu un très gros travail et je dirais une fois de plus que les conseillers ne sont pas les payeurs.

Je vais dire deux choses. La première est que nous avons une offre théâtrale sur Orléans qui est absolument remarquable. Comme l'a souligné M. MARTIN, cette offre peut susciter par ailleurs quelques convoitises et par les temps qui courent, je dois dire qu'il est tout à fait remarquable de pérenniser l'offre dans sa qualité et dans sa diversité. Ça, je veux le dire très clairement et nous l'avons fait en partenariat avec l'ensemble des financeurs. Peut-on remettre le tableau de financement, parce qu'on est passé un petit peu rapidement dessus tout à l'heure ?



en euro	Etat (net des 0% de réserve) € ttc	Région € ttc	Départ. € ttc	Ville € ttc	Total € ttc
SCENE NATIONALE	1 022 569	70 000	95 000	1 672 039	2 859 608
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL	792 918	278 000	0	223 771	1 294 689
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL	502 900	226 425	60 000	189 817	979 142
CADO	0	0	687 893	416 373	1 104 266
TOTAL	2 318 387	574 425	842 893	2 502 000	6 237 705

A la subvention de la Ville s'ajoute la prise en charge des services pour les utilisateurs extérieurs

=> en 2012 le surcoût engendré par la nouvelle convention est estimé à :
• 58 000 euros, pour un total de 145 000 euros



9

M. le Maire – Merci. En effet, je voudrais revenir sur le tableau de financement car j'entends les conseils qui sont donnés ici et là, et tout de même !

Voilà la réalité de ce qui est apporté chaque année au Théâtre d'Orléans en financements publics et M. VALETTE l'a bien expliqué tout à l'heure, mais je les reprends. Si vous aviez l'obligeance d'arrêter ce bruit de fond qui finit par être quelque peu pénible, merci.

Il y a un total d'apports de financements publics de plus de 6 millions d'euros par an. Là dessus, les deux principaux financeurs sont en premier lieu la Ville d'Orléans à hauteur de 2,5 millions et l'Etat à hauteur de 2,3 millions. Ensuite vient le Département pour 850 000 € et la Région pour presque 580 000 €. Cela donne quand même les proportions des uns et des autres.

Dans ce financement des 2,5 millions d'euros versés par la Ville, ce n'est pas en fait la totalité exacte du financement du Théâtre par la Ville d'Orléans, pourquoi ? Vous avez dans ce tableau les financements qui sont apportés aux structures résidentes et pas aux autres. Or, d'autres structures non résidentes utilisent le Théâtre et elles sont effectivement facturées par la Scène Nationale. Par exemple, l'Orchestre Symphonique honore les factures de la Scène Nationale pour ses concerts à la Salle Touchard notamment.

Ensuite que se passe t-il ? Il se passe que la facturation de la Scène Nationale aux autres utilisateurs résidents ou non ne représente pas le coût réel de la dépense faite par la Scène Nationale à cette occasion. Donc, la Scène Nationale paye plus qu'elle ne reçoit. Si l'on poursuit dans cette logique, on arrive à ce que la Scène Nationale ponctionne son budget « Créations » et qu'à un moment finalement, elle ne fera plus que la gestion du Théâtre et elle ne fera plus de créations, ce qui n'est pas l'objectif. D'autre part, sachant qu'aucun des trois autres partenaires ne voulait augmenter sa participation, il fallait donc approcher le coût réel pour éviter d'avoir un budget « Créations-Scène Nationale » qui arrive potentiellement à zéro. Mais évidemment, lorsque la Scène Nationale refacture à un coût qui approche le coût réel, les utilisateurs eux sont facturés davantage et notamment les utilisateurs extérieurs. C'est pourquoi et j'appuie sur ce qu'a expliqué très clairement Eric VALETTE, la Ville d'Orléans apporte un financement supplémentaire pour compenser le coût supplémentaire de facturation pour ces utilisateurs extérieurs. Alors, je ne sais pas si j'ai besoin aussi, M. VALETTE, du R.A.S.E.D. – parce qu'on peut y aller tous les deux, ce serait fort sympathique -, mais je pense que ce que l'on a dit Eric VALETTE, moi-même ainsi que Catherine HEAU, c'est parfaitement clair. Donc, je veux souligner que dans cette convention, la Ville d'Orléans qui est déjà le premier financeur du Théâtre ajoute le chiffre que vous voyez inscrit en bas du tableau : 58 000 €, ce qui donne un total de 145 000 € supplémentaires au 2,5 millions. C'est la dépense totale de la Ville en faveur du Théâtre. Et dans ces 145 000 €, il y a donc les 58 000 € supplémentaires qui sont la compensation des coûts supportés par les utilisateurs extérieurs, C.Q.F.D.

Je veux ajouter que par rapport à cela, il y a maintenant la nécessité, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, que tous les partenaires qui ont été associés à ces discussions sur la nouvelle convention signent cette convention puisqu'ils ont les uns et les autres participé à toutes les réunions. Ils y ont été représentés M. GABELLE puisque j'y étais aussi et M. VALETTE peut en attester. Donc, tous les partenaires étaient présents. Il revient maintenant dès lors que nous avons dans une ultime réunion validé chez M. le Préfet cette convention, il convient que les uns et les autres maintenant honorent leur signature pour ne pas créer une sorte d'aléa et notamment pour les résidents du Théâtre.

Je termine en disant, puisqu'on parle de chiffres et les chiffres sont importants, que l'on a, et cela a été dit tout à l'heure également dans la présentation, un budget global du Théâtre de l'ordre de 10 millions d'euros. C'est quand même très conséquent et cela renvoie effectivement à la qualité et à la diversité de ce qui est proposé au Théâtre.

Je termine définitivement en disant à Mme KOUNOWSKI qu'elle n'a pas compris. En effet, je ne peux pas laisser dire « qu'il s'agit de limiter l'activité globale du Théâtre ». Non, il n'y a pas de limitation de l'activité globale du Théâtre, mais une meilleure gouvernance, ça s'appelle comme cela. Mais sur la partie création artistique qui est la clé des choses, au contraire il va y avoir une amélioration parce que la Scène Nationale va pouvoir reconstituer son budget

artistique.

Ensuite, quand vous dites « un impact pour les structures » et là, une fois de plus, vous avez eu une sorte de propos catastrophiste dont vous avez coutume en disant que « cela va être dramatique pour les structures extérieures », mais je viens de vous répondre très clairement. Alors de grâce, arrêtez de véhiculer des choses qui sont fausses ! Je vous le dis : c'est totalement faux puisque la Ville compense. Avez-vous compris ? Sinon, Mme KOUNOWSKI, nous allons être trois aux cours du soir des R.A.S.E.D. !

(rires dans l'hémicycle).

Mme KOUNOWSKI – *Ecoutez, je vous pose la question suivante : Jusqu'à quand la Ville va t-elle compenser ? Parce que les structures extérieures n'ont pas de visibilité sur leur avenir.*

M. le Maire – *D'abord, je ne vous ai pas donné la parole, mais je suis d'une tolérance absolue. Enfin, ne vous enfermez pas, je viens de vous expliquer que tout cela a été calculé et que nous compensons le coût supplémentaire pour les structures extérieures. Comment voulez-vous que je le dise plus clairement et mieux ? Honnêtement, j'atteins là mes propres limites et on atteint tous à un moment ou à un autre nos limites. Donc, je vous remercie de m'avoir permis d'atteindre les miennes ce soir. Donc pour les R.A.S.E.D., le point est acté : nous serons trois !*

Plus sérieusement, en ce qui concerne les structures extérieures, il n'y a pas d'impact. Si la Ville n'avait pas compensé oui, mais la Ville compense donc non, il n'y a pas d'impact.

Enfin, vous avez évoqué un dernier point qui renvoie à un vaste débat que l'on pourrait avoir à une autre occasion sur la question de la participation. En fait, lorsque vous dites « l'Agglomération devrait participer », vous évoquez au travers de ce questionnement les charges de centralité qui sont supportées par toutes les villes centre en France. C'est un vrai problème que nous équilibrons ici par le fait que nous avons des participations, notamment du Département et de la Région, qui viennent contribuer de manière à compenser ces charges de centralité. On pourrait faire sans doute un calcul peut-être un peu compliqué pour savoir effectivement – peut-on le savoir, je n'en suis pas sûr – sur la part du Théâtre utilisée par les Orléanais, la part extérieure et la répartition des financements afférents. Donc, on verrait si effectivement on est dans les mêmes proportions ou si on n'y est pas. Je crains que l'on n'y soit pas.

Alors maintenant le problème est que la solution brute d'un transfert vers une autre entité, et en l'occurrence l'Agglomération, ne résoudra pas le problème tel que les intercommunalités en France fonctionnent aujourd'hui, pourquoi ? Parce que lorsque vous transférez, vous ne pouvez pas partager les compétences à moins de quelques artifices ici et là. Donc, globalement il y a juridiquement une impossibilité de transfert de compétence dès lors que les communes gardent la compétence. Donc, il pourrait y avoir un transfert de compétence par exemple de la culture à l'Agglomération, oui c'est possible. Mais que se passe t-il ? C'est qu'il y a le transfert des budgets afférents, c'est-à-dire que la Ville va dire : c'est l'AggLO qui est compétente et la Ville va transférer les budgets culture à l'AggLO. Résultat des courses : même si l'on peut trouver dans les programmations, dans la gestion des projets, plus de cohérence et notamment de cohérence dans les choix qui sont faits par les communes, ça c'est indéniable, il y aurait une meilleure cohérence et une meilleure projection dans le futur, chacun ne ferait pas son petit truc dans son coin pour faire simple. Cela serait positif, mais sinon, vous n'avez pas d'augmentation de capacités financières. Vous avez juste un transfert financier, à charge

ensuite à l'entité qui reçoit la compétence, de voir dans ses propres budgets comment elle fait. Aujourd'hui, dans la réalité des équilibres financiers, notamment de l'Agglomération qui a fait un effort important sur des infrastructures lourdes notamment sur le tramway, je ne vois pas – et M. MARTIN je pense pourrait me confirmer ce point – comment l'Agglomération recevant quelque compétence que ce soit nouvelle pourrait augmenter ses budgets et notamment ses budgets de fonctionnement. Aujourd'hui, ce n'est pas possible tout simplement. Dans le futur peut-être, mais aujourd'hui par la réalité des équilibres financiers budgétaires, ce n'est pas possible. Et encore une fois, le vrai problème qui se pose derrière tout cela, c'est que nos intercommunalités ne sont pas organisées pour accueillir correctement ce type de compétence. C'est mon point de vue, on peut en discuter. Effectivement, il y a un point que j'aurais souhaité que nous puissions éventuellement mettre en œuvre si les 22 communes le souhaitaient sur notre territoire orléanais, c'est la logique métropolitaine qui dans sa gouvernance traite d'un certain nombre des problèmes qui se posent aujourd'hui aux intercommunalités. Malheureusement, cette possibilité pour l'instant juridiquement n'est pas offerte aux agglomérations de moins 500 000 habitants.

Voilà la question de fond. Le jour où la création métropolitaine est possible ou l'équivalent, alors effectivement ces questions là se posent et ne se posent pas que pour le domaine de la culture dont on parle ce soir. Elles se posent globalement dans la réorganisation complète de la relation commune/intercommunalité.

J'ai été un petit peu long, mais ce sont des débats intéressants. En tout cas, dans cette convention, la Ville augmente, vous l'avez compris, la part de son financement au profit du Théâtre, parce que je peux vous le dire, sinon soit effectivement les structures extérieures en étaient pénalisées, soit nous ne parvenions pas à signer cette convention. C'est cela la réalité. Donc, maintenant, mes chers collègues, sur cette délibération qui est très importante, je vais vous consulter.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le théâtre d'Orléans abrite trois structures résidentes : la Scène Nationale, le Centre Dramatique National (C.D.N.) et le Centre d'Art Dramatique d'Orléans (C.A.D.O.).

Le Centre Chorégraphique National (C.C.N.) a intégré les locaux de la rue du Bourdon Blanc depuis 2001.

Par ailleurs, de nombreuses associations ou établissements culturels sont accueillis au théâtre pour diffuser leurs productions : l'Orchestre Symphonique, l'Association Théâtre Aujourd'hui Orléans (A.T.A.O.), les Jeunesses Musicales de France (J.M.F.), la Musique Municipale, le Conservatoire, le Festival de Sully... dont les services sont en tout ou partie pris en charge par la Ville.

Le Théâtre/Scène Nationale, le C.D.N., le C.A.D.O. et le C.C.N. sont financés par l'Etat, le Conseil Régional du Centre, le Département du Loiret et la Ville dans le cadre d'une convention quadripartite 2009-2011.

Pour permettre aux structures de création et de diffusion de recevoir un engagement financier sur plusieurs années, les quatre financeurs institutionnels se sont rapprochés pour élaborer une nouvelle convention 2012-2014 définissant également les modalités d'utilisation du théâtre.

1 – Convention cadre 2012-2014

Les objectifs recherchés sont notamment :

- la maîtrise de l'activité globale du théâtre d'Orléans et l'utilisation exceptionnelle des 3 salles simultanément,
- la re-facturation des surcoûts aux résidents demandeurs,
- la réévaluation progressive des tarifs à appliquer aux utilisateurs extérieurs,
- l'instauration d'un outil permettant de veiller à la mise en œuvre de la convention.

En conséquence les principaux changements apportés par la nouvelle convention sont :

a) la re-facturation des surcoûts plateau et accueil

Le théâtre en ordre de marche est défini par les personnels permanents de plateau et d'accueil, selon une organisation type par plateau, dont la Scène Nationale est employeur. Au delà de ces personnels nécessaires au fonctionnement du théâtre en ordre de marche, tout personnel supplémentaire (intermittents pour les plateaux et vacataires pour l'accueil) sera logiquement facturé aux résidents demandeurs au coût horaire réel.

b) en matière de communication la réalisation d'un support commun porté par la Scène Nationale dont les frais seront partagés entre résidents.

c) la simplification et la revalorisation des tarifs de location pour les utilisateurs extérieurs (selon tableau annexé).

d) le renforcement du rôle du directoire : le directoire aura pour rôle, en sus de la coordination de la gestion des salles et de ses autres missions, d'évaluer le coût de fonctionnement du lieu dans sa globalité et pour la part revenant à chaque utilisateur. La D.R.A.C. et la Ville pourront participer en tant qu'observateurs.

2 - Avenants à la convention de financement Ville 2012

Des avenants à passer avec la Scène Nationale, le C.D.N.O., le C.C.N.O. et le C.A.D.O. à la convention de financement signée en novembre 2011 sont proposés pour préciser notamment le régime fiscal de la subvention.

3 - Convention de mise à disposition des locaux Ville – Scène Nationale

La convention de mise à disposition des locaux 2005 et ses trois avenants (2008,2010,2011) signés entre la Ville et la Scène Nationale arrivent à échéance. Une nouvelle convention devra prendre en compte ces dernières modalités.

Cette convention sera adoptée par décision du Maire dans le cadre de sa délégation (article L 212122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention cadre 2012-2014 à passer avec l'Etat le Conseil Régional du Centre et le Département du Loiret relative au théâtre d'Orléans ;

2°) approuver les avenants n° 1 à la convention de financement 2012 à passer avec la Scène Nationale/Théâtre d'Orléans, le C.D.N.O., le C.C.N.O. et le C.A.D.O. ;

3°) en application de la convention-cadre et des avenants ci-dessus, décider d'attribuer les subventions annuelles suivantes de 2012 à 2014 inclus, sous réserve du vote des budgets correspondants :

- Théâtre d'Orléans - Scène Nationale :	1 672 039 €
- Centre Dramatique National :	223 771 €
- Centre Chorégraphique National :	189 817 €
- C.A.D.O. :	416 373 €

4°) approuver le montant des tarifs de location pour les salles et espaces du théâtre d'Orléans tels que précisés en annexe et applicables pour l'année 2012 ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 313, article 6574, service gestionnaire CCCA. »

ADOPTÉ PAR 45 VOIX.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

M. le Maire – *Il y a des abstentions qui sont plus fortes que les autres et j'ai noté votre enthousiasme.*

ANNEXE : TARIFS DE LOCATIONS POUR LES SALLES ET ESPACES
DU THEATRE D'ORLEANS

SALLES P A TOUCHARD & J, L, BARRAULT			
<i>Tarifs 2005 T.T.C.</i>		Tarifs 2012	
<i>Montage /démontage</i>	<i>Représentation</i>	tous type de service 4h	
		H.T.	T.T.C.
975	1435	1 337,79	1 600

SALLE A VITEZ			
<i>Tarifs 2005 T.T.C.</i>		Tarifs 2012	
<i>Montage /démontage</i>	<i>Représentation</i>	tous type de service 4h	
		H.T.	T.T.C.
490	715	892,14	1 067

ESPACE BAR /PASSERELLE/MEZZANINE			
Tarifs applicables depuis juillet 2011			
demi-journée 4h		journée 8h	
H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
401,34	480	602,01	720

N° 14 – **Attribution de subventions à des associations culturelles. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2011-2012 « Quartiers d'Arts » à passer avec la Scène Nationale d'Orléans/Théâtre d'Orléans.**

M. VALETTE – *On reparle du Théâtre d'Orléans/la Scène Nationale puisque c'est notre partenaire pour l'organisation du prochain « Quartiers d'Arts - Danse » et donc, c'est un avenant à la convention d'objectifs 2011-2012 pour les aider et les soutenir dans la création de cette manifestation.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« 1) Subventions aux associations culturelles

Les associations culturelles sont représentatives de la diversité des disciplines et des pratiques artistiques. Elles sont porteuses de projets culturels et permettent à de nombreux orléanais d'avoir une pratique amateur.

Afin de poursuivre leurs activités ou d'initier de nouveaux objectifs, elles ont sollicité la Ville pour obtenir une subvention au titre de l'année 2012.

L'étude des dossiers est menée dans une démarche d'équilibre entre les disciplines artistiques. Une attention particulière est portée aux initiatives prises en matière de mutualisation des structures associatives et aux projets inter-associatifs.

En ce qui concerne les activités de chorale, d'orchestre en amateurs et de danse, une vigilance est portée sur la concrétisation de projets. Pour les associations investies dans des processus de professionnalisation dans les domaines du théâtre, de la danse et de la musique, il est procédé à des diagnostics concertés.

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles dont le détail figure en annexe pour un montant total de 92 815 €

2) Projet Quartiers d'Arts - Danse

Pour 2012, le projet Quartier d'Arts - Danse a été retenu et confié à la Scène Nationale / Théâtre d'Orléans en concertation avec le département danse du conservatoire d'Orléans dans le cadre d'une convention d'objectifs 2011-2012.

Sous la direction de Mickaël Phelippeau, chorégraphe et plasticien et coordonné par la Scène nationale d'Orléans, un groupe de trente-six personnes de 14 à 42 ans travaille en ateliers de mars à juillet pour présenter la nouvelle création Quartiers d'Arts, nommée PILE.

Les participants, amateurs ou jeunes en voie de professionnalisation, sont issus de diverses pratiques corporelles : danse contemporaine, classique, hip-hop, break, salsa, capoeira, roller, etc...

Certains s'entraînent auprès d'associations orléanaises comme DEFI, l'A.S.E.L.Q.O., Orléans Roller Derby, etc...

D'autres dans des structures telles que le conservatoire d'Orléans et le Centre Chorégraphique National d'Orléans sans oublier ceux qui pratiquent chez eux, entre amis ou à la gare d'Orléans.

Un avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2011-2012 « Quartiers d'Arts », signée le 1^{er} décembre 2011 avec la Scène nationale d'Orléans/Théâtre d'Orléans, est proposé pour préciser l'organisation du projet et la subvention 2012 de la Ville à hauteur de 30 000 €.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures, Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les subventions à attribuer aux associations culturelles figurant dans le tableau annexé pour un montant total de 92 815 €;

2°) approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2011-2012 à passer avec la Scène Nationale/Théâtre d'Orléans ;

3°) en application de cet avenant, décider d'attribuer une subvention de 30 000 € à la Scène Nationale/Théâtre d'Orléans au titre de l'année 2012 ;

4°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ledit avenant n° 1 au nom de la Ville ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la ville, fonction 33, article 6574, service gestionnaire CCCA pour 92 815 € et opération 977 pour la subvention Quartiers d'Arts soit 30 000 € »

ADOPTÉ PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 NON PARTICIPATIONS
(M. BESSON – M. BLANLUET)

N° 15 – **Festival international de musique de Sully et du Loiret. Approbation d'une convention à passer avec le Département du Loiret.**

M. VALETTE – *Voilà l'actualité s'obstine. En effet, la Ville soutient le Festival de Sully en l'accueillant au Théâtre d'Orléans et cela aurait été compliqué sans les budgets supplémentaires qui viennent d'être votés. Il s'agit donc d'approuver une convention à passer avec le Département du Loiret pour l'accueil du Festival de Sully au Conservatoire, à l'église Saint-Pierre du Martroi et au Théâtre.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville accueille depuis plusieurs années, dans des sites patrimoniaux et des établissements culturels, des concerts programmés et organisés par le Département du Loiret dans le cadre du festival de musique de Sully et du Loiret.

L'édition 2012 du festival, qui se tiendra du 25 mai au 10 juin, comprendra la réalisation de trois concerts accueillis à Orléans :

- Vendredi 1^{er} juin, 20 h 30, à l'église Saint-Pierre du Martroi : Ensemble Konevets et Oleg Kovalev pour un programme de chants orthodoxes et populaires russes ;

- Samedi 2 juin à partir de 13 h 30 : concerts promenade avec le conservatoire de musique d'Orléans

13 h 30 : Classe de piano – Hôtel de la Bretonnerie (3 rue de la Bretonnerie)

14 h 30 : Classe de violoncelles – Hôtel de la Bretonnerie (3 rue de la Bretonnerie)

15 h 15 : Classe de tubas – Temple (2 rue du cloître Saint-Pierre Empont)

16 h 00 : Classe de danse baroque – Salle du conservatoire (Place Sainte Croix – Salle Debussy)

17 h 00 : Classe de saxophones – Jardin des Minimes (Passage Chanoine Chenesseau)

- Samedi 2 juin, à 20 h 30, au Théâtre d'Orléans : Ensemble Barokopera Amsterdam pour « Les noces de Figaro »

La Ville a été sollicitée par le Département du Loiret à différents titres :

- la conception et la réalisation des concerts promenades du 2 juin par les enseignants et élèves du conservatoire,

- la prise en charge des services du théâtre pour la représentation du 2 juin et le démontage pour un montant de 2 400 € T.T.C.,

- les autorisations de stationnement.

Le Département du Loiret s'engage à valoriser le soutien de la Ville en apposant son logo de manière visible sur certains supports de communication et à respecter la charte graphique de la Ville.

Les engagements respectifs du Département du Loiret et de la Ville sont définis dans une convention de partenariat exposant l'ensemble des points définis en concertation.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec le Département du Loiret pour le déroulement du Festival international de musique de Sully et du Loiret 2012 ;

2°) prendre en charge le montant des services du théâtre d'Orléans pour l'accueil du concert du 2 juin 2012 pour un montant de 2 400 €T.T.C. ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 313, article 6574, service gestionnaire CCCA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 16 – **Service archéologique municipal. Approbation de conventions et de tarifs.**

Retirée de l'ordre du jour.

N° 17 – **Musée des Beaux-Arts et Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Tarification des animations pédagogiques. Actualisation.**

M. VALETTE – *C'est une proposition d'actualisation de la tarification pour les animations pédagogiques.*

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme LEVELEUX.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *On souhaite demander un vote par partie sur cette délibération pour distinguer ce qui concerne la gratuité pour les 11 et 12 mai que l'on votera bien sûr. En revanche, on trouve dommage de facturer les ateliers du Musée des Beaux-Arts aux enfants des écoles d'Orléans, car on pense que cela devrait être offert aux enfants d'Orléans, puisque ce sont des musées d'Orléans. C'est justement une façon pour ces enfants de participer à des activités culturelles. C'est nous semble t-il dommage de les facturer d'autant que dans la délibération, je constate aussi qu'il y a des ateliers qui sont purement et simplement supprimés. Donc, nous voterons contre les trois premiers points et pour le quatrième.*

Mme KOUNOWSKI – *Pour ma part, je voudrais simplement faire un rappel. Dans votre programme en 2008, vous aviez promis la gratuité des musées !*

M. le Maire – *Oui, Mme KOUNOWSKI, je le sais bien et c'est pour cela notamment qu'il y a à approuver la gratuité des entrées au Musée des Beaux-Arts les 11 et 12 mai. Et puis, il y a des choses que l'on n'a pas promises et que l'on fait. Et ne vous inquiétez pas, sur le bilan global, on approchera les 100 % !*

M. VALETTE – *A propos de ce qui a été supprimé, c'est en fait qu'il n'y avait pas preneur. Donc, on était bien obligé de cesser l'activité puisque visiblement elle n'intéressait plus les enseignants. Donc, on a proposé d'arrêter, c'est tout.*

M. le Maire – *Je veux bien effectivement faire voter par partie. Je vais donc vous solliciter sur le dernier point de la délibération concernant la gratuité. On pourra comme cela le faire figurer au procès-verbal du Conseil Municipal.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les tarifs actuels des animations proposées par le service pédagogique du Musée des Beaux-Arts et du Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais ont été approuvés lors du Conseil Municipal du 11 juillet 2003.

Les tarifs en vigueur sont individuels, appliqués à chaque élève des classes des établissements scolaires ou des centres de loisirs demandeurs, et proposent des ateliers de pratique artistique pour 1 ou 3 séances selon le choix de l'enseignant.

L'objectif est de simplifier la gestion de ces prestations en créant un forfait par classe avec deux tarifs, l'un pour une classe de 30 élèves maximum à 45,99 € H.T. soit 55 € T.T.C., l'autre pour une classe spécifique (Instituts Médico-Éducatifs, ou Classes pour L'Inclusion Scolaire) de 12 élèves maximum à 18,40 € H.T. soit 22 € T.T.C. En 2011, ces animations pédagogiques ont concerné 6 900 élèves, soit environ 270 classes pour une recette de 10 364 €.

Il est proposé une actualisation des tarifs et l'application d'un coût au forfait par classe à partir du 3 septembre 2012. Le détail de ces nouveaux tarifs est présenté dans le tableau annexé à la délibération.

Chaque établissement scolaire ou centre de loisirs est chargé du paiement.

Par ailleurs, dans le cadre des festivités commémoratives du 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc, une manifestation est organisée avec La Poste pour l'oblitération 1^{er} jour du timbre dédié à Jeanne d'Arc, les 11 et 12 mai 2012. Il est proposé la gratuité des entrées au Musée des Beaux-Arts et au Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais pendant ces deux jours.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les nouvelles tarifications des animations proposées par le Musée des Beaux-Arts et le Musée historique et Archéologique de l'Orléanais dont le détail figure dans le tableau ci-annexé ;

2°) décider que ces tarifs entreront en vigueur à partir du 3 septembre 2012 ;

3°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts inscrits au budget de la Ville fonction 322, article 7062, service gestionnaire CMBA ;

ADOPTE PAR 43 VOIX CONTRE 13.

4°) approuver la gratuité des entrées au Musée des Beaux-Arts et au Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais les 11 et 12 mai 2012 dans le cadre de l'oblitération 1^{er} jour du timbre dédié à Jeanne d'Arc.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MUSEE DES BEAUX-ARTS ET MUSEE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE

Ateliers de pratiques artistiques et animations pédagogiques

TARIFS EN EUROS APPLICABLES AU 3 SEPTEMBRE 2012

	Ecoles maternelles et élémentaires orléanaises, centres de loisirs orléanais		Ecoles maternelles et élémentaires, centres de loisirs non orléanais et établissements du secondaire		Groupes spécifiques (IME, CLIS...)		Groupes spécifiques (IME, CLIS...)	
	2003 tarif individuel T.T.C.	2012 forfait par classe de 30 élèves maximum	2003	2012 forfait par classe de 30 élèves maximum	2003	2012 forfait par classe de 12 élèves maximum	2003	2012 forfait par classe de 12 élèves maximum
Atelier de pratique artistique 1 séance	1,50 par élève	45,99 H.T. 55,00 T.T.C.	1,50	45,99 H.T. 55,00 T.T.C.	/	18,40 H.T. 22,00 T.T.C.	/	18,40 H.T. 22,00 T.T.C.
Atelier de pratique artistique 3 séances Cette activité est supprimée	4,00	supprimé	4,00	supprimé	/	/	/	/
Animations pédagogiques	gratuit	gratuit	1,50	45,99 H.T. 55,00 T.T.C.	/	gratuit	/	18,40 H.T. 22,00 T.T.C.

N° 18 – **Conservatoire d'Orléans (musique, danse, théâtre). Tarifs année scolaire 2012-2013 : frais d'inscription et de scolarité, location d'instruments de musique, location de salles.**

Mme HEAU – *Il vous est demandé d'approuver les nouveaux tarifs pour la rentrée prochaine sur les inscriptions, les locations d'instruments et les locations de salles avec une hausse de 2,5 %.*

M. le Maire – *Je vous consulte.*

Mme HEAU – *Puis-je rajouter quelque chose M. le Maire ?*

M. le Maire – *En effet, j'ai peut-être fait voter un peu rapidement.*

Mme HEAU – *2,5 %, cela fait toujours peur, mais regardons les bases. Celui qui payait 125 €, cela correspond aux 6 premières années d'enseignement pour un enfant allant au Conservatoire. A la place de payer 125,60 €, il va payer 128,70 €. Je rappelle quand même que pour une année, c'est une heure d'enseignement d'instrument, deux heures de formation musicale, deux heures de pratique chorale, deux heures de pratique instrumentale. Si il veut, il peut même faire de l'harmonie, de la culture musicale, il peut s'inscrire à tous les cours. Alors, au point de vue compétitif, je crois que franchement là on ne peut rien dire, sachant qu'aussi à Orléans, on se situe dans une base très basse puisqu'un enfant scolarisé au Conservatoire paye à peu près 6 % de la dépense alors que dans les autres établissements de la région et voire même au niveau national, c'est plutôt autour de 8 à 9 % du coût. Donc là, voter contre cette augmentation, c'est vraiment ridicule, excusez-moi !*

(réaction hors micro des bancs de l'opposition municipale).

Mme HEAU – *Excusez-moi de vous le dire. Franchement là, c'est discuter sur des choses qui n'ont pas à être discutées. Depuis 10 ans, je participe chaque année à la réunion des parents d'élèves. Je peux vous garantir ... venez, je vous y invite ... chaque fois, ils sont extrêmement surpris du coût d'une année. Et quand je parle de 125,60 € qui passe à 128,70 €, c'est le tarif plein. Cela ne concerne pas les quotients familiaux très bas. Ceux-là payent en moyenne 70 € une année. Alors, excusez-moi, je connais très bien le système du Conservatoire, je ne peux pas accepter un vote contre à l'unanimité sur ma droite, merci.*

M. le Maire – *Oui, Mme HEAU, je partage totalement votre point de vue et je trouve effectivement que là, on est sur deux à trois euros par an avec les tarifs pour Orléans qui sont parmi les plus bas a priori. Mais par contre, Mme HEAU, le vote est libre pour chacun !*

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Que ce soit sur votre droite ou sur votre gauche, Mme HEAU ! Fort de ces explications que je trouve très pertinentes, je vais vous consulter.*

Mme HEAU, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« La Ville a approuvé pour l'année 2011-2012 une augmentation des droits d'inscription de 1,6 %.

A la rentrée 2011, il a été enregistré une légère progression des recettes (1,14 %). Sur 981 élèves orléanais, 25,5 % ont bénéficié du quotient familial.

Pour l'année 2012-2013, il est proposé d'appliquer un taux d'augmentation de 2,5 % sur l'ensemble des tarifs relatifs aux inscriptions, locations des instruments de musique et locations de salles.

Les dernières statistiques nationales connues, portant sur l'année 2009, montrent que les recettes de scolarité représentant 8 % du budget des conservatoires. A Orléans, ce ratio est de 6 %.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs relatifs aux frais d'inscription, frais de scolarité, location d'instruments de musique, location de salles du Conservatoire (Musique, Danse et Théâtre), pour l'année scolaire 2012-2013, selon les tableaux joints ;

2°) décider que ces tarifs entreront en application le 1^{er} septembre 2012 ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 311, articles 7062, 752, 7083, 70688, service gestionnaire CCTO. »

ADOPTE PAR 45 VOIX CONTRE 10.

Conservatoire d'Orléans (Musique, Danse et Théâtre)

Tarifs Locations d'Instruments

Année Scolaire 2011 - 2012		Année Scolaire 2012 - 2013	
N.B. : Obligation de fournir, à la remise de l'instrument, une attestation d'assurances tous risques (bris, vols, trajets ...)		N.B. : Obligation de fournir, à la remise de l'instrument, une attestation d'assurances tous risques (bris, vols, trajets ...)	
Location Instruments de Musique (selon disponibilités)	Tarifs forfaitaires établis hors quotient familial (en €) (selon situation fiscale, par mois de location, après inscription dans écoles ou Conservatoire)	Location Instruments de Musique (selon disponibilités)	Tarifs forfaitaires établis hors quotient familial (en €) (selon situation fiscale, par mois de location, après inscription dans écoles ou Conservatoire)
Priorités de location		Priorités de location	
Elèves du Conservatoire			
> Débutants	134,50 €	> Débutants	137,90 €
> Elèves à partir de la 2ème année	148,40 €	> Elèves à partir de la 2ème année	152,20 €
> Elèves dont la pratique instrumentale est programmée par le Conservatoire après le 31/12/11, ce dont l'inscription est possible après le 31/12/11	80,60 € 89,70 €	> Elèves dont la pratique instrumentale est programmée par le Conservatoire après le 31/12/11, ce dont l'inscription est possible après le 31/12/11	82,80 € 91,40 €
> Débutants - à partir de la 2ème année	avant le 31/12 : 288,06 € après le 31/12 : 181,25 €	> Débutants - à partir de la 2ème année	avant le 31/12 : 276,80 € après le 31/12 : 185,30 €
Location autres écoles	Possibilité de location après satisfaction de toutes les priorités du Conservatoire	Location autres écoles	Possibilité de location après satisfaction de toutes les priorités du Conservatoire

Conservatoire

Tarifs de locations de salles au 1er septembre 2012						
ORLEANAIS: plein tarif				NON - ORLEANAIS: majoration tarif de 50% pour les locations		
	Rappel tarifs CM 05 2011 en € TTC	Tarifs 2012 en € HT	Tarifs 2012 en € TTC	Rappel tarifs CM 05 2011 en € TTC	Tarifs 2012 en € HT	Tarifs 2012 en € TTC
1. Salle de l'Institut : salle de concerts - 380 places - locations aux organismes et associations - avec billetterie						
<i>Du lundi au dimanche</i>						
location de la salle: forfait demi-journée	345	292,64	350	517,50	438,96	525,00
location d'un piano: forfait demi-journée	70	83,61	100	105,00	125,42	150,00
Prestations techniques:						
technicien/entretien/surveillance - par heure du lundi au samedi	34	29,26	35	34	29,26	35
technicien/entretien/surveillance - par heure du dimanche	68	58,53	70	102	87,79	105
Location de la salle uniquement à titre exceptionnel: occupations ponctuelles à caractère d'intérêt général, caritatif, humanitaire, sur présentation d'un justificatif, avec convention spécifique ayant un intérêt direct pour le Conservatoire	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
2. Salles de cours: occupations ponctuelles						
<i>Du lundi au samedi</i>						
location d'une salle: forfait demi-journée	30	25,92	31	45	38,57	46
Prestations techniques:						
technicien/entretien/surveillance - par heure	34	29,26	35	34	29,26	35
3. Salles de cours: occupations régulières						
<i>Du lundi au samedi</i>						
location d'une salle: forfait mensuel						
* 1 séance par semaine (forfait de base)	10	8,78	10,50	15	13,17	15,75
* la séance supplémentaire par semaine	5	4,39	5,25	7,50	6,61	7,90
Prestations techniques:						
technicien/entretien/surveillance - par heure	34	29,26	35	34	29,26	35
4. Toutes Salles: occupations exclusives par les associations orléanaises - sans billetterie						
location d'une salle de cours, du lundi au samedi: forfait pour une durée inférieure à 48h	20	17,14	21			
location Salle de l'Institut, du lundi au dimanche: forfait pour une durée inférieure à 48h	20	17,14	21			
location d'un piano: forfait pour une durée inférieure à 48h	10	8,78	10,50			
Prestations techniques:						
technicien/entretien/surveillance - par heure du lundi au samedi	34	29,26	35			
technicien/entretien/surveillance - par heure du dimanche	68	58,53	70			
location de salles avec conventions de partenariat culturels y compris piano et heures techniques	gratuit	gratuit	gratuit			

Nota Bene: le Conservatoire étant prioritaire pour l'utilisation des salles, les locations seront accordées sous réserve de leur disponibilité

Pièces à fournir par les loueurs:

- * attestation d'assurance couvrant les valeurs définies dans la fiche technique du contrat de location
- * copie de la raison sociale, ou, des statuts s'il s'agit d'une association
- * Justificatif de versement de la recette de l'action ou manifestation organisée dans la salle, à une œuvre caritative ou humanitaire
- * Justificatif du caractère d'intérêt général de l'action ou manifestation organisée dans la salle
- * contrat de location signé au moins 1 mois à l'avance
- * convention spécifique

Tarifs non-orléanais:

les tarifs de locations appliqués aux loueurs ne résidant pas ou n'ayant pas de siège social à Orléans, sont multipliés par 1,5 par rapport aux tarifs appliqués aux orléanais

Frais de dossier: forfait

DROITS SCOLAIRES

- ✓ 1^{er} versement : du lundi 8 au vendredi 19 octobre 2012 inclus de 9h00 à 18h30 (fermé samedi et dimanche)
- ✓ 2^{ème} versement : du lundi 11 au vendredi 15 février 2013 inclus de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

MODALITES DE PAIEMENT

* Le **Quotient Familial (Q.F.)**, selon **Depliant de la CAF de Loiret**, est applicable aux inscrits âgés de moins de 18 ans (années de naissance 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, sur présentation obligatoire de l'attestation C.A.F. du LOIRET à la date fixée pour le 1^{er} versement, à défaut le tarif plein sera appliqué.

Tranche (Q.F.)	De moins de	De plus de	Montant
A	0	374,23	374,23
B	374,23	474,76	474,76
C	474,77	575,22	575,22
D	575,23	674,99	674,99
E	675,00	775,58	775,58
F	775,59	876,38	876,38
G	876,39	974,28	974,28
H	974,29	1078,35	1078,35
I	1078,37	1178,74	1178,74
J	1178,75		1178,75

Le quotient familial de la Ville d'Orléans ne s'applique pas :

- aux non-oyseins
- aux inscrits en deux cycles consécutifs et individuels
- aux inscrits en formation ou culture musicale seule.

Les Orléanais non-bénéficiaires du quotient familial CAF (ex-Lairet, mais d'un régime socialisé), solliciteront une carte auprès du Service de l'Espace Famille (Mairie d'Orléans, place du Hârepe), à fournir au Conservatoire lors de l'inscription ou de la réinscription.

- Paiement en une seule fois si le montant total (frais d'inscription + frais de scolarité) pour une même famille est inférieur ou égal à 150,20 €
- Paiement en 2 versements : si le montant total (frais d'inscription + frais de scolarité) pour une même famille est supérieur à 150,20 € et à condition que le 1^{er} versement intervienne dans les délais fixés.
- En cas de non-paiement des délais de paiement, frais pour la 1^{re} inscription, le total (frais d'inscription + frais de scolarité) sera majoré.
- La totalité des frais d'inscription (21,50 €) sera payée lors du 1^{er} versement.
- En cas de démission, les sommes restant dues, sauf cas prévus par le règlement intérieur du Conservatoire, à titre exceptionnel sur demande justifiée et sous réserve de places disponibles.
- Les frais après le 1^{er} versement sont facturés par le Directeur du Conservatoire, à titre exceptionnel, à titre exceptionnel sur demande justifiée et sous réserve de places disponibles.
- Descriptions de base courantes dans l'inscription à un cycle d'étude : - dominante instrumentale - formation musicale et culture musicale - pratiques collectives et stages.
- En cas d'inscription à plusieurs types d'activités distinctes, non consécutives dans le cursus principal, chaque inscription en sus sera l'objet d'un paiement supplémentaire
- Les stagiaires de la Ville bénéficient des tarifs Orléanais.

N° 19 – **Médiathèques et bibliothèques. Fourniture de documents sonores et de films jeunesse et adultes. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le réseau des médiathèques et bibliothèques d'Orléans souhaite acquérir des documents sonores et des films jeunesse et adultes afin d'enrichir et de développer les collections numérisées mises à disposition de ses publics.

A cet effet, il est nécessaire de passer un nouveau marché de fourniture, pour un an, à compter de la notification, reconductible de façon expresse trois fois, pour une durée maximale de quatre ans au total. Une consultation a été lancée pour deux lots :

- Lot n° 1 : Fournitures de documents sonores jeunesse et adultes
- Lot n° 2 : Fournitures de films fiction et documentaires jeunesse et adultes

Lors de sa réunion du 11 avril 2012, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres en application des critères énoncés au règlement de consultation pour les lots 1 (documents sonores) et 2 (films) à savoir :

- Valeur technique des prestations évaluée au regard du mémoire technique (pondération : 60 %)

- Importance et variété des titres disponibles au catalogue fournisseur, qualité de présentation et ergonomie des catalogues en ligne, aide au choix et à la mise en valeur (sous pondération : 35 %)

- Qualité des notices bibliographiques (sous pondération : 15 %)

- Qualité de la gestion et du suivi des commandes, intégrant les dimensions de développement durable mises en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché (sous pondération : 10 %)

- Prix des prestations (pondération 40 %) apprécié de la manière suivante :

- Montant de la commande test (pondération 35 %) , avec une analyse des offres à partir des références communes à tous les candidats

- Taux de remise applicable sur le tarif fournisseur (pondération : 5 %)

Ce marché sera passé pour la période de notification du marché au 30 avril 2013, et pourra être renouvelé de façon explicite pour 2013, 2014 et 2015 au maximum.

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à bons de commande à passer, après appel d'offres ouvert, avec :

- lot n° 1 : la société **LE GAM** pour un montant minimum de 8000 € T.T.C. et un maximum de 50 000 € T.T.C., pour la première période et les périodes suivantes,

- lot n° 2: la société ADAV, pour un montant minimum de 20 000 € T.T.C. et un maximum de 100 000 € T.T.C., pour la première période et les périodes suivantes ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les dits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 321, article 21 883, opération 05A106, service gestionnaire CMED. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 20 – **Associations sportives. Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2012.**

Mme GRIVOT – M. le Maire, mes chers collègues, avant de vous présenter la délibération qui est très importante puisqu'il s'agit de la subvention à l'ensemble des clubs sportifs sous critères, c'est-à-dire hors conventions d'objectifs, je voulais dire que ce sont 134 clubs qui ont sollicité une subvention au titre des critères et que cela représente 22 000 licenciés avec un pourcentage de 35 % de femmes et 65 % d'hommes.

Les clubs sportifs sont bien sûr comme toujours très dynamiques et organisent énormément d'événements et au quotidien la formation des jeunes.

Depuis l'année dernière, nous avons instauré un critère de développement durable et je voulais souligner tout l'engagement des clubs sportifs pour cette nouvelle action puisque 163 actions développement durable ont été retenues dans l'attribution des subventions, ce qui représente 85 clubs. L'année dernière, nous n'avions que 67 clubs qui avaient présenté des actions de cette nature.

Je voudrais également souligner que l'activité des clubs qui est donc très importante traverse cependant quelques difficultés, sans doute dues à la conjoncture mais également au bénévolat qui est quand même un petit peu en perte de vitesse. Toutefois, nous avons souhaité voir ce que le bénévolat sportif représente pour ces clubs et nous sommes pour ces 134 clubs à près de 2 000 bénévoles. On ne se rend pas toujours compte de l'action du sport dans notre société, mais 2 000 bénévoles au quotidien, c'est très important. Quant à l'emploi dans les clubs sportifs, c'est aussi très important puisque pour ces clubs, ce sont près de 100 emplois sportifs rémunérés : 72 C.D.I. et 34 C.D.D.

Enfin, je voudrais évoquer le sujet des déplacements qui sont bien sûr le poste budgétaire le plus important dans les clubs. On le voit chaque année avec l'augmentation de l'essence et c'est encore plus visible pour l'année en cours.

Pour terminer, 13 clubs seulement voient leur subvention diminuer, 2 parce qu'ils ont demandé moins à la Ville et 11 parce qu'ils ont eu beaucoup moins d'activité, mais dans l'ensemble, tous les clubs voient une subvention égale ou en légère augmentation.

Donc, il vous est proposé d'attribuer à l'ensemble des clubs sportifs une subvention d'un montant total de 281 818,07€.

M. le Maire – Merci Mme GRIVOT. Y a-t-il des remarques ? Mme CARRE.

Mme CARRE – Je ne participerai pas au vote.

M. le Maire – *Y a-t-il d'autres non participation au vote ?*

M. SANKHON – *Je ne participerai pas non plus au vote.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Des associations sportives ont déposé un dossier de demande de subvention de fonctionnement auprès de la Ville au titre de l'année 2012.

Le calcul des subventions de fonctionnement s'appuie sur un système d'attribution de points calculés à partir des critères suivants : les effectifs, les résultats, l'encadrement, les juges et arbitres, les classements-résultats et les déplacements.

Des points de bonification permettent également de valoriser l'action des associations sportives tels que la « création d'une école de sport ou d'un label délivré par la fédération sportive à un club » ou encore « les actions de développement durable ».

A l'issue de l'examen de leur dossier et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions, au titre du fonctionnement, aux clubs sportifs dont le détail figure dans le tableau ci-joint, pour un montant total de 281 818,07 €;

Certaines subventions ont fait l'objet d'une décision de versement d'un acompte lors de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2011. Celui-ci sera déduit de la somme à verser.

2°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748 service gestionnaire CSPO. »

**ADOPTÉ PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 NON PARTICIPATIONS
(Mme CARRE – M. SANKHON –
M. LABED)**

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

SOLDES 2012

NOMS DES CLUBS	Subvention fonctionnement 2011	Subvention fonctionnement 2012	Compensation éducateurs sportifs	Acompte 2011	SOLDE 2012
USO Aïkido	950 €	1 000 €		475 €	525 €
ALLS Judo	2 660 €	2 800 €		1 330 €	1 470 €
ECO France Shotokan Karaté	285 €	200 €		143 €	58 €
Association Escale Thaïboxing	1 805 €	1 805 €		903 €	903 €
OKAMA	1 710 €	1 000 €		855 €	145 €
USO Karaté France Shotokan Centre	950 €	1 950 €		475 €	1 475 €
USO Kendo Iaido	1 520 €	1 520 €		760 €	760 €
Association JLP Taekwondo Orléans	2 125 €	2 000 €		1 063 €	938 €
CLTO Badminton	9 785 €	11 000 €		4 893 €	6 108 €
ALLS Basket	5 440 €	5 440 €		2 720 €	2 720 €
Pieds Blancs Les Aydes Basket et autres activités	6 365 €	6 365 €	3 144,00 €	3 183 €	6 327 €
Académie Municipale de Billard d'Orléans	1 330 €	1 330 €		665 €	665 €
Orléans Carambole	1 520 €	1 600 €		760 €	840 €
Fun Bowlers	3 800 €	4 200 €		1 900 €	2 300 €
Loiret Bowling Team	1 615 €	1 800 €		808 €	993 €
Orléans Bowling Association	570 €	570 €		285 €	285 €
USO Bowling	1 235 €	1 240 €		618 €	623 €
Wallabies Orléans Bowling	1 900 €	2 200 €		950 €	1 250 €
Winner's Orléans	2 975 €	3 200 €		1 488 €	1 713 €
Boxing Club Victoria	2 175 €	2 200 €		1 088 €	1 113 €
Cercle Gambetta Section Cyclisme	19 000 €	19 000 €		9 500 €	9 500 €
Union Cycliste Orléans	12 835 €	13 000 €		6 418 €	6 583 €
USO Free Bike	1 805 €	1 805 €		903 €	903 €
ALLS Cyclo	475 €	475 €		238 €	238 €
Etape Solognote	380 €	400 €		190 €	210 €
Orléans Cyclo-Touriste	1 285 €	1 285 €		643 €	643 €
Poney Club d'Orléans	5 000 €	5 000 €		2 500 €	2 500 €
Déportivo Espagnol	6 080 €	5 200 €		3 040 €	2 160 €
Association Escale Football	4 750 €	4 750 €		2 375 €	2 375 €
USO Football Américain	7 530 €	9 000 €		3 765 €	5 235 €
CLTO GRS	1 500 €	1 500 €		750 €	750 €
Etoile Saint Marc Gym Détente	430 €	450 €		215 €	235 €
Saint Vincent Sports et Culture Gymnastique	2 400 €	2 400 €		1 200 €	1 200 €
ALLS GV	475 €	300 €		238 €	63 €
Cercle Michelet Haltérophilie Musculation	14 875 €	14 000 €		7 438 €	6 563 €
Association Escale Handball	6 080 €	6 100 €		3 040 €	3 060 €
ECO Handball	6 650 €	5 600 €		3 325 €	2 275 €
USO Handball	24 000 €	26 000 €		12 000 €	14 000 €
AS Handisport Orléanais	5 950 €	6 300 €		2 975 €	3 325 €
Inter Omnisports des Sourds d'Orléans	6 080 €	6 080 €		3 040 €	3 040 €
CLTO Hockey sur Gazon (au titre des critères et de la Convention de Partenariat Sportif et Social)	30 000 €	29 000 €		15 000 €	14 000 €
USO Echecs	2 090 €	2 090 €		1 045 €	1 045 €
Sous-total	210 385 €	213 155 €	3 144,00 €	105 193 €	111 107 €

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

NOMS DES CLUBS	Subvention fonctionnement 2011	Subvention fonctionnement 2012	Compensation éducateurs sportifs	Acompte 2011	SOLDE 2012
Report	210 385 €	213 155 €	3 144,00 €	105 193 €	111 107 €
Club Alpin Français d'Orléans	2 375 €	3 000 €	1 005,75 €	1 188 €	2 818,25 €
Cercle des Nageurs Orléans La Source	19 000 €	18 000 €		9 500 €	8 500 €
Enfants de Neptune Orléans	11 050 €	15 500 €		5 525 €	9 975 €
Aviron Club Orléans Olivet	10 000 €	10 000 €	3 486,00 €	5 000 €	8 486 €
Canoé Kayak Club Orléanais	5 985 €	6 300 €		2 993 €	3 308 €
USO Canoé Kayak	1 045 €	1 045 €		523 €	523 €
Cercle de la Voile du Centre	2 125 €	3 000 €		1 063 €	1 938 €
Amicale Boule Orléanaise	950 €	950 €		475 €	475 €
Union Pétanque Argonnaise (au titre des critères et de la Convention de Partenariat Sportif et Social)	27 000 €	29 000 €		13 500 €	15 500 €
USO Pétanque	475 €	450 €		238 €	213 €
Centre Subaquatique Orléans	2 470 €	2 500 €		1 235 €	1 285 €
Eau Vive Plongée Orléans	3 135 €	3 150 €		1 568 €	1 583 €
ALLS Randonnée	240 €	250 €		120 €	130 €
Etoile Saint Marc Randonnée	285 €	200 €		143 €	58 €
USO Randonnée	240 €	240 €		120 €	120 €
USO Roller ACRO	1 425 €	1 425 €		713 €	713 €
Orléans La Source Rugby	14 000 €	18 000 €		7 000 €	11 000 €
USO Rugby	5 100 €	5 100 €		2 550 €	2 550 €
ASO Danse sur glace	4 425 €	6 500 €		2 213 €	4 288 €
USO Patinage Artistique	13 000 €	13 000 €		6 500 €	6 500 €
USO Patinage de vitesse	710 €	2 800 €		355 €	2 445 €
Amicale Mob Cross du Loiret	1 330 €	1 700 €		665 €	1 035 €
Ecurie Orléans	9 000 €	9 300 €		4 500 €	4 800 €
Tennis Saint Marceau	3 690 €	3 690 €		1 845 €	1 845 €
USO Tennis	29 000 €	29 500 €		14 500 €	15 000 €
ALLS Tennis de Table	570 €	400 €		285 €	115 €
Saint Marceau Orléans Tennis de Table	10 925 €	10 925 €		5 463 €	5 463 €
USO Tennis de Table	3 135 €	3 135 €		1 568 €	1 568 €
1ère Compagnie d'Arc	2 090 €	2 090 €		1 045 €	1 045 €
USO Tir	3 040 €	3 040 €		1 520 €	1 520 €
Orléanais Triathlon Club 45	760 €	800 €		380 €	420 €
Aéro Club d'Orléans et du Loiret	1 805 €	2 500 €		903 €	1 598 €
Ecole de parachutisme du Centre	5 225 €	5 400 €		2 613 €	2 788 €
Sport Parachute Orléanais	285 €	300 €		143 €	158 €
ECO Volley Ball	6 270 €	6 270 €		3 135 €	3 135 €
OVB-USO	6 035 €	6 000 €		3 018 €	2 983 €
Samourai Club	760 €	760 €		380 €	380 €
ASC Entente Sourcienne Orléans	600 €	600 €		300 €	300 €
Club de Floorball Orléanais	760 €	760 €		380 €	380 €
Les Planeurs d'Orléans	855 €	900 €		428 €	473 €
Union Portugaise Sociale et Sportive d'Orléans	4 275 €	3 500 €		2 138 €	1 363 €
Karibu Mayotte Orléans	475 €	475 €		238 €	238 €
USO Apnée	330 €	350 €		165 €	185 €
USO Tai Ji Quan et Qi Gong	140 €	140 €		70 €	70 €
Arago Orléans Section Bowling	475 €	475 €		238 €	238 €
Fly Disc'r	475 €	1 500 €		238 €	1 263 €
Sous-total	427 725 €	448 075 €	7 635,75 €	213 863 €	241 848,25 €

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

NOMS DES CLUBS	Subvention fonctionnement 2011	Subvention fonctionnement 2012	Compensation éducateurs sportifs	Acompte 2011	SOLDE 2012
Report	427 725 €	448 075 €	7 635,75 €	215 863 €	241 848,25 €
Association Course d'Orientation d'Orléans	3 000 €	3 000 €		1 500 €	1 500 €
Racing Club 45 Football	1 800 €	1 400 €		900 €	500 €
ASPTT (Natation : 772,52 € - Voile : 548,30 €)	44 650 €	47 000 €	1 620,82 €	22 325 €	26 295,82 €
USOFOC	1 140 €	1 140 €		570 €	570 €
Comité Directeur USO	7 600 €	7 600 €		3 800 €	3 800 €
ALLS Générale	285 €	285 €		143 €	143 €
Rugby Club Orléans			3 613,50 €		3 613,50 €
Sous-total Associations Sportives	486 200,00 €	508 500,00 €	12 870,07 €	243 100,00 €	278 270,07 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES	Subvention fonctionnement 2011	Subvention fonctionnement 2012	Compensation éducateurs sportifs	Acompte 2011	SOLDE 2012
A.S Collège Alain Fournier	285 €	300 €		143 €	157 €
A.S. Collège Croix Saint Marceau	95 €	95 €		48 €	47 €
A.S Jean Dunois	385 €	300 €		193 €	117 €
A.S Collège Jeanne d'Arc	430 €	450 €		215 €	215 €
A.S Collège Jean Rostand	315 €	330 €		158 €	172 €
A.S Collège Montecquieu	240 €	250 €		120 €	130 €
A.S Collège Étienne Dolet	355 €	330 €		178 €	152 €
La "Guépine" (Jean Zay)	365 €	300 €		183 €	117 €
A.S Lycée Benjamin Franklin	315 €	400 €		158 €	242 €
A.S Lycée Charles Péguy	430 €	430 €		215 €	215 €
A.S Lycée Voltaire	500 €	500 €		250 €	250 €
A.S. Saint Charles	95 €	95 €		48 €	42 €
Étoiles Sainte Croix Saint Euvverte	790 €	950 €		395 €	555 €
Union Sportive Lycée Pothier	500 €	420 €		250 €	170 €
A.S Université Orléans	1 665 €	1 800 €		833 €	967 €
Sous-total Associations Sportives Scolaires et Universitaire	6 745,00 €	6 925,00 €	0,00 €	3 377,00 €	3 548,00 €

TOTAL GENERAL					
Clubs + AS Scolaires et Universitaire + Clubs sous Contrats d'Objectifs	492 945,00 €	515 425,00 €	12 870,07 €	246 477,00 €	281 818,07 €

N° 21 – **Championnat d'Europe de B.M.X. Approbation d'une convention à passer avec la Fédération Française de Cyclisme. Attribution d'une subvention.**

Mme GRIVOT – *Encore un très bel événement sur le territoire de notre belle Ville d'Orléans : le Championnat d'Europe de B.M.X. qui aura lieu au Parc des Expositions du 3 au 6 mai. Aussi, il s'agit d'approuver une convention à passer avec la Fédération Française de Cyclisme.*

A ce titre, la Ville accorde une subvention de 20 000 € à la Fédération Française de Cyclisme et elle met à la disposition de l'organisateur ses moyens de communication. Il vous est donc demandé d'autoriser M. le Maire à signer cette convention avec la Fédération Française de Cyclisme et d'accorder une subvention de 20 000 €.

Je voudrais également dire deux mots sur ce Championnat d'Europe de B.M.X. C'est un événement important qui représente un budget de plus de 500 000 € pour la Fédération de Cyclisme. Nous accueillerons bien sûr à Orléans énormément de pays. Enfin, je vais simplement vous donner un chiffre assez époustouflant : le nombre de tonnes de terre qui sera nécessaire pour concevoir un terrain de B.M.X. avec ses bosses. Ce sont 400 tonnes de terre qui rentreront au Parc des Expositions. C'était un chiffre que j'avais envie de vous donner parce que c'est énorme.

Je voudrais terminer en disant que cette compétition sera sélective pour les Jeux Olympiques du 27 juillet au 12 août à Londres. Donc, je vous invite à venir très nombreux voir ce championnat du 3 au 6 mai au Parc des Expositions.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Fédération Française de Cyclisme a décidé d'organiser le Championnat d'Europe de B.M.X. (bicycle motocross) du 3 au 6 mai 2012 au Parc des Expositions d'Orléans et a sollicité le soutien financier de la Ville.

La Mairie a la volonté d'accueillir des manifestations sportives de haut niveau afin de répondre à la demande du public orléanais et de promouvoir le sport auprès du plus grand nombre.

Cette compétition est qualificative pour les Jeux Olympiques de Londres 2012.

Afin de définir les conditions de la participation de la Ville, une convention est proposée entre les deux parties.

La Ville propose d'accorder une subvention de 20 000 € à la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.) pour l'organisation du Championnat d'Europe de B.M.X. à Orléans.

Elle s'engage par ailleurs à mettre à la disposition de l'organisateur :

- ses propres moyens de communication pour la promotion locale de l'événement,
- un podium-estrade et des oriflammes de chaque nationalité participante.

La Fédération Française de Cyclisme s'engage à :

- couvrir l'ensemble des besoins liés à l'organisation,
- veiller au bon déroulement de la manifestation,

- prendre en charge la communication de l'événement au plan national et international ainsi que les relations avec la presse écrite, parlée et télévisée,
- insérer le logo de la Ville ou mentionner sa participation sur tous les supports de communication et dans les médias.

La F.F.C. percevra les droits d'inscription des concurrents et le produit de la vente des billets pour l'ensemble de la manifestation.

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Fédération Française de Cyclisme pour l'organisation du Championnat d'Europe de B.M.X., du 3 au 6 mai 2012 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3°) décider dans ce cadre l'attribution d'une subvention de 20 000 € à la Fédération Française de Cyclisme qui sera versée en une fois ;

4) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748 service gestionnaire CSPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 22 – **Installations, droits d'entrée et prestations sportives. Actualisation des tarifs.**

Mme GRIVOT – *Il s'agit d'actualiser comme chaque année les tarifs et ce de l'ordre de 2 %.*

M. le Maire – *Je donne la parole à M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Dans cette délibération, il est question de la Base de Loisirs de l'Île Charlemagne. J'ai lu un article de presse qui m'a quelque peu inquiété où il était dit pour résumer que tout ce que la Ville a entrepris risquait de ne pas aboutir aux résultats escomptés. Peut-on avoir une information sur le devenir de l'Île Charlemagne ? Vous savez que c'est un endroit très prisé l'été notamment par les familles qui ne partent pas en vacances. Donc, j'aurais voulu savoir où on en était sur cette question ? Je vous en remercie.*

Mme GRIVOT – *Comme vous le savez, M. RICOUD, l'Île Charlemagne fait partie de nos préoccupations. Cependant et comme je l'ai déjà dit d'ailleurs au dernier Conseil Municipal, nous allons engager un certain nombre d'actions encore cette année. La personne qui s'est exprimée dans le journal, elle ne s'est jamais adressée à moi en tout cas. Je ne la connais pas et donc si elle avait des choses à nous dire, elle aurait pu me rencontrer. Je crois que je suis suffisamment disponible et à l'écoute de tout le monde pour qu'elle vienne me faire part de ses réflexions. Donc, j'ai lu comme vous !*

Cette année, nous avons prévu bien sûr un faucardage et nous allons très certainement en faire deux de façon à ce que les inconvénients de l'année dernière, nous l'espérons, ne se reproduisent pas cette année. Comme je le rappelle tout le temps, nous sommes sur un site naturel et donc, on ne peut jamais prévoir ce qui peut se passer. On anticipe un maximum de choses et on travaille aussi en étroite collaboration avec le Muséum. Mais il

peut toujours se produire une fois des algues, une fois des herbes, une fois le pH de l'eau qui est trop élevé. Mais en tout cas, on est très attentif à ce problème d'eau de l'île Charlemagne.

M. le Maire – *Merci de ces précisions, Mme GRIVOT. Je vais vous consulter.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Les tarifs d'utilisation des installations sportives et des prestations pour le public et les associations ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2011.

Au titre de l'actualisation de l'ensemble de ces tarifs, il est tenu compte du taux prévisionnel de l'inflation 2012, soit 2 %.

Toutefois, pour des raisons pratiques de lisibilité, de billetterie, de tenue de caisse et de facturation, les tarifs de ces installations, droits d'entrées ou prestations doivent être arrondis, ce qui explique que les taux d'augmentation des tarifs proposés en annexe peuvent être supérieurs au taux de référence.

1 – GYMNASES, STADES ET PISTES D'ATHLETISME

Pour les associations sportives orléanaises, les comités départementaux, les ligues affiliés aux fédérations françaises sportives agréées et les fédérations sportives ainsi que pour les scolaires (hors lycées pour lesquels il existe des conventions particulières), le principe d'un accès gratuit est maintenu pour les entraînements et les compétitions.

Pour toute autre personne morale, la location d'une installation sportive est payante.

2 – PISCINES

Les tarifs d'entrée dans les piscines ne sont augmentés que tous les deux ans (hors pass annuel et semestriel) dans la mesure où l'application d'un taux minima ajouté à l'arrondi serait trop significative. En conséquence, le taux d'actualisation se situe cette année en moyenne à 4,5 %.

Les abonnements semestriels et annuels, les activités aquatiques et les redevances de réservations de lignes d'eau par les associations sportives font l'objet d'une actualisation.

3 à 9 – BASE DE LOISIRS DE L'ILE CHARLEMAGNE, EQUIPEMENT SPORTIF (hors champ sportif), PATINOIRE, EMIS, VIVRE ENSEMBLE A ORLEANS (sport et handicap), SPORT POUR TOUS, DISPOSITIF « ORLEANS DYNAMIQUE »

Ces tarifs ne sont pas modifiés mais ils font l'objet d'une actualisation dont le détail figure en annexe.

Compte tenu de ces éléments et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les nouveaux tarifs applicables aux installations, droits d'entrée et prestations sportives, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-joint ;

2°) décider de l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2012 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire CSPO. »

ADOPTE PAR 43 VOIX CONTRE 11.
IL Y A 1 ABSTENTION.

M. le Maire – *Cela ne fait pas 13, mais il y a un absent, donc c'est normal !*

Conseil Municipal du 20 avril 2012

TARIFS DES ACTIVITES ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LE PUBLIC ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES						
Code	ÉQUIPEMENTS / PRESTATIONS	TARIFS à compter du 01/09/2012		Rappel des tarifs appliqués depuis le 01/09/2011		Soit +
		TTC	HT	TTC	HT	
0	1a) GYMNASES, SALLES de sports, STADES & PISTES d'ATHLETISME pour les entrainements et les compétitions sportives sans entrée payante Tarifs et conditions également applicables aux salles de la Maison des Sports					
01	Associations sportives Orléanaises (hors Sport Entreprise), Comités Départementaux du Loiret et Régionaux du Centre affiliés aux Fédérations Françaises Sportives agréées, Fédérations sportives, Associations sportives scolaires et universitaires Orléanaises et leurs structures Départementale et Régionale.	gratuit		gratuit		
02	Toute autre association ou personne morale : . pour la réservation d'un gymnase, d'une salle de sports, d'un stade ou d'une piste d'Athlétisme . pour la réservation d'une salle annexe ou d'un club house	10,90 € /h	9,11 €	10,70 € /h	8,95 €	1,87%
		2,10 € /h	1,76 €	2,05 € /h	1,71 €	2,44%
1	1b) GYMNASES, SALLES de sports, STADES & PISTES d'ATHLETISME pour les compétitions sportives avec entrées payantes					
11	Rencontres avec des Associations sportives Orléanaises dans le cadre des compétitions officielles (Championnat, Coupe de France...) Manifestations sportives organisées par les Comités Départementaux du Loiret, par les Comités ou les Ligues de la Région Centre et par les Fédérations sportives, auxquelles participent les associations sportives Orléanaises	gratuit		gratuit		
12	Autres manifestations sportives :					
120	. Forfait de mise à disposition d'une installation sportive avec tribune(s) d'une capacité minimum de 400 places	20,75 € /h	17,35 €	20,35 € /h	17,02 €	1,97%
121	. Forfait de mise à disposition par salle d'entraînement ou gymnase supplémentaire	10,90 € /h	9,11 €	10,70 € /h	8,95 €	1,87%
122	. Forfait de mise à disposition par salle annexe supplémentaire	2,10 € /h	1,76 €	2,05 € /h	1,71 €	2,44%
124	. Pourcentage de la recette brute avec minimum de perception	5%		5%		
		410,00 € mini	342,81 €	400,00 € mini	334,45 €	2,50%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

Ordre	ÉQUIPEMENTS / PRESTATIONS	TARIFS à compter du 01/09/2012		Rappel des tarifs appliqués depuis le 01/09/2011		Soit +
		TTC	HT	TTC	HT	
13	Prestations annexes Le matériel indisponible sur place et toutes autres prestations spécifiques seront facturés suivant les tarifs particuliers de chaque service prestataire.					
2	2) PISCINES					
20	Leçons de natation et animations dans toutes les piscines*					
	Forfait apprentissage (10 leçons de 30 mn entrées comprises)	107,60 €	89,97 €	105,50 €	85,21 €	1,99%
202	Leçon de perfectionnement à l'unité, entrée comprise (30mn)	10,80 €	9,03 €	10,60 €	8,86 €	1,59%
203	Forfait de 10 séances pour bébés nageurs, entrées comprises (6 mois à 4 ans)	85,70 €	71,66 €	84,00 €	70,23 €	2,02%
21	Tarifs d'entrée pour le public dans toutes les piscines					
2101	Enfants jusqu'à la date anniversaire de leur 5 ans, Enfants jusqu'à 14 ans uniquement au bassin d'apprentissage Victor Fouillade, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ASLH) Orléanais agréés Jeunesse et Sport, dans la limite d'une entrée par groupe et par semaine.	Gratuit		Gratuit		
211	Plein tarif :					
2110	> Entrée à l'unité	3,55 €	2,97 €	3,40 €	2,84 €	4,41%
2111	> Abonnement 20 entrées** :	57,50 €	48,08 €	55,00 €	45,99 €	4,55%
		(soit 2,87 € l'unité)		(soit 2,75 € l'unité)		
2112	> Pass semestriel***	126,50 €	105,77 €	124,00 €	103,68 €	2,02%
2113	> Pass annuel***	211,00 €	176,42 €	207,00 €	173,08 €	1,93%
212	Tarif réduit : Le tarif réduit s'applique aux Jeunes à partir de 5 ans et jusqu'à 26 ans, aux Titulaires de la carte d'invalidité GIG ou GIC, aux Titulaires de la carte de Quotient Familial dans les catégories 1 ou 2 et aux Orléanais de plus de 65 ans.					
2120	> Entrée à l'unité	1,95 €	1,63 €	1,85 €	1,55 €	5,41%
2121	> Abonnement 20 entrées** :	29,50 €	24,67 €	28,00 €	23,41 €	3,36%
		(soit 1,47 € l'unité)		(soit 1,40 € l'unité)		
2122	> Pass semestriel***	63,00 €	52,68 €	62,00 €	51,84 €	1,81%
2123	> Pass annuel***	106,00 €	89,63 €	104,00 €	86,96 €	1,92%
213	Titulaires de la carte J.PASS					
2130	> Entrée à l'unité	1,35 €	1,13 €	1,30 €	1,09 €	3,85%
2131	> Abonnement 20 entrées** :	19,20 €	16,05 €	18,50 €	15,47 €	3,76%
		(soit 0,96€ l'unité)		(soit 0,92 € l'unité)		
2132	> Pass semestriel***	42,50 €	35,54 €	41,70 €	34,87 €	1,92%
	> Pass annuel***	74,00 €	61,87 €	72,70 €	60,79 €	1,79%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

Code	ÉQUIPEMENTS / PRESTATIONS	TARIFS à compter du 01/09/2012		Rappel des tarifs appliqués depuis le 01/09/2011		Soit =
		TTC	HT	TTC	HT	
214 2140	Achet de tickets en nombre**** > par 100 tickets	239,00 €	199,83 €	234,00 €	195,65 €	2,14%
		(soit 2,39€ l'unité)		(soit 2,34 € l'unité)		
	<p>* Les forfaits d'apprentissage de natation ne sont pas remboursables quelque soit le motif. ** Sans durée de validité dans toutes les piscines d'Orléans, non remboursable quelque soit le motif *** Fréquentation illimitée, pendant 182 jours pour le pass semestriel ou 365 jours pour le pass annuel, de date à date L'abonnement est personnel. Il permet uniquement à son titulaire d'accéder dans toutes les piscines municipales d'Orléans. Cet abonnement n'est pas rétrogradable et il n'est pas remboursable, quelque soit le motif. **** Les tickets achetés en nombre peuvent être utilisés par toute personne dans toutes les piscines d'Orléans,</p>					
220	Associations sportives Orléanaises (hors Sport Entreprise), Comités Départementaux du Loiret et Régionaux du Centre, affiliés à une Fédération Française de sports aquatiques ou nautiques, Fédérations sportives aquatique ou nautique, Associations sportives scolaires et universitaires Orléanaises et leurs structures Départementale ou Régionale.	gratuit		gratuit		
221	Toute autre association sportive ou personne morale					
2210	> bassin d'apprentissage	54,00 € /h	45,15 €	53,00 € /h	44,31 €	1,89%
2211	> ligne d'eau bassin 25 m	16,65 € /h	13,92 €	16,30 € /h	13,63 €	2,15%
2212	> ligne d'eau bassin 50 m	32,10 € /h	26,84 €	31,60 € /h	26,34 €	1,90%
2213	> fosse à plongeon	19,70 € /h	16,47 €	19,30 € /h	16,14 €	2,07%
3	3) BASE DE LOISIRS DE L'ÎLE CHARLEMAGNE pour les activités sportives et de loisirs					
30	Occupation du plan d'eau par les bateaux écoles	38,35 €	32,07 €	37,60 €	31,44 €	1,99%
		/demi-journée		/demi-journée		
31 310	Club house et salle polyvalente Associations sportives Orléanaises (hors Sport Entreprise), Comités Départementaux du Loiret et Régionaux du Centre affiliés aux Fédérations Françaises Sportives agréées, Fédérations sportives, Associations sportives scolaires et universitaires Orléanaises et leurs structures Départementale et Régionale, Associations Orléanaises résidentes, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de locaux dans le Centre Nautique	gratuit		gratuit		
311	Toute autre association ou personne morale	10,90 € /h	9,11 €	10,70 € /h	8,95 €	1,87%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

Code	ÉQUIPEMENTS / PRESTATIONS	TARIFS à compter du 01/09/2012		Rappel des tarifs appliqués depuis le 01/09/2011		Soit +
		TTC	HT	TTC	HT	
4) TOUT EQUIPEMENT SPORTIF ou de LOISIRS (hors champ sportif)						
Utilisation par des structures non associatives ou pour des manifestations spécifiques hors domaine directement sportif ou à but lucratif avec ou sans entrées payantes						
		<i>jour</i>		<i>jour</i>		
40	Manifestations sans entrée payante					
401	> forfait de mise à disposition de la salle ou du site le(s) jours(s) de la manifestation	1 163,00 €	972,41 €	1 140,00 €	953,18 €	2,02%
402	> immobilisation de la salle ou du site en dehors de jour de la manifestation	58,15 €	48,62 €	57,00 €	47,66 €	2,02%
41	Manifestations avec entrées payantes					
410	> forfait de mise à disposition de la salle ou du site le(s) jours(s) de la manifestation	1 163,00 €	972,41 €	1 140,00 €	953,18 €	2,02%
411	> immobilisation de la salle ou du site en dehors de jour de la manifestation	58,15 €	48,62 €	57,00 €	47,66 €	2,02%
412	> Pourcentage de la recette brute avec minimum de perception	5%		5%		
		410,60 € mini	342,81 €	400,00 € mini	334,45 €	2,50%
5) PATINOIRE DU BARON						
50	Entrées simples					
501	> plein tarif	4,20 €	3,51 €	4,10 €	3,43 €	2,44%
502	> tarif réduit réservé, sur présentation d'un justificatif, aux jeunes de moins de 18 ans, aux étudiants et aux orléanais titulaires de la carte de quotient familial dans les catégories 1 & 2	3,80 €	3,07 €	3,60 €	2,93 €	2,86%
503	> location de patins	2,80 €	2,17 €	2,60 €	2,17 €	
51	Abonnements 5 entrées					
510	> plein tarif	16,50 €	13,50 €	16,00 €	13,38 €	3,13%
		(soit 3,30 € l'unité)		(soit 3,20 € l'unité)		
511	> tarif réduit réservé aux jeunes de moins de 26 ans et aux orléanais titulaires de la carte de quotient familial dans les catégories 1 & 2	13,50 €	11,29 €	13,00 €	10,97 €	3,85%
		(soit 2,70 € l'unité)		(soit 2,60 € l'unité)		
512	> location de patins	11,50 €	9,62 €	11,00 €	9,20 €	4,55%
		(soit 2,30 € l'unité)		(soit 2,20 € l'unité)		
52	Groupes (9 personnes minimum, sur réservation), CNAS et Comité d'Entreprise,					
520	> entrée	2,70 €	2,26 €	2,60 €	2,17 €	3,85%
521	> location de patins	2,20 €	1,84 €	2,20 €	1,84 €	0,00%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

Code	ÉQUIPEMENTS / PRESTATIONS	TARIFS à compter du 01/09/2012		Rappel des tarifs appliqués depuis le 01/09/2011		Soit +
		TTC	HT	TTC	HT	
53	Tarifs réservés aux titulaires de la carte JPass					
530	> plein tarif	2,70 €	2,28 €	2,60 €	2,17 €	3,85%
531	> location de patins	2,30 €	1,92 €	2,20 €	1,84 €	4,65%
532	> abonnement de 5 entrées	13,00 €	10,87 €			-
		(soit 2,60 € l'unité)				
533	> abonnement de 5 locations de patins	10,00 €	8,36 €			-
		(soit 2,00 € l'unité)				
64	Prestations diverses					
540	> affûtage	5,00 €	4,18 €	4,80 €	4,01 €	4,17%
541	> accompagnateur	1,50 €	1,25 €	1,50 €	1,25 €	0,00%
542	> entrée soirée exceptionnelle	5,00 €	4,18 €	5,00 €	4,18 €	0,00%
	> location de patins soirée exceptionnelle	2,60 €	2,17 €	2,50 €	2,09 €	4,00%
65	Cours					
550	> 1 cours	23,00 €	19,23 €	22,00 €	18,39 €	4,55%
551	> forfait 6 cours	91,00 €	76,09 €	88,00 €	73,58 €	3,41%
552	> stage de 4 jours	62,00 €	51,84 €	62,00 €	51,84 €	0,00%
6	6) ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (EMIS) (Ces tarifs comprennent les droits d'inscription et l'assurance)					
59	Sections annuelles sur la saison sportive (mercredi hors vacances scolaires)					
	> A : < 264					
6010	. Orléanais	23,65 €	19,77 €	23,20 €	19,40 €	1,94%
6011	. Non Orléanais	54,50 €	45,57 €	53,40 €	44,65 €	2,06%
	> B : 265 à 331					
6020	. Orléanais	27,60 €	23,09 €	27,05 €	22,62 €	2,03%
6021	. Non Orléanais	58,45 €	48,87 €	57,30 €	47,91 €	2,01%
	> C : 332 à 398					
6030	. Orléanais	30,35 €	25,38 €	29,75 €	24,87 €	2,02%
6031	. Non Orléanais	61,20 €	51,17 €	60,00 €	50,17 €	2,00%
	> D : 399 à 465					
6040	. Orléanais	33,60 €	28,09 €	32,95 €	27,55 €	1,97%
6041	. Non Orléanais	64,40 €	53,65 €	63,15 €	52,60 €	1,98%
	> E : 466 à 532					
6050	. Orléanais	36,65 €	30,64 €	35,95 €	30,06 €	1,95%
6051	. Non Orléanais	67,50 €	56,44 €	66,20 €	55,35 €	1,96%
	> F : 533 à 599					
6060	. Orléanais	40,10 €	33,53 €	39,30 €	32,86 €	2,04%
6061	. Non Orléanais	70,95 €	59,32 €	69,55 €	58,15 €	2,01%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

Code	ÉQUIPEMENTS / PRESTATIONS	TARIFS à compter du 01/09/2012		Rappel des tarifs appliqués depuis le 01/09/2011		Soit +
		TTC	HT	TTC	HT	
	> G : 800 à 866					
6070	. Orléanais	44,05 €	36,83 €	43,20 €	36,12 €	1,97%
6071	. Non Orléanais	74,85 €	62,58 €	73,40 €	61,37 €	1,98%
	> H : 667 à 710					
6080	. Orléanais	47,80 €	39,97 €	46,85 €	39,17 €	2,03%
6081	. Non Orléanais	78,85 €	65,78 €	77,10 €	64,46 €	2,01%
	> I : 711 à 800					
6090	. Orléanais	47,80 €	39,97 €	46,85 €	39,17 €	2,03%
6091	. Non Orléanais	78,85 €	65,78 €	77,10 €	64,46 €	2,01%
	> J : >800					
6100	. Orléanais	60,40 €	50,50 €	59,20 €	49,50 €	2,03%
6101	. Non Orléanais	91,25 €	76,30 €	89,45 €	74,79 €	2,01%
62	Inscriptions après le 1er janvier de la saison en cours, en cas de places vacantes et de demandes spécifiques (Tarif unique quel que soit le nombre d'enfants)	-40 % sur le tarif annuel				
63	Stages pendant les vacances scolaires (Tarifs selon les quotients familiaux)	tarifs journaliers		tarifs journaliers		
	. Pour les Orléanais :					
	> A : < 264					
6310	. sans bon CAF	4,30 €	3,60 €	4,21 €	3,52 €	2,14%
6311	. avec bon CAF	1,49 €	1,25 €	1,46 €	1,22 €	2,05%
	> B : 265 à 331					
6320	. sans bon CAF	5,00 €	4,18 €	4,91 €	4,11 €	1,83%
6321	. avec bon CAF	2,20 €	1,84 €	2,16 €	1,81 €	1,85%
	> C : 332 à 398					
6330	. sans bon CAF	5,50 €	4,60 €	5,39 €	4,51 €	2,04%
6331	. avec bon CAF	2,70 €	2,26 €	2,65 €	2,22 €	1,89%
	> D : 399 à 465					
6340	. sans bon CAF	6,10 €	5,10 €	5,97 €	4,99 €	2,18%
6341	. avec bon CAF	3,30 €	2,76 €	3,23 €	2,70 €	2,17%
	> E : 466 à 532					
6350	. sans bon CAF	6,65 €	5,56 €	6,52 €	5,45 €	1,99%
6351	. avec bon CAF	3,85 €	3,22 €	3,78 €	3,16 €	1,85%
	> F : 533 à 599					
6360	. sans bon CAF	7,27 €	6,08 €	7,13 €	5,96 €	1,96%
6361	. avec bon CAF	4,48 €	3,75 €	4,39 €	3,67 €	2,05%
	> G : 600 à 666					
6370	. sans bon CAF	8,00 €	6,89 €	7,83 €	6,65 €	2,17%
6371	. avec bon CAF	5,20 €	4,35 €	5,09 €	4,26 €	2,16%
	> H : 667 à 710					
6380	. sans bon CAF	8,67 €	7,25 €	8,50 €	7,11 €	2,00%
6381	. avec bon CAF	5,88 €	4,92 €	5,76 €	4,82 €	2,08%

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

Code	ÉQUIPEMENTS / PRESTATIONS	TARIFS à compter du 01/09/2012		Rappel des tarifs appliqués depuis le 01/09/2011		Soit +
		TTC	HT	TTC	HT	
639	> I : 711 à 800	8,67 €	7,25 €	8,50 €	7,11 €	2,00%
640	> J : >800	10,95 €	9,18 €	10,74 €	8,98 €	1,96%
65	<p>Pour les non-Orléanais :</p> <p>> majoration fixe forfaitaire en supplément des tarifs Orléanais ci-dessus</p> <p>Pour l'ensemble des stages EMIS, le tarif acquitté par la famille est le tarif journalier multiplié par la durée totale du stage définie par la Ville.</p> <p>Les stages en demi-journées sont calculés sur la base d'un demi-tarif journalier</p>	5,60 €	4,68 €	5,50 €	4,60 €	1,82%
66	<p>Pour les sorties qui comprennent du transport et/ou des activités externes payantes, les coûts correspondants sont ajoutés au tarif de l'inscription.</p> <p>(Ces prestations sont facturées suivant le tarif particulier appliqué par chaque prestataire)</p>					
7) DISPOSITIF "Vivre ensemble à Orléans - Sport et Handicap"						
70	Activité annuelle ou stage					
701	> Membre d'une association orléanaise	44,20 €	36,98 €	44,20 €	36,98 €	0,00%
702	> Membre d'une association non orléanaise	49,80 €	41,64 €	49,80 €	41,64 €	0,00%
Code	ÉQUIPEMENTS / PRESTATIONS	TARIFS à compter du 01/09/2012		Rappel des tarifs appliqués depuis le 01/09/2011		Soit +
		TTC	HT	TTC	HT	
8) DISPOSITIF "Orléans vous Coach"						
80	Orléanais					
800	> Individuel	52,85 €	44,19 €	51,80 €	43,31 €	2,03%
801	> Individuel avec Jpass	42,58 €	35,58 €	41,70 €	34,87 €	2,04%
802	> Tarif unique à partir de janvier	31,60 €	26,42 €	31,00 €	25,92 €	1,94%
803	> Famille (base 2 adultes + 2 enfants)	127,50 €	106,81 €	125,00 €	104,52 €	2,00%
804	> Famille (base 1 adultes + 1 enfant)	63,75 €	53,30 €	62,50 €	52,26 €	2,00%
805	> Enfant supplémentaire par famille	10,90 €	9,11 €	10,70 €	8,95 €	1,87%
81	Non Orléanais					
810	> Individuel	84,70 €	70,82 €	83,00 €	69,40 €	2,05%
811	> Tarif unique à partir de janvier	51,00 €	42,64 €	50,00 €	41,81 €	2,00%
812	> Famille (base 2 adultes + 2 enfants)	203,10 €	169,82 €	199,00 €	166,39 €	2,06%
813	> Famille (base 1 adultes + 1 enfant)	101,55 €	84,91 €	99,50 €	83,19 €	2,05%
814	> Enfant supplémentaire par famille	16,85 €	14,09 €	16,50 €	13,80 €	2,12%
9) DISPOSITIF de Sport Insertion "Orléans Dynamique"						
90	> Tarif unique par jeune	Tarif hebdomadaire*		Tarif hebdomadaire*		
	* stage du lundi au vendredi inclus, de 5 ou 4 jours en cas de présence d'un jour férié.	2,00 €	1,67 €	2,00 €	1,67 €	0,00%

N° 23 – **Dispositif équilibre et bien être. Approbation d'une convention de partenariat.**

M. SANKHON – *On en a déjà parlé en début de Conseil Municipal. Il s'agit d'approuver une convention de partenariat avec plusieurs associations que sont l'A.E.S.C.O., l'A.J.L.A., l'A.S.E.L.Q.O., ESCALE ainsi que l'U.P.A., précisant les modalités de collaboration et les principes dans le cadre du dispositif équilibre et bien-être qui doit se dérouler pendant les vacances de Pâques et de la Toussaint, à raison de 3 jours pour des jeunes filles âgées de 13 à 19 ans et ce pour un montant de 2 € de participation pour toute la semaine.*

Je tiens à préciser que nous avons eu l'occasion d'avoir la visite de la Ville de Bourges qui souhaite s'inspirer de ce dispositif pour le mettre également en place dans leurs quartiers. On a plusieurs partenaires dont la D.D.J.S. et la C.A.F. D'autre part, le coût par stage est approximativement de 160 € par personne et donc la Ville d'Orléans en absorbe 120 €, ce qui n'est pas négligeable.

Enfin, ce dispositif a évolué, car en fait on était au départ sur une proposition exclusivement sportive et on l'a basculé récemment avec une proposition d'activités culturelles. Aussi, pour le prochain stage, les filles auront la possibilité de pouvoir être initiées à de l'aquagym, du basket-ball, séance qui sera dispensée par Philippe PEZET ...

(réactions dans l'hémicycle).

M. SANKHON - *... à titre gracieux, tout comme je le fais au titre d'Orléans Dynamique avec un atelier de karaté. Donc, on donne de notre personne et on est aussi sur le terrain. Il y aura également de la danse hip hop, de la zumba, de la danse contemporaine, des ateliers de relooking, de diététique, de chant, de théâtre, des ateliers ludiques avec la ludothèque. Voilà, c'est très dense et riche. Tout cela sera clôturé avec un voyage à Paris dans la continuité du Festival de Hip Hop. On va investir la plus grande école de danse hip hop qui est tenue par Bruce YKANJI, avec un stage le matin pour ces jeunes filles et ensuite une visite de Paris en bateau mouche. Je pense qu'elles vont se « régaler ».*

M. le Maire – *Il y a des postes d'Adjoint qui sont pas mal quand même ! Je donne la parole à Mme LEVELEUX.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je voudrais juste poser une petite question à M. SANKHON. Je comprends mieux la finalité de ces stages après avoir entendu ces explications, car j'avais été un petit peu étonnée par la formulation de la délibération. On a donc un dispositif qui s'adresse uniquement à des jeunes femmes et on nous explique qu'on va « leur apprendre à prendre soin d'elles en étant accompagnées par des professionnels à leur écoute. Elles peuvent ainsi lier de nouvelles amitiés - très bien -, s'extraire de leur quotidien et capitaliser techniques et savoirs, pour chaque jour se sentir mieux dans leur corps ». Dit comme ça, cela fait un peu étrange. En gros, cela donne cette impression qu'on va leur apprendre à se maquiller. C'est un petit peu l'idée. C'est un dispositif uniquement adressé à des jeunes filles pour qu'elles se sentent bien dans leur corps et faire un travail sur l'image de soi.*

Aussi, j'avais une petite interrogation sur les contenus. Je voulais savoir si ces stages s'accompagnaient également d'une formation aux droits des femmes par exemple. Y a-t-il également une formation sur les questions d'égalité, de parité, les questions de contraception ? Je voulais aussi savoir si des stages de même nature étaient organisés à destination des jeunes hommes pour qu'ils se sentent bien dans leur corps, avec pourquoi pas des jeunes femmes qui pourraient les coacher ? Moi, je suis volontaire, je ne suis plus très jeune, mais je veux bien en tout cas participer à un stage !

Par ailleurs, dans le même ordre d'idée, des stages sont-ils organisés à destination des jeunes hommes avec par exemple une formation pour le respect des femmes, pour le respect de la différence, ce genre de choses ? En conclusion, je voulais savoir si c'était uniquement dirigé à l'égard des femmes - et pardonnez-moi la caricature, mais le côté de la jeune fille qui prend soin de son corps - ou s'il y avait des contenus un peu plus à caractère social et juridique ?

M. le Maire – Je donne la parole à M. TORREILLES.

M. TORREILLES – Merci M. le Maire. Je rejoins assez les propos de Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA. Moi aussi, en lisant la délibération, je pensais que c'était plutôt dans le divertissement que cela se passait. J'avoue que deux fois 5 000 € pour faire du divertissement, j'espère que les jeunes vont être satisfaites.

Je voudrais dire que ce n'est pas du tout ce que j'espère faire des financements et des subventions de la Ville. Je crois que par les temps qui courent, il est important que ces financements rejoignent plutôt l'éducation, la culture. Comme on l'a dit tout à l'heure, il y a des budgets importants pour la culture et j'en suis ravi. Enfin, M. SANKHON, je vois qu'à tous les Conseils Municipaux, vous nous proposez des subventions. Je me demande au bout d'un moment comment on va faire ? Il ne doit plus arrêter M. SANKHON !

M. le Maire – C'est au tour de Mme LECLERC.

Mme LECLERC – Ce dispositif équilibre et bien-être est travaillé conjointement entre la mission Jeunesse et la mission Santé. Effectivement, des problématiques en santé sont abordées avec les jeunes filles durant ces journées. Elles permettent entre autres de prendre confiance en soi, d'avoir des échanges sur ce qu'est être femme aujourd'hui. Donc, on est vraiment dans cette optique avec les jeunes filles des quartiers.

Pour répondre en partie à M. TORREILLES, je ne suis pas tout à fait d'accord. Ce sont quand même des jeunes filles issues des quartiers de l'Argonne, des Blossières et de La Source qui sont donc, on le sait, des quartiers sensibles - on dit cela comme ça -. De plus, ce ne sont pas que des divertissements. Cela offre la possibilité à ces jeunes filles de vivre autre chose, de découvrir aussi d'autres activités qu'elles n'auraient pas eu le loisir ou l'opportunité de vivre et de découvrir autrement si on ne proposait pas ce dispositif. Il y a des ateliers de nutrition et c'est vraiment une démarche globale adaptée aux jeunes filles.

Mme BARANGER – Je voudrais aussi rajouter que les réflexions qui viennent d'être faites par Mme LEVELEUX et M. TORREILLES prouvent peut-être qu'ils ne connaissent pas tout à fait les besoins de ces jeunes filles en particulier. Je pense que ce qui est proposé aujourd'hui est quelque chose de remarquable. Je voudrais profiter de cette occasion pour dire que ce soir, plusieurs Adjointes thématiques ont parlé des publics qui ont besoin justement que l'on s'occupe d'eux. La politique de la ville ne se résume pas au Contrat Urbain de Cohésion Sociale dont nous avons fait le bilan la dernière fois. Mais aujourd'hui, il vous a été proposé que ce soit en culture, en éducation, pour la jeunesse avec différents publics, que ce soit par la santé, des actions de politique de la ville qui ne sont pas financées par le service.

M. le Maire – Je donne la parole à M. SANKHON ou peut-être à M. TORREILLES avant.

M. TORREILLES – Merci M. le Maire. Je peux vous rejoindre aux R.A.S.E.D., car lorsqu'on est pris pour un imbécile, on va tous s'y retrouver !

Je voulais simplement dire qu'il me semble que nous avons réduit de 5 % l'ensemble des budgets des associations ! Merci.

M. SANKHON – *Je tiens à remercier Alexandrine LECLERC et Isabelle BARANGER qui ont complété la présentation que j'ai pu faire du dispositif équilibre et bien-être.*

Je vais commencer par répondre aux affirmations de M. TORREILLES, puisque j'ai cru comprendre que Mme LEVELEUX-TEIXEIRA posait des questions et que M. TORREILLES, lui, affirme des choses qui lui semblent être vraies. M. TORREILLES, vous m'excuserez, mais vous êtes complètement à côté de « vos pompes » à ce sujet. Je crois que vous aviez déjà fait une remarque sur une subvention attribuée dans le cadre d'actions à destination de public précarisé, stigmatisé. En fait, il s'avère que ce qui vous échappe totalement, c'est la réalité du terrain et du quotidien de ce genre de public. Il faudrait peut-être que vous veniez un jour dans ces quartiers pour voir comment cela se passe au quotidien pour ces jeunes filles. De quelle façon s'approprient-elles les espaces dédiés aux jeunes ? De quelle façon sont-elles mises de côté par les garçons ? Leurs complexes, leurs réticences que l'on ne peut pas – vous m'excuserez de le dire - chiffrer et quantifier de façon comptable.

Nous, c'est une réponse concrète - vous m'excuserez de vous le dire comme cela -, car c'est une réalité. Et là, je rejoins complètement Alexandrine LECLERC dans la dimension de la prévention, de la santé. C'est-à-dire que l'on est sur un accompagnement pour la valorisation de la personne et il y a là certaines de ces jeunes filles qui justement sont vraiment en grande difficulté par rapport à cela. Maintenant, c'est vrai que ça peut ne pas paraître, ça peut ne pas paraître parce qu'effectivement ce sont des ressentis. Et les ressentis forcément, c'est un long travail ...

(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).

M. SANKHON – *Cela n'a rien à voir, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, c'est un autre sujet. Moi, quand je parle de quelque chose, je sais de quoi je parle et en l'occurrence ce sujet là, je le travaille énormément.*

Pour répondre à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA sur le bien dans son corps, vous n'êtes pas sans savoir que l'état d'esprit d'une personne, la confiance qu'elle peut avoir en elle, la valeur qu'elle peut avoir d'elle-même, la façon dont elle va aller vers l'autre, la façon dont elle va se comporter, se conduire, la façon dont elle va avoir de l'allant, de l'envie, de la confiance, cela passe aussi par ce qu'on représente. Et je peux vous dire qu'il y en a beaucoup qui ont de gros complexes par rapport à l'image qu'elles pensent incarner vis-à-vis du regard des autres.

Donc, nous travaillons sur ce plan là. Aujourd'hui, on n'en est pas au niveau – et ce n'est d'ailleurs pas une question de niveau – on n'est pas dans la démarche de leur faire effectivement des leçons, des stages de droits de la femme, etc. On est déjà sur le travail de base, parce qu'avant d'en arriver à un travail sur le droit de la femme, il faut déjà parvenir à faire en sorte que certaines de ces jeunes filles – ce n'est pas le cas de toutes, parce qu'il y en a qui sont très bien dans leur peau – mais justement, il y a une espèce d'émulation collective avec celles qui sont très bien dans leur peau qui font que d'autres se sentent mieux après.

Voilà, nous sommes sur cet accompagnement là. Je suis convaincu qu'on a besoin de le faire. Il suffirait de venir à un seul de ces stages pour vous rendre compte de la dimension et de l'impact de ce que cela peut susciter auprès de ces jeunes filles. C'est vraiment énorme. Je vous assure qu'il y a une espèce de métamorphose qui s'opère. Elles sont en grande demande de ces stages là. Contrairement à ce qui a été avancé tout à l'heure par M. TORREILLES, ce n'est absolument pas de l'occupationnel loin de là. Il y a une démarche

éducative aussi bien dans la culture que dans la pratique sportive. Il ne faut pas tout segmenter, Monsieur. A un moment, il y a des choses qui sont transversales et nécessairement, il y a des gens qui sont compétents. Ce sont des professionnels qui interviennent. D'ailleurs, ils interviennent également dans le cadre de formations au sein d'entreprises privées. Ce sont des personnes qualifiées, qui ont des diplômes, qui sont reconnues pour cela et qui font un travail en tant que professionnels.

M. le Maire – Je donne la parole à Mme NGANGA.

Mme NGANGA – Je voulais simplement poser une petite question. Quelle est la tranche d'âges de ces jeunes femmes ?

M. le Maire – 13 - 19 ans !

(Réaction hors micro de M. TORREILLES).

M. le Maire – On ne va pas relancer indéfiniment le sujet, M. TORREILLES. Alors un mot M. TORREILLES.

M. TORREILLES – Il vaut mieux qu'on les rencontre !

M. le Maire - On va en arrêter là si vous le voulez bien.

Je voudrais dire que je m'honore de ce programme, parce qu'on ne peut pas nous dire sans arrêt « Il y a des problèmes d'intégration », qui les nie dans cette salle ? Y a-t-il quelqu'un qui peut me dire qu'il n'y a pas de problèmes d'intégration ? Personne ne le dit, on est tous d'accord. Y a-t-il quelqu'un qui peut me dire sérieusement sur cette question que les jeunes filles n'ont pas plus de problèmes que souvent les garçons ? Quelqu'un peut-il oser me le dire ? On est bien sur des questions de fond là.

Alors, moi j'ai voulu – je dis « je », je dis rarement « je », mais là je le dis - j'ai voulu effectivement qu'il y ait des programmes en direction de ces jeunes filles. La ghettoïsation voire l'enfermement dans lequel elles se trouvent parfois, cela vous convient-il ? Je crois que personne ne peut dire que cela convient, mais c'est la réalité ! C'est une réalité avec beaucoup d'autres réalités, c'en est une. Comme l'a dit justement Isabelle BARANGER, ce programme participe et cela a été montré tout à l'heure par Bénédicte MARECHAL, d'un ensemble d'actions. Cela en est une spécifique parmi beaucoup d'autres. Et croyez-vous que des jeunes adolescentes qu'on a le plus grand mal à capter, à faire sortir de chez elles. Mme LEVELEUX, croyez-vous que l'on va les capter en leur faisant des cours sur les droits de la femme ? Non, mais sérieusement. On va les capter en leur proposant des choses attractives, des choses qui sont acceptables par les parents, par la famille, parce que sinon elles ne viennent pas. Ça, c'est la réalité. Mme LEVELEUX, je vous invite à venir voir aussi, parce que moi j'y suis venu et j'ai vu. Je le sais parce que les contacts sont multiples, variés et ils sont d'ailleurs souvent touchants.

Je vais vous raconter une petite anecdote que je relate de temps en temps et il n'y a pas longtemps d'ailleurs. Lors de ce programme l'année dernière au Palais des Sports, je suis venu les voir. Il y en a une jeune fille toute mignonne qui me dit : « M. le Maire, vous aimez le basket ? ». Je lui réponds que oui. Elle poursuit en me disant : « Vous allez souvent voir des matches de basket ? » C'était trop mignon et je n'avais pas vu venir la demande au départ. Je lui dis oui et elle me répond du style « cela doit être bien ! ». Alors là, j'ai commencé à percuter. Je me suis dit qu'elle était en train de m'avouer qu'elle n'avait jamais vu un seul match de basket. Je lui ai donc posé la question de manière indirecte : « Mais dis moi, es-tu déjà venue

au Palais des Sports ? ». Elle me dit : « Non, c'est la première fois ». Cette jeune fille habitait dans le quartier de l'Argonne – tu t'en souviens, Soufiane, tu étais là -. Le quartier de l'Argonne par rapport au Palais des Sports, c'est à combien de temps à pied, quand on a 14 ans ? 10 minutes à pied. Et bien, à 14 ans, elle n'est jamais venue au Palais des Sports ! C'est cela la réalité. Alors nous, on prend cette réalité et puis moi, je suis content que cette jeune soit venue au Palais des Sports et je suis content qu'elle soit allée à Paris ! C'est exactement ce que propose ce programme. Pour conclure notre rencontre, je lui ai dit : « Tu aimerais voir un match de basket ? ». Aussi, je l'ai invitée à venir voir un match en lui disant : « Tu me promets une chose. Quand tu viens au match, tu viens me dire bonsoir. » Elle est venue, mais elle était toute cramoisie, parce qu'elle n'osait pas.

Si je vous raconte cette anecdote, c'est parce que c'est une des réalités de notre société. Mais à cette jeune - cette presque enfant pour moi - si je lui dis que l'on va lui faire un cours sur les droits de la femme. Mais non ! Chaque chose en son temps. Je ne dis pas que ce n'est pas intéressant de le faire par la suite. Je n'ai jamais dit cela, mais au départ, il faut déjà la faire sortir. C'est ça la réalité qu'avec un certain nombre ici présents nous vivons semaine après semaine. Je remercie donc M. SANKHON d'avoir monté ce dispositif équilibre et bien-être sur lequel je vais vous proposer de vous prononcer maintenant.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La reconnaissance sociale de la femme est essentielle et constitue un des vecteurs de réussite des politiques menées dans les quartiers populaires.

Après la réalisation d'un diagnostic ciblé sur la jeunesse orléanaise, la Ville souhaite accompagner les jeunes filles de ces quartiers dans une démarche de valorisation, en les sensibilisant au bien-être et à l'intérêt de préserver leur santé selon plusieurs approches : l'alimentation, la pratique du sport, l'image de soi, etc...

Dans ce cadre, elle souhaite les mettre à l'honneur en leur proposant une semaine dédiée à leur bien-être.

La Mairie organise deux périodes de stage « Équilibre et Bien-être » en 2012 pour une soixantaine de jeunes filles des quartiers de l'Argonne, des Blossières et de La Source.

- Pendant les vacances de Pâques 2012 sur 3 jours, soit du 2 au 4 mai 2012, sur le thème du bien-être, du sport et de la culture, au Palais des Sports.

- Pendant les vacances de la Toussaint sur 3 jours, soit du 5 au 7 novembre 2012, sur le thème du bien-être et de la culture.

La Mairie propose de renouveler la convention d'une durée d'un an à passer avec les partenaires que sont l'A.E.S.C.O., l'A.J.L.A., l'A.S.E.L.Q.O., ESCALE et l'U.P.A. précisant les principes et modalités de leur collaboration.

La Ville choisit et prend en charge les prestataires réalisant les ateliers. Le budget prévisionnel de chaque stage s'élève à 5 000 €.

Ainsi, les jeunes filles âgées de 13 à 19 ans, issues des quartiers Argonne, Blossières et La Source, pourront bénéficier d'ateliers conçus pour répondre à leurs préoccupations, pour apprendre à prendre soin d'elles en étant accompagnées par des professionnels à leur écoute. Elles peuvent lier de nouvelles amitiés, s'extraire de leur quotidien, et capitaliser techniques et savoirs, pour chaque jour se sentir mieux dans leur corps. Ce dispositif est conçu pour faire du bien-être un art de vivre à adapter à son quotidien.

Les associations partenaires procèdent aux inscriptions des jeunes filles de leur structure (2 € la semaine par personne) ainsi que des jeunes filles parrainées par le Pôle Prévention, Médiation et Réussite de la Ville.

En conséquence et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec les associations A.E.S.C.O., A.J.L.A., A.S.E.L.Q.O., ESCALE et U.P.A. dans le cadre du Programme Équilibre et Bien-être ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer lesdites conventions au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur le budget de la Ville fonction 422 article 611, service gestionnaire CJEU. »

ADOPTÉ PAR 53 VOIX.
IL Y A 1 ABSTENSION
ET 1 NON PARTICIPATION
(M. LABED).

N° 24 – Politique de la ville/insertion. Attribution de subventions. 2ème tranche de programmation 2012.

Mme BARANGER, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique en faveur des différents quartiers, et plus particulièrement pour les quartiers de La Source, de l'Argonne et des Blossières, la Ville soutient les associations qui conduisent des projets en lien avec les thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération orléanaise (C.U.C.S.) : l'accès à l'emploi et au développement économique, la santé, l'habitat et le cadre de vie, la réussite éducative, la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Ces subventions viennent en complément de celles allouées par les autres partenaires financiers que sont l'Etat, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », la Caisse d'Allocations Familiales ou le Conseil Général du Loiret.

Parallèlement, la Ville a décidé d'accompagner financièrement certains de ces projets menés hors du C.U.C.S. mais poursuivant des objectifs similaires.

De même, dans le cadre du dispositif « Adulte relais », la Ville prend en charge une partie de la rémunération de certains postes d'adultes relais employés par des associations œuvrant sur ces quartiers.

Enfin, au regard du rôle social joué par ces associations auprès des habitants de ces quartiers et afin de leur permettre de poursuivre leurs activités sans alourdir leurs charges, la Ville propose à certaines d'entre elles, logées dans le parc de l'O.P.H les Résidences de l'Orléanais, de leur accorder une subvention annuelle, afin que chacune puisse s'acquitter de son loyer.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions détaillées en annexe 1 de la présente délibération aux associations œuvrant dans les quartiers de l'Argonne, La Source et des Blossières, selon les modalités proposées, pour un montant total de 56 747,80 €;

2°) approuver les conventions pour les actions concernées, énumérées en annexe 1 de la présente délibération et autoriser M. le Maire ou son délégué à les signer, pour l'exercice 2012 ;

3°) d'imputer les dépenses correspondantes soit 56 747,80 € sur les crédits « Politique de la ville/Insertion » inscrits à cet effet au budget 2012 de la Ville, fonction 824, article 6574, chapitre 65, service gestionnaire FINS. »

**ADOPTE PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(M. LABED).**

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

ANNEXE 1 au projet de délibération du Conseil Municipal du 20 avril 2012

1/ Actions hors Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S)

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2011	Montant proposé pour 2012	Observations
➤ Réussite éducative					
LES PETITS DEBROUILLARDS	Cités débrouillardes « Energie » : Argonne, La Source, Les Blossières	Argonne, La Source, Les Blossières	9 500 €	9 500 €	Signature d'une convention
V.E.F.A	Salon du livre écrit par les jeunes	Argonne	1 250 €	1 250 €	Signature d'une convention
TOTAL (A)			10 750 €	10 750 €	

2/ Complément poste d'Adulte relais

Organisme	Intitulé de l'action	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2011	Montant proposé pour 2012	Observations
LIEN SOCIAL ET MEDIATION	Prise en charge du complément d'un poste d'Adulte relais (2 mi-temps)	Orléans et son Agglomération	3 030 €	3 030 €	Signature d'une convention
TOTAL (B)			3 030 €	3 030 €	

3/ Aides aux loyers

Organisme	Adresse du local	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2011	Montant du loyer/mois pour 2012 (mois de référence : janvier 2012)	Montant proposé pour 2012 (montant du loyer x 12 mois)
A.E.S.C.O	22 rue Alain Fournier (appartement n°12)	La Source	2 675,52 €	227,20 €	2 726,40 € Signature d'une convention
	16 Résidence les Genêts (appartement n°1)		3 963,60 €	336,58 €	4 038,96 € Signature d'une convention
A.J.L.A	25 rue Flandre Dunkerque (appartement n°9)	Argonne	2 704,92 €	229,69 €	2 756,28 € Signature d'une convention
ESCALE	12 rue Alain Fournier (appartement n°3)	La Source	5 372,40 €	456,21 €	5 474,52 € Signature d'une convention
	10 rue Alain Fournier (appartement n°4)		4 129,20 €	350,64 €	4 207,68 € Signature d'une convention
Total (1)			18 845,64 €		19 203,84 €

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

3/ Aides aux loyers (suite)

Organisme	Adresse du local	Territoire(s) concerné(s)	Montant accordé en 2011	Montant du loyer/mois pour 2012 (mois de référence : janvier 2012)	Montant proposé pour 2012 (montant du loyer x 12 mois)
LES PETITS DEBROUILLARDS	6 avenue de Wichita (appartement n°1)	Argonne	3 488,40 €	296,23 €	3 554,76 € Signature d'une convention
LIEN SOCIAL ET MEDIATION	11 avenue de Montesquieu (appartement n°1)	La Source	4 621,32 €	392,42 €	4 709,04 € Signature d'une convention
PARENTELE	3 rue Rouget de Lisle (appartement n°1)	Argonne	4 432,32 €	369,36 €	4 432,32 € Signature d'une convention
PLANET A.D.A.M ORLEANS	14 rue Honegger	Argonne	1 800 €	342,32 €	4 107,84 € Signature d'une convention
RELAIS ENFANTS PARENTS	7 avenue de Munster (appartement n°4)	Centre	3 500,28 €	297,23 €	3 566,76 € Signature d'une convention
RESTAURANTS DU COEUR - RELAIS DU COEUR DU LOIRET	14 rue Alain Fournier (appartement n°2)	La Source		282,77 €	3 393,24 € Signature d'une convention
Total (2)			17 842,32 €		23 763,96 €
TOTAL GLOBAL C (1 + 2)			36 687,96 €		42 967,80 €

TOTAL GLOBAL (A + B + C) : 56 747,80 €

N° 25 – **Programme de réussite éducative. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre.**

M. MONTILLOT – *En complément de ce que Bénédicte MARECHAL nous a présenté tout à l'heure de façon brillante, l'ensemble des mesures éducatives, vient s'inscrire effectivement ce programme de réussite éducative. Je rappelle les 550 000 € auxquels d'ailleurs se rajoutent les 50 000 à 60 000 € du F.I.P.D.. Ce sont donc plus de 600 000 € qui viennent effectivement abonder les dispositifs de soutien personnalisé que je rappelle rapidement :*

- les clubs coup de pouce clé ;
- le tutorat ;
- l'aide personnalisée aux devoirs ;
- l'accompagnement psychologique des enfants ;
- la médiation familiale ;
- la thérapie familiale ;
- les projets d'actions éducatives pour la jeunesse ;
- la contribution sur Orléans Dynamique ;
- les référents de parcours ;
- les équipes pluridisciplinaires de suivi, etc.

Ainsi, 616 enfants sont suivis de façon individualisée. On le dit en une minute au Conseil Municipal, mais cela représente des milliers d'heures d'accompagnement chaque année.

Donc, nous avons déjà voté la convention initiale le 23 mars 2012, mais l'objectif est de proroger la convention cadre jusqu'au 31 décembre 2012, tout cela, Alexandrine LECLERC, avec le portage financier du C.C.A.S.

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le programme de réussite éducative vise à rendre effective l'égalité des chances pour les jeunes habitant en Zone Urbaine Sensible et scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire situé en Zone d'Education Prioritaire ou Réseau d'Education Prioritaire. Il a été contractualisé par une convention cadre signée le 13 août 2010.

Un avenant est proposé afin de proroger la convention cadre du programme de réussite éducative, jusqu'au 31 décembre 2012.

Les actions de soutien prennent la forme de développement de projets éducatifs, sportifs, culturels ou de santé individuels ou collectifs avec l'implication des parents qui restent la première référence des enfants. A ce titre, un soutien direct et personnalisé est apporté aux parents afin de leur permettre d'améliorer les conditions de vie de leurs enfants et de les aider dans leurs fonctions parentales.

Les actions engagées dans ce programme s'inscrivent dans un projet plus global et se déroulent essentiellement hors du temps scolaire. Elles ne doivent pas se substituer à l'action éducative assurée par l'Ecole, ni aux dispositifs existants portés par diverses institutions. Toute action directe auprès des familles est effectuée en cohérence et en complémentarité avec les partenaires institutionnels, notamment ceux en charge de l'aide sociale.

La Ville s'est engagée dans ce dispositif de Réussite Educative, dont elle réalise principalement les actions et a chargé le C.C.A.S. de son portage financier, par une convention approuvée lors du Conseil Municipal du 23 mars 2012.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 2 à la convention cadre du programme de réussite éducative qui proroge la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2012 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer cet avenant au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 26 – **Association «Réseau des villes correspondants de nuit et de la médiation sociale ». Renouvellement de l'adhésion de la Ville.**

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'association nationale dénommée « Le réseau des villes correspondants de nuit et de la médiation sociale » a pour objectif de constituer un réseau permanent d'échanges, de réflexions et de mutualisation des compétences sur les métiers de la médiation, et notamment de « correspondant de nuit ».

La Ville a participé activement à la mise en place de ce réseau, notamment par la préparation de la charte de déontologie au cours de trois réunions qui se sont tenues à Orléans, Rennes et La Rochelle, en présence d'une trentaine de villes et d'organismes concernés.

Ce réseau a notamment pour objet :

- de fédérer, en toute indépendance, les organisations publiques et privées adhérentes à la charte déontologique actée le 7 juin 2006 autour de la mise en œuvre d'un dispositif de type « correspondant de nuit » complété ou non par un dispositif de médiation sociale « de jour » ou un autre dispositif nocturne de médiation sociale ;

- d'aider chaque adhérent à réunir les éléments de réussite de son service de médiation, à la professionnalisation de ce dernier en regard de la déontologie du métier défini aussi par l'emploi repère « correspondant de nuit » élaboré par la Délégation Interministérielle à la Ville et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale ;

- d'aider à mutualiser les modes de financement des services et de fédérer ses adhérents dans leurs recherches de concours financiers ;

- d'animer tout débat, toute recherche sur toute question utile au développement et à la reconnaissance du métier de « correspondant de nuit », et plus globalement de la prévention/médiation ;

- de créer entre tous ses adhérents les services et outils communs qui peuvent leur paraître efficaces dans leurs propres intérêts ;

- de mettre en œuvre des rencontres, des colloques, des formations communes.

Le montant de la cotisation annuelle, pour 2012, est fixé à la somme de 750 €

Après avis de la commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider du renouvellement de l'adhésion de la Ville au « Réseau des villes correspondants de nuit et de la médiation sociale », dont la cotisation est fixée à 750 € pour l'année 2012 ;

2°) désigner M. Florent MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, pour représenter la Ville au sein du réseau ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 522, article 6281, service gestionnaire FPRE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 27 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Ville pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 34 054 € pour l'exercice 2012.

- Mme BARRUEL Développement Durable

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2011	2012
01	Commission de Recherches et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité	Développement de l'information sur les applications civiles et militaires de l'énergie nucléaire, le contrôle de l'état radiologique de l'environnement, l'amélioration de la protection contre les risques générés par l'exposition aux rayonnements ionisants.	171	171
02	SCEVE	Développer et protéger la biodiversité urbaine : - formation à la reconnaissance des oiseaux et des insectes ; - développement des pratiques de la biodiversité ; - inventaire faunistique.	1 425	1 425
Total			1 596	1 596

(avis de la commission développement durable)

Imputation : fonction 830, article 6574, opération 08B268, service gestionnaire PPEH

- Mme GRIVOT Sport

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2011	2012
1) Soutien aux manifestations sportives				
03	O.K.A.M.A	Compétition d'Arts Martiaux Acrobatiques « le Trickadelphia Eurotrip 2012 » du 21 au 23 avril 2012 au gymnase Pelle à Orléans	-	600
04	A.S. HANDISPORT ORLEANAIS	12 ^{ème} Open de Tennis Handisport du Loiret du 8 au 11 novembre 2012 au Complexe de la Forêt à Saran	570	600
05	ECURIE ORLEANS	Epreuve de « Moto Cross » Le 22 avril 2012 sur le circuit tout-terrain d'Orléans-Sougy	500	500
06		Epreuve de « Fol Car » Les 2 et 3 juin 2012 sur le circuit d'Orléans-Sougy	570	570
07	ORLEANS LOIRET HOCKEY SUR GLACE	Organisation de 4 tournois pour les jeunes de moins de 9 ans, 11 ans et 13 ans en avril et mai 2012 à la Patinoire d'Orléans	-	300
08	ASSOCIATION MAURICE BESSON	« Le Jumping International du Loiret » Du 27 au 29 avril 2012 sur le site des Ecuries Pierre DEFRANCE	2 500	1 500
09		« Le Grand National de Concours Complet » du 20 au 22 juillet 2012	2 500	1 000
10		« Le Concours Complet International d'Orléans-Sandillon ». Du 9 au 12 août 2012		1 500

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2011	2012
11	ORLEANAIS TRIATHLON CLUB 45	Organisation de deux épreuves de Triathlon: « le Triathlon Découverte » et « le Triathlon Distance Olympique ». Le 17 juin 2012 à l'Etang de la Vallée	-	400
12	FLY DISC'R	Championnat de France d'Ultimate Frisbee Les 24 et 25 mars 2012 au stade de la Vallée	-	500
13	ASSOCIATION COURSE D'ORIENTATION	Compétition Nationale d'Orientation à V.T.T. Les 12 et 13 mai 2012 à St Jean de la Ruelle et dans le Parc de Charbonnière	-	500
14	INNER WHEEL ORLEANS DISTRICT 72	Organisation d'une Compétition de Golf Le 12 mai 2012 au Golf de Marcilly-en-Villette	-	300
15	LES RIVIERES DU SUD	Organisation d'un tournoi de Football. Du 23 au 28 avril 2012 au Stade Omnisports de la Source	-	300
16	LIGUE REGIONALE DE TAEKWONDO DU CENTRE	7 ^{ème} Coupe de France des Jeunes Les 19 et 20 mai 2012 au Palais des Sports d'Orléans	-	1 000
17	CLUB ALPIN FRANÇAIS D'ORLEANS	Organisation d'activités de randonnée et d'escalade destinées à 16 adultes handicapés. Le 23 mars à Saran, le 22 juin dans la Vallée de la Rimarde et du 30 mai au 1 ^{er} juin 2012 dans la Vallée de l'Anglin	760	500
18	ASSOCIATION SPORTIVE UNIVERSITAIRE D'ORLEANS	« Trophée de l'Île Pelee » Championnat de France Universitaire et Coupe d'Europe en Voile « habitable » Du 19 au 24 mars 2012 dans la Baie de Cherbourg	400	400
2) Associations de loisirs				
19	NAVI MODELE 45	Promotion du modélisme naval et construction de modèles réduits de bateaux navigants et statiques.	800	800
20	COMITE DEPARTEMENTAL F.F.E.S.S.M. (Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins)	17 ^{ème} « Aquaraid Jeunes 2012 » Les 16 et 17 juin 2012 au Complexe Nautique de la Source et sur la Base Nautique de l'Île Charlemagne.	800	800
21	MAQUETTE CLUB PLASTIQUE ORLEANAIS	- Réalisation de maquettes statiques et montage de modèles réduits ; - Visites culturelles ; - Organisation d'une exposition annuelle de maquettes et de figurines à Orléans ; - Participation à diverses manifestations régionales et nationales.	190	190
Sous-total :			9 590	12 260

(avis de la commission sport et vie associative)

Imputation : fonction 40, article 6574, service gestionnaire C.S.P.O.

- Mme LECLERC Social, santé, handicap

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2011	2012
1) Social				
22	SOS AMITIE CENTRE	Subvention de fonctionnement	5 890	6 000
2) Santé et handicap				
23	TRISOMIE 21 LOIRET	Séjour en pension complète de 9 jeunes adultes au Château de Taillé	-	1 000
24	LES BIBLIOTHEQUES SONORES	Animation et gestion d'œuvres sociales destinées à rompre l'isolement des personnes ne pouvant lire seules, par des enregistrements sonores d'œuvres littéraires et revues	969	1 000
		Subvention exceptionnelle au titre des frais liés au changement de locaux	-	1 000
Sous-total :			6 859	9 000

(avis de la commission solidarité insertion emploi)

fonction 520, article 6574, service gestionnaire FCAS pour les subventions du secteur social
fonction 512, nature 65748, service gestionnaire FMSH pour la santé et le handicap.

- Mme de QUATREBARBES Proximité

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2011	2012
25	Association Qualité de vie à la Source	Subvention de fonctionnement 2012	-	1 900
26	Comité Saint-Marceau	Subvention de fonctionnement 2012	-	5 700
Sous-total :			-	7 600

fonction 824, article 6574 (12PDVQ0030), service gestionnaire PDVQ
fonction 824, article 6574 (12PDVQ0032), service gestionnaire PDVQ.

B - AUTRES ORGANISMES

- Mme MARECHAL **Education**

<u>Enseignements du premier degré : aide à la réalisation de projets</u>			
N°	Etablissement scolaire bénéficiaire	Objet de la demande : Projet pédagogique	Montant de la subvention 2012 (en €)
27	Elémentaire les Aydes	Projet comédie musicale «Stella réveille-toi » 26 juin 2012	240
28	Maternelle Nécotin	Projet spectacle de marionnettes avril 2012	505
29	Elémentaire Charles Pensée	Projet poney au poney club de La Source du 15 mai au 19 juin 2012	280
30	Maternelle Châtelet	Projet journée à la ferme de FONTLAND 10 et 11 mai 2012	300
31	Elémentaire les Aydes	Projet concert à l'Institut mars 2012	74
32	Elémentaire Gaston Galloux	Projet cirque à Dampierre en Burly 07 juin 2012	235
33	Maternelle Molière	Projet sortie au Parc Floral 11 juin 2012	125
34	Elémentaire Michel de la Fournière	Projet carnaval dans l'école avril 2012	90
35	Maternelle Michel de la Fournière	Projet carnaval dans l'école avril 2012	90
36	Elémentaire Nécotin	Projet sortie au Parc Floral avril 2012	153
37	Elémentaire Michel de la Fournière	Projet sortie au château de Guédelon 18 juin 2012	609
38	Maternelle René Thinat	Projet développement des jeux de société mars à juin 2012	150
39	Maternelle René Thinat	Projet visite au château de Chambord mai 2012	169
40	Maternelle René Thinat	Projet sortie à Paris 14 juin 2012	238
41	Maternelle Gaston Galloux	Projet visite au Parc Floral Mai/juin 2012	340
Total :			3 598

(avis de la commission éducation)

Imputation : fonction 213, article 6574, service gestionnaire FEDU.

C - TOTAL :

- Subventions aux associations : 30 456 €
- Subventions aux autres organismes : 3 598 €

Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un total de 34 054 € pour l'exercice 2012 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 28 – Quartier de La Source. Site de l'ancien I.U.T. rue Honoré de Balzac. Déclassement et acceptation d'une offre d'achat.

M. CARRE – *Il s'agit d'une opération et je me tourne vers Michel LANGUERRE, qui a fait l'objet de très nombreuses rumeurs pendant longtemps à La Source. On arrive donc à son aboutissement qui est la cession de ce terrain à un opérateur, en l'occurrence SAMI PROMOTION.*

Comment cela s'est-il passé ? C'est un terrain relativement enclavé qui appartenait à la Ville et qui avait accueilli l'I.U.T. Il n'était plus évidemment affecté à cela et donc ce terrain pouvait être mis en vente. Suite à de nombreux échanges avec les riverains, il y a eu le choix du projet qui d'ailleurs a été retoqué. On a donc refait un appel aux promoteurs pour aboutir à la fin, sur tableau anonyme, à ce que trois projets satisfaisant les différents critères qu'avaient posés les riverains soient présentés. Enfin, on a retenu, parce qu'il répondait aussi aux qualités architecturales que l'on souhaitait dans le quartier, celui qui représentait le prix le plus avantageux pour la Ville.

Donc, cela ramènera à la Ville 702 500 €, l'opérateur se chargeant évidemment de tout ce qui est démolition et autres travaux sur le terrain. Cela entraînera donc la construction de 26 logements individuels groupés qui seront mis en accession pour de futurs Sourciens.

M. le Maire – *Merci. Y a-t-il des remarques ? M. LANGUERRE.*

M. LANGUERRE – *C'est pour confirmer ce que vient de dire Olivier CARRE. Ce projet a fait l'objet de nombreuses réunions de concertation, trois réunions publiques. Une concertation poussée très précise, soignée qui a permis de déboucher sur un consensus pour adopter le projet qui nous est soumis.*

Mme KOUNOWSKI – *Pour une fois, je vais dire « Oui, c'est bien. La concertation a été faite. » Voyez parfois, on peut le dire, M. CARRE !*

M. CARRE – *Et vous participiez !*

Mme KOUNOWSKI – *La concertation s'est bien déroulée. De plus, les habitants se sont impliqués parce qu'il y avait des inquiétudes au départ.*

Je voudrais souligner le fait et bien noter qu'il y a l'engagement de préserver des arbres identifiés comme beaux sujets. C'est important par rapport au patrimoine forestier de La Source.

En revanche, je voudrais simplement vous réinterroger, M. CARRE, sur deux petites inquiétudes qui planaient encore lors de la dernière réunion :

- Etre sûr qu'il n'y ait pas d'extension possible en hauteur. En effet, les habitants étaient un peu inquiets sur cet aspect. Cela est-il bien inclus dans le cahier des charges du constructeur et dans les futurs règlements de la copropriété ?

- Le problème de la sortie sur l'avenue Balzac qui est assez passante.

M. CARRE – *Sur les structures, il y avait deux éléments :*

*- un élément réglementaire ;
- mais surtout le fait que le constructeur a prévu ce qu'on appelle des ossatures bois sur lesquelles il est assez difficile de rajouter un étage complet avec toit sur les bâtiments.*

Il y avait donc cette double protection. Par ailleurs, on a même repris une idée qui avait été soumise lors de cette réunion pour avoir un cadre réglementaire associatif des colotis encore plus robuste qu'une association de copropriétaires.

Quant à la sortie sur la rue de Balzac, on va regarder lorsqu'on aménagera, mais enfin 26 maisons, cela fait une cinquantaine de personnes qui rentrent et qui sortent. A mon avis, cela doit pouvoir se gérer sur la rue de Balzac.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 17 juin 2011, la Ville a relancé une consultation pour la mise en vente du site de l'ancien Institut Universitaire de Technologie à La Source, rue Honoré de Balzac, parcelle cadastrée section ES n° 112p (devenue 364) pour 9 958 m², destiné à accueillir un programme de construction de logements sur la base d'un projet. Ce terrain est classé en zone UEa au Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme, avec un coefficient d'occupation des sols de 0,3 et est desservi par l'ensemble des réseaux secs et humides.

Ce terrain a été rétrocédé à la Ville par la Société d'Economie Mixte Pour l'Equipement du Loiret par acte du 7 février 1978, et les locaux ont été occupés à partir de 1984 par le département informatique de l'Institut Universitaire de Technologie.

Ce bien a été classé dans le domaine public par une délibération du 30 septembre 1983.

Dans le contexte de sa mise en vente, une concertation a été engagée avec les riverains lors de trois réunions publiques les 24 janvier 2011, 2 décembre 2011 et 27 mars 2012.

Les orientations d'aménagement communiquées aux candidats étaient les suivantes :

- démolition du bâtiment de l'ancien I.U.T. existant,

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 20 avril 2012 -

- réalisation d'une opération de construction à vocation d'habitat individuel, orientée prioritairement à destination de propriétaires occupants,

- respect de la densité d'habitat avoisinante, soit de l'ordre de 25 logements à l'hectare,

- protection dans la mesure du possible des arbres existants, et notamment des sujets repérés comme beaux voire exceptionnels,

- prise en compte d'une canalisation d'assainissement présente sur le site, laquelle devra faire l'objet d'une convention de servitude avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » ou être dévolue.

Cette consultation s'est tenue du 24 juin au 26 août 2011, avec une date de remise des offres au 2 septembre 2011. La consultation a fait l'objet de publicité sur le site Internet de la Ville et dans la presse locale.

11 offres ont été reçues dans le délai imparti, enregistrées par ordre de réception :

Offre n°	Nombre de logements	S.H.O.N. du projet	Programme	Prix (€)
1	32	2 985	Logements individuels en accession privée	460 000
2	20	2 620	Lots à bâtir avec constructions catalogue	525 000
3	26	2 317	Logements individuels en accession privée	400 000
4	20	2 400	Lots à bâtir avec maison d'architecte personnalisée	400 000
5	21	2 987	Lots à bâtir avec cahier des charges et P.C. groupé (6 logements)	500 000
6	26	2 450	Logements prioritairement en accession privée	652 000
7	24	2 400	Logements en accession sociale et P.S.L.A.	400 000
8	25	2 150	Programme mixte logements en accession, investissement locatif Scellier et possibilité P.S.L.A.	305 000
9	26	2 810	Logements individuels groupés	702 500
10	27	2 375	Programme mixte accession et locatif social	485 000
11	23	1 840	Logements individuels	450 000

Conformément aux 4 critères prévus au cahier des charges, la proposition n° 9, déposée par SAMI PROMOTION et prévoyant la construction de 26 logements individuels groupés, répond à l'intérêt communal par :

- son programme de 26 logements, conforme au cahier des charges de la consultation, qui contribue à une diversité résidentielle dans le secteur avec une typologie de logements adaptée à de l'habitat familial (T4/T5 de l'ordre de 85 à 100 m² de surface de plancher) et une densité en adéquation avec le cadre pavillonnaire environnant,

- la qualité architecturale du projet, avec un parti pris moderne, une homogénéité architecturale, des structures bois et un mode constructif adapté à une démarche de développement durable,
- une composition paysagère qualitative, avec une voie de desserte tertiaire traitée comme un chemin forestier, destinée à demeurer une voie privée, et une attention particulière portée aux interfaces avec les fonds riverains et le domaine public,
- l'engagement de préserver les arbres identifiés comme beaux sujets sur le site,
- la démarche de développement durable : la société s'engage sur une démarche Haute Qualité Environnementale et produit à l'appui de son offre une notice précisant les 14 cibles environnementales, lesquelles répondent aux objectifs fixés par la Ville. L'assistant à maîtrise d'ouvrage de l'opération, déjà désigné, assurera l'adaptation et le suivi de la démarche tout au long de l'opération,
- l'absence de conditions suspensives liées au financement,
- son prix de 702 500 €, le plus élevé et conforme à l'avis de France Domaine du 26 janvier 2011, prorogé le 8 décembre 2011.

La promesse synallagmatique de vente et d'achat, à signer avant le 30 mai 2012, comportera diverses clauses en vue de garantir le respect des prescriptions du cahier des charges de la consultation et la conformité des réalisations au projet présenté par le candidat, concernant :

- le prix définitif : l'offre acceptée par la Ville constituera un prix plancher. Toute augmentation de la surface construite donnera lieu à un complément de prix,
- le planning de l'opération avec un dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme dans un délai maximum de trois mois à compter de l'acceptation de l'offre d'achat et une signature de la vente au plus tard à la fin du premier semestre 2013,
- le respect du parti d'aménagement paysager avec le cas échéant des zones grevée d'une servitude non aedificandi, de la forme et de l'organisation du bâti, du nombre de logements et de leur destination,
- une information trimestrielle sur l'avancement de la commercialisation accompagnée d'une note de conjoncture précisant la destination envisagée par les acquéreurs (locatif, occupation),
- la protection des arbres tout au long de l'opération (sondage au pied des racines, protection des racines et des troncs le temps du chantier, interdiction de tout abattage) : ces arbres feront l'objet d'un diagnostic phytosanitaire par la Ville, confié à un prestataire extérieur au printemps 2012, lequel jugera de la tenue prévisible des sujets à conserver. Ce diagnostic, validé par les parties, permettra d'actualiser le plan joint au dossier de consultation pour définir l'obligation contractuelle consécutive. Des pénalités seront prévues à l'acte de vente en cas de dépérissement non naturel,
- le cahier des charges du futur ensemble résidentiel et les statuts de l'Association Syndicale Libre ou de l'Association Foncière Urbaine Libre, constituée pour la gestion des voies et espaces communs (aucun n'ayant vocation à être repris dans le domaine public), notamment s'agissant des dispositions relatives à l'implantation des bâtiments, au gabarit des futures constructions, aux matériaux, façades, plan de composition et parti d'aménagement paysager, clôtures, intégration des coffrets techniques, revêtements des espaces de circulation etc... Ce document devra être validé par la Ville préalablement à la vente,

- la mention des conditions suspensives formulées par le candidat, liées au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme, à l'absence de surcoût lié à l'étude de sol, en précisant que ladite étude et le diagnostic pollution sont annexés à la promesse de vente, et un taux de pré-commercialisation de 20 %,
- la faculté de substitution dans la promesse, aux mêmes conditions, au bénéfice d'une société civile immobilière dans les conditions du cahier des charges.

L'acte rappellera en outre la servitude à constituer du fait de l'existence d'un réseau public d'assainissement, sauf à ce que le candidat trouve un accord avec l'exploitant pour dévoyer cet ouvrage à ses frais et selon les prescriptions de l'exploitant.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) au vu des dispositions de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

considérant la désaffectation de cette dépendance domaniale à usage antérieur d'enseignement, libérée depuis le 30 juin 2009, et que le déclassement de cette emprise, nécessaire à la réalisation d'un projet constructif de 26 logements, répond à l'intérêt public communal,

prononcer le déclassement de la parcelle cadastrée section ES n° 364 (document d'arpentage à publier), d'une superficie de 9 958 m², supportant notamment le bâtiment anciennement utilisé à usage d'enseignement par l'Institut Universitaire de Technologie d'Orléans, destiné à la démolition.

Cette décision de déclassement aura un caractère exécutoire après sa publicité et sa transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité ;

2°) approuver la cession à la société SAMI PROMOTION, représentée par M. Antoine FOUSSE, dont le siège social se situe 29 rue des Montées à Orléans (45100), de ce terrain, moyennant le prix de 702 500 € hors frais, droits, taxes et émoluments. L'acquéreur pourra substituer pour la réalisation de la vente toute société, notamment société civile immobilière, dans laquelle il maîtriserait plus de 50 % des parts ;

3°) autoriser le futur acquéreur à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sans attendre la régularisation de la vente ;

4°) déléguer M. le Maire pour signer la promesse de vente comportant les conditions ci-avant exposées, avec un dépôt de garantie de 5 % du prix sous forme de caution bancaire fournie dans les trois mois, puis l'acte notarié à intervenir ;

5°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2111, opération 10A187, service gestionnaire UUFC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 29 – **Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme. Approbation d'une procédure de modification.**

M. CARRE – C'est une modification supplémentaire et d'ailleurs c'est quasiment une des dernières, étant donné que l'on transforme le Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. On lance en tout cas les travaux en ce moment même. Cependant, il y a un certain nombre de modifications qui toujours sont rendues nécessaires par différents petits projets. On le voit là avec le site KOMORY-CHAMBON où il y a de nombreux allers-retours et cela correspondait aux résultats de l'enquête précédente. Pour ce qui est du reste, je vous laisse découvrir. Ce ne sont que des éléments qui permettent de préciser des petits points de notre Ville et d'assouplir la réglementation qui est inscrite.

M. le Maire – Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.

Mme KOUNOWSKI – Simplement, pour KOMORY-CHAMBON, les habitants des environs sont concernés.

M. CARRE – Tous les habitants sont concernés.

Mme KOUNOWSKI – Tout à fait, mais les habitants du quartier étaient sensibilisés. Là, on change le zonage à utilisation industrielle pour en faire un zonage d'habitations et donc les riverains ont été très contents que l'on ait respecté le C.O.S. de 0,3 par rapport au reste du quartier. C'était important que cela reste une urbanisation correcte par rapport à l'environnement.

D'autre part dans l'enquête publique, des remarques ont été faites et qui d'ailleurs ont été reprises par l'enquêteur public, par rapport à l'idée d'une ville-jardin – c'est ce que je vois, pourquoi pas, c'est très bien – en respectant le C.O.S., mais il y aura quand même de l'artisanat et du commerce. L'inquiétude est que l'on a des commerces à La Source qui ont du mal parfois à vivre, notre commerce de proximité, on l'a vu là dans le centre commercial de la Bolière, on a eu beaucoup de mal à refaire revenir une supérette. Donc, les commerces qui se développeront, seront-ils alimentaires ou pas ? On ne peut pas le savoir maintenant, mais avez-vous un échéancier par rapport à une proposition globale du projet dans le futur ?

Je voudrais également vous questionner sur la modification du P.O.S. à propos de la parcelle AD 0128 et les hauteurs maximales pour les bâtiments et non pas pour les cheminées. Quand on voit ce qui se passe à La Source, on avait fait une modification du P.O.S. pour les bâtiments en précisant : pas supérieur à 30 mètres. Or, il y a eu une nouvelle modification de la chaudière et là on va avoir une cheminée qui va faire 40 mètres quand même ! C'est pour cela que je posais la question. Je pense que les cheminées ne sont pas incluses dedans.

D'autre part, cette parcelle étant très étendue, y a-t-il la possibilité de construire d'autres bâtiments que la biomasse sur cette parcelle ? Car du coup, ces bâtiments pourront avoir une hauteur assez importante.

M. CARRE – Deux éléments de réponse rapidement.

Le premier porte sur la mixité. C'est une demande de l'A.H.L.S. Donc, on a repris in extenso ce qu'elle avait suggéré il y a maintenant un an. Ils avaient fait un petit mémoire qui était très bien. Je leur avais recommandé de le mettre dans le rapport du commissaire enquêteur, ce qui a été fait. J'ai donc suivi les prescriptions sauf que vous connaissez tous les épisodes. On est revenu en arrière, on n'a pas délibéré parce qu'il y avait un projet de reprise. Cependant, le projet de reprise est tombé à l'eau et donc j'ai repris tout ce qu'on avait prévu au

départ. Normalement, cela doit correspondre à ce qu'attendaient les habitants du quartier dont l'A.H.L.S. s'était fait écho ainsi que le comité de quartier qui avait relayé l'ensemble des demandes de certains riverains. De toute façon, on ne va pas y mettre là un hypermarché. Il n'aurait pas beaucoup de clients d'ailleurs. Je sais que le terrain est grand, mais justement c'est pour cela qu'ils avaient dit : « C'est idiot, s'il y a des gens qui veulent faire un peu d'activités artisanales, si cela veut un peu vivre, etc, c'est quand même intéressant ». J'avais « acheté » l'idée, si je puis me le permettre, et puis j'avais demandé à l'un d'entre d'eux de rédiger cela, ce qu'il avait fait et donc cela avait été introduit après dans le règlement. Normalement, cela doit correspondre à ce qu'attendent les riverains.

Quant au vélum sur les hauteurs maximales pour atteindre la chaufferie biomasse, je pense que c'est essentiellement pour les bâtiments. Après, il y a des autorisations spécifiques dans les permis de construire pour les cheminées. Il y a d'ailleurs un modificatif sur la chaufferie de La Source qui doit être vu par les riverains lors d'une réunion qu'organise Michel LANGUERRE, car il y a une petite modification liée à la construction du bâtiment lui-même qui nécessite des volumes plus importants que ce qui était envisagé au départ. Là, c'est une anticipation sur le projet d'installation de l'usine nord, c'est-à-dire celle de la S.O.D.C. qui doit être construite au sud du terrain des Groues, on l'avait expliqué dans d'autres enceintes. Mais pour permettre la délivrance du permis de construire, il fallait anticiper la hauteur des bâtiments qui était autorisée.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En séance du 16 décembre 2011, le Conseil Municipal a pris acte de l'engagement par la Ville d'une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). L'objectif de ce 39^e additif consiste à :

1) permettre à l'O.P.H. les « Résidences de l'Orléanais » de poursuivre la mutation du quartier de l'Argonne dans le cadre du projet de renouvellement urbain, en diversifiant les typologies d'habitat sur les terrains dont il est propriétaire sans les dédensifier, ce que le zonage actuel ne permet pas de réaliser ;

2) suite à l'abandon des négociations relatives à une reprise industrielle, autoriser la reconversion du site KOMORY-CHAMBON en zone mixte (logement, artisanat, commerce, etc.), en tenant compte des remarques qui ont été formulées lors d'une précédente enquête publique ;

3) atténuer les ruptures du bâti en proposant des règles de gabarit qui permettent aux bâtiments situés à l'angle du Boulevard Jean Jaurès et de la rue du Faubourg Saint-Jean de présenter une stature identique à celle des constructions voisines ;

4) soutenir le commerce de proximité, en assouplissant les règles de densité, afin de favoriser les extensions commerciales limitées dans les faubourgs ;

5) réincorporer les règles issues du cahier des charges du lotissement du Clos du Belneuf dans le règlement du Plan d'Occupation des Sols afin de préserver les caractéristiques urbaines de ce secteur pavillonnaire ;

6) renforcer les règles de protection des cœurs d'îlots dont la desserte n'est assurée qu'au moyen d'une venelle ;

7) corriger à droit constant une erreur matérielle survenue dans le cadre de la 34^{ème} procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols ;

8) remplacer le terme « surface hors œuvre nette » par « surface de plancher », en application de l'ordonnance du 16 novembre 2011 ;

9) adapter le plan des hauteurs maximales afin d'accueillir la chaufferie biomasse Nord sur la parcelle AD 0128.

Préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, le dossier de modification a été adressé à M. le Préfet, MM. les Présidents du Conseil Régional du Centre, du Conseil Général du Loiret, des Chambres Consulaires et de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et a recueilli des avis favorables. Suite à l'accomplissement des formalités préalables prévues par le Code de l'Urbanisme, le projet de modification a été soumis à enquête publique du 18 février au 19 mars 2012 inclus et a fait l'objet d'un rapport et de conclusions favorables du commissaire enquêteur.

Au cours de cette enquête publique, plusieurs remarques ont été portées sur les registres mis à la disposition du public.

S'agissant du classement en zone UBa et de la modification du vélum des parcelles AM 529 et 213, un voisin fait part de son opposition sur les modifications envisagées arguant de la perte d'ensoleillement et de l'enclavement de sa propriété. Il est rappelé que l'objectif poursuivi par la Ville consiste à harmoniser les hauteurs des bâtiments sur le front des boulevards et atténuer les ruptures importantes du bâti existant.

En outre, si la hauteur maximale de la parcelle est en effet augmentée de 6 m, afin de s'approcher de la hauteur des constructions avoisinantes, d'autres règles de prospect limitent l'impact d'un bâtiment sur les propriétés voisines. A noter enfin que la propriété du voisin n'est pas contiguë à la parcelle concernée par la modification et que le projet prévoit une diminution progressive de la hauteur en direction de la rue du Faubourg Saint Jean. Dans ces conditions, la Ville souhaite maintenir sa position initiale, en précisant que la concertation préalable permettra d'ajuster au mieux les hauteurs du bâti.

En ce qui concerne la reconversion du site KOMORY-CHAMBON, plusieurs riverains ont exprimé leur satisfaction quant à la prise en compte de leurs remarques, et notamment l'application d'un Coefficient d'Occupation des Sols de 0,3, à l'image des secteurs voisins, et demandé à être associés à la définition du projet.

La Ville s'attachera naturellement à organiser une phase de concertation à l'instar des autres opérations majeures du quartier, en prenant tout particulièrement en compte les remarques relatives au caractère de « cité-jardin » du quartier, auquel la Ville est particulièrement attachée.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme, tel qu'annexé à la présente délibération ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment procéder aux mesures de publicité du document d'urbanisme en application de l'article R. 123-24 du Code de l'Urbanisme. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 30 – **Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

M. CARRE – *Ce sont les ravalements obligatoires. Il y en a quand même pour 216 388 €. J'insiste à chaque fois sur les sommes parce que de 10 000 € en 20 000 €, cela finit par faire des sommes importantes. Je rappelle que le budget est de l'ordre d'au moins 1 million d'euros sur les bâtiments. Vous vous balladez tous dans Orléans et vous voyez les effets que cela peut avoir sur la qualité de la Ville, sur son attractivité et sur la qualité aussi du patrimoine.*

Je rappelle que lorsqu'on dépense 200 000 €, il y a en général au moins 400 000 € qui sont mis aussi en plus par les propriétaires, puisqu'on subventionne à peu près un tiers. Tout cela génère des travaux, de l'activité et cela améliore notre patrimoine.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de onze subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 216 388 €;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;

4°) imputer les sommes correspondantes sur le budget de l'année en cours, fonction 824, article 20422, opération 10A104, service gestionnaire UUSL. »

**ADOPTÉ PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

Conseil Municipal du 20 avril 2012

PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Adresses	Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant Total (en €)
	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural		
8 rue Louis Roguet	Mme et M. Olivier DEMUYNCK	6 288		6 288	
105 rue de Bourgogne	Syndic bénévole : Mme Nicole ALMERAS	22 232		22 232	
127 rue de Bourgogne	Syndic bénévole : Mlle Aude DUPONT	8 410		8 410	
56 rue de Bourgogne / 1 rue de l'Eteilon (1 ^{ère} tranche de subvention)	M. Roger BRETON	14 732	2 941	17 673	
21 rue Etienne Dolet (1 ^{ère} tranche de subvention)	Mme Dominique COLIN	8 599	5 727	14 326	
28 quai Fort Alleaume/ rue de la Tour Neuve (2 façades + clôture)	Représentante : Mme Micheline BELLANGER	35 200		35 200	
66 rue de Bourgogne	Représentante : Mme Michelle VANDENPLAS	6 874		6 874	
28 rue de la Poterne/venelle Saint-Germain (dernière partie de subvention (7 façades))	SCI DE LA POTERNE : Mme Céline MOREAU	49 689	18 926	68 615	
130 rue de Bourgogne	Représentante : Mme Florence VENON	1 300		1 300	
32 rue de l'Empereur/Poirier (2 façades)	Mme et M. Pierre LOUPPE	33 936		33 936	
21 rue de Solférino (pignon)	Mlle JUILLARD-CONDAT et M. GRUN	1 534		1 534	
TOTAL				216 388	

N° 31 – **Intra-mails. Studio 41 rue Etienne Dolet. Remise en vente. Approbation du cahier des charges de cession.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 9 juillet 2010, la Ville a décidé de ne pas donner suite à la consultation menée pour la mise en vente du studio lui appartenant situé 41 rue Etienne Dolet, les deux offres reçues étant sensiblement inférieures à l'estimation de France Domaine alors en vigueur, et d'attendre le vote des travaux de ravalement obligatoire en assemblée générale de copropriété pour relancer la procédure. Ce bien avait été remis en vente après la vente de l'ancien Caveau des Trois Maries, avec lequel il constituait un ensemble initialement.

Il s'agit d'un studio à usage d'habitation de 26,40 m², vendu libre, donnant sur la rue Etienne Dolet. Il est situé au rez-de-chaussée du bâtiment A de l'ensemble immobilier organisé en copropriété cadastré section BI n° 214 dont il constitue le lot n° 4.

Les travaux de ravalement obligatoire ont été votés par assemblée générale du 21 janvier 2012, avec un coût prévisionnel pour ce lot de 7 895,55 € T.T.C. Afin d'éviter toute incertitude pour l'acquéreur sur le montant final de son investissement, la Ville supportera le coût des dépenses votées jusqu'au jour du transfert de propriété. Cependant, la Ville accepterait d'étudier l'offre d'un candidat qui souhaiterait acquitter ces dépenses directement dans un objectif d'optimisation fiscale, dès lors qu'il distinguerait clairement le prix et le montant des travaux votés qu'il entend prendre à sa charge.

Le montant de l'estimation de France Domaine du 19 avril 2011 à hauteur de 50 000 €, en cours de prorogation, sera communiqué aux candidats.

Les dossiers de consultation seront disponibles du 25 avril au 25 mai 2012, avec une date de remise des offres fixée au 31 mai. Une publicité interviendra par voie de presse et sur le site Internet de la Ville.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de mettre en vente au terme d'une procédure de mise en concurrence après publicité, le studio à usage d'habitation appartenant à la Ville, situé 41 rue Etienne Dolet, constituant le lot n° 4 de l'ensemble immobilier cadastré section BI n° 214 ;

2°) approuver le document annexe valant cahier des charges de la cession et fixant les modalités de la consultation, permettant aux personnes intéressées de faire une offre d'achat ;

3°) imputer les frais de publicité correspondants sur les crédits de la Ville, fonction 820, article 6231, service gestionnaire UUFC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 32 – **Quartier Saint-Marceau. Transfert dans le domaine public de la rue du Cyprès.**

M. CARRE – *Il s'agit de transférer dans le domaine public la rue du Cyprès. Je regarde M. GAINIER, car c'est quelque chose qui est attendue de longue date par l'ensemble de ses riverains. De plus progressivement, on est en train de regarder toutes les voies qui peuvent*

à la fois offrir un maillage et en même temps dont il est juste qu'elles reviennent dans le giron de la Ville.

La seule chose un peu originale est que l'on a inversé la proposition. En général, la Ville demande que les travaux soient effectués avant la reprise, car évidemment il faut que cela soit au standard des normes publiques. Ceci étant dit, parfois il y a d'autres travaux de concessionnaires qui s'ajoutent et qui devraient être obligatoires. Je pense notamment à l'eau qui n'ont rien à voir et qui devraient être justement à la charge des colotis. Et donc l'idée est de faire payer à la Ville une quote-part des travaux qu'elle fera un jour dans cette rue. C'est estimé évidemment par les services de la Ville et donc, il n'y a pas de lèse du côté de la Ville. Quant aux riverains, ils y gagnent parce que cela ne sert à rien de faire dans un premier temps les travaux et qu'ensuite on redéfonce tout pour mettre l'eau ou d'autres choses qui reviendraient dans le domaine public. Je crois que M. le Maire est sensible à cette problématique. Ainsi, la Ville n'est pas lésée parce qu'elle a reçu en fait un dédommagement pour la récupération de sa voirie. Elle fera un jour les travaux dans la rue du Cyprès en coordination avec l'Agglomération qui avait déjà délibéré sur l'assainissement. C'est donc une bonne formule qui permet d'assimiler un certain nombre de rues qui sont en train d'être regardées à l'intérieur de l'ensemble de Saint-Marceau notamment.

M. le Maire – Je donne la parole à M. GAINIER.

M. GAINIER – *Merci M. le Maire. Je voulais appuyer la procédure décrite par Olivier CARRE et dire qu'il y a eu une relation extrêmement constructive entre l'association des 33 copropriétaires du Clos du Cyprès avec la mairie de proximité dans un premier temps et les services de la Ville dans un deuxième temps.*

Les 33 copropriétaires ont donc réalisé des travaux à hauteur de 84 000 € H.T., ce qui est quand même extrêmement conséquents, mais ils ont souhaité avoir une reprise de leur voirie par la Ville et donc il font l'effort de refaire. Cela veut dire que la procédure a été complètement respectée, que les rencontres entre les colotis et la Mairie ont été très efficaces. De plus, la coopération de l'Agglomération sur la reprise des réseaux d'eau a permis d'arriver à cette opération souhaitée par le Clos du Cyprès depuis très longtemps. Nous arrivons à la fin de ce dossier et c'est pour tout le monde une bonne chose.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 24 février 1984, la Ville décidait d'engager une procédure de classement dans le domaine public de la rue du Cyprès, en indivision entre les propriétaires de cet ensemble de 33 pavillons, sous réserve de travaux préalables à leur charge. Le transfert de propriété n'a jamais été régularisé. Cependant la Ville en assure un entretien simple suite à un engagement pris par courrier du 11 avril 1984.

Il est proposé de régulariser le statut de cette voie privée ouverte à la circulation publique et de la classer dans la voirie communale, considérant son intérêt pour le maillage piétonnier de l'îlot entre la rue Basse Mouillère, la Route d'Olivet, par le sentier de la Fosse Plate, en limite entre les deux communes. Il s'agit des parcelles cadastrées section DP n° 140, 229p, 194, 230 et 233.

Par délibération de son assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2012, l'Association Syndicale Libre du Clos du Cyprès à laquelle sont membres de plein droit les 33 propriétaires de cet ensemble d'habitation, accepte de prendre à sa charge 80 % du coût H.T. estimé à 105 500 € H.T. des travaux définis selon descriptif, pour remettre en état la

chaussée et les trottoirs. C'est donc une somme maximum de 84 400 € H.T. qui sera apportée par l'Association Syndicale Libre du Clos du Cyprès intervenant à l'acte de cession, à titre de contribution forfaitaire auxdits travaux qui seront réalisés par la Ville devenue propriétaire, sous sa maîtrise d'ouvrage publique dans le courant du deuxième semestre 2012.

La régularisation du transfert de propriété est subordonnée à la réalisation conforme des travaux de remise en état du réseau d'assainissement suivant le protocole transactionnel arrêté entre la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et l'Association Syndicale ; cette intervention sous la maîtrise d'ouvrage de l'A.S.L. est prévue entre avril et juin 2012.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir les droits indivis portant sur la rue du Cyprès avec son accès vers le sentier de la Fosse Plate, parcelles cadastrées section DP n° 229p, DP n° 140, 194, 230 et 233, soit au total une surface de 4 242 m² ;

2°) au vu de la décision de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », rattacher les ouvrages d'assainissement de cette rue aux réseaux qu'elle entretient et à l'issue des travaux de remise aux normes, classer dans la voirie communale la rue du Cyprès, parcelles cadastrées section DP n° 229p, 140,194, 230 et 233 ;

3°) arrêter le montant de l'offre de concours, versé par l'Association Syndicale Libre du Clos du Cyprès dûment autorisée par son assemblée générale conformément à ses statuts, à 80 % du coût total hors taxes des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, versé concomitamment à la régularisation de la cession des droits indivis, dans la limite d'un plafond fixé à 84 400 €;

4°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires, notamment signer l'acte d'acquisition des droits indivis, auquel interviendra l'Association Syndicale Libre du Clos du Cyprès pour le versement de l'offre de concours ;

5°) imputer sur les crédits inscrits au budget de la Ville :
- la recette de l'offre de concours, fonction 822, article 1328, opération 07A032BV, service gestionnaire TCCO,
- la dépense liée aux travaux, fonction 822, article 2315, opération 07A032BV, service gestionnaire TCCO,
- et les frais de l'acte notarié partagés avec l'A.S.L., fonction 824, article 2112, opération 10A187, service gestionnaire UUFC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 33 – Quartier Saint-Marc-Faubourg Bourgogne-Argonne sud. Rue Henri Lavedan. Acceptation d'une offre d'achat.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 27 janvier 2012, le Conseil Municipal approuvait la mise en vente par une procédure de mise en concurrence avec publicité, d'un terrain à bâtir de 291 m² rue Henri Lavedan.

Il s'agit d'un terrain desservi par l'ensemble des réseaux, pour lequel une étude géotechnique préliminaire a révélé un sol formé de remblais, avec des caractéristiques géomécaniques faibles, des risques de vides souterrains, de circulations d'eau localisées, de vestiges, de fondations et de sol instable, nécessitant des fondations spéciales en cas de construction.

La publicité de la mise en vente est intervenue sur le site Internet de la Ville, dans le journal Publi45, semaine 6, et par courriers adressés à des personnes ayant déclaré leur intérêt.

Une seule offre a été remise dans le délai imparti, soit avant le 29 mars 2012. Il s'agit d'une offre d'achat déposée par l'E.U.R.L. ESTAL, représentée par M. Valéry FRANCHI, moyennant le prix de 40 000 € H.T., en vue de la réalisation d'une maison individuelle conçue selon les principes bioclimatiques, avec un dispositif de production d'eau chaude par panneau solaire, de récupération d'eau de pluie et une implantation optimisée, selon notice descriptive annexée à l'offre. Le candidat s'oblige à déposer la demande de permis de construire dans un délai de trois mois au plus à compter de la notification de l'acceptation de son offre et à respecter l'ensemble des conditions du cahier des charges de la consultation et de la cession.

La vente sera régularisée dès l'obtention d'un permis de construire devenu définitif. Une promesse synallagmatique de vente et d'achat, avec versement d'une indemnité d'immobilisation égale à 10 % du prix proposé entérine l'accord des parties.

Au vu de l'avis du service des domaines du 20 octobre 2011, il est proposé d'accepter cette offre d'achat et de signer une promesse synallagmatique de vente et d'achat aux conditions du dossier de vente et de l'offre, considérant le prix proposé, le projet poursuivi et l'intérêt d'aliéner un terrain sans usage.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) accepter l'offre d'achat déposée par l'E.U.R.L. ESTAL CRVF, représentée par son gérant, M. Valéry FRANCHI, portant sur un terrain du domaine privé de la Ville, parcelle cadastrée section CR n° 344 sis rue Henri Lavedan, ce moyennant le prix de 40 000 € H.T. ; l'acquéreur pourra se substituer pour la réalisation de la vente Mme Céline RIDOUX, ou toute société, notamment société civile immobilière, qu'il constituerait et dans laquelle il maîtriserait avec Mme Céline RIDOUX plus de la majorité des parts ;

2°) déléguer M. le Maire :

- pour signer la promesse synallagmatique de vente et d'achat moyennant le versement d'une indemnité d'immobilisation de 10 % du prix proposé, avec une condition suspensive relative à l'obtention d'un permis de construire définitif pour un projet de construction d'une maison individuelle répondant aux caractéristiques de la notice annexée à l'offre ;

- pour réitérer cet accord par la signature de l'acte de vente à la levée de la condition suspensive ;

3°) autoriser l'acquéreur à déposer toute demande de permis de construire, sans attendre la signature de l'acte de vente ;

4°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2111, opération 10A187, service gestionnaire UUFC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 34 – Transfert de gestion du kiosque Place de Gaulle. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des aménagements réalisés par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » sur la seconde ligne de tramway, un kiosque destiné à recevoir un local technique affecté à l'exploitation du tramway a été implanté au cœur de la place de Gaulle qui constitue un pôle d'échange en matière de transport urbain du fait de l'interconnexion des deux lignes de transport en commun en site propre. Afin d'en agrémenter l'animation, la Ville a souhaité que cet ouvrage comporte également des cellules commerciales.

Cet investissement accessoire et distinct réalisé par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » entraîne le changement d'affectation d'une partie de l'ouvrage.

L'affectation primitive du bien relève de la gestion des transports collectifs urbains et est remise à ce titre en exploitation à la société Keolis Orléans Val de Loire, dans le cadre de la convention de délégation de service public conclue le 9 décembre 2011. L'affectation secondaire correspondant à la gestion et l'aménagement de la partie commerciale est transférée à la Ville, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » n'ayant pas compétence en la matière.

La partie commerciale occupe une surface de 56 m² environ et comporte deux locaux distincts, le choix des commerçants occupants sera opéré par la Ville. La gestion des sanitaires publics, représentant une surface de 6,8 m², est également transférée à la Ville.

Le transfert de gestion est proposé pour une durée de dix ans et ne donnera pas lieu à indemnisation entre les parties. La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » prendra en charge l'entretien du gros oeuvre, la Ville étant chargée de l'aménagement et de l'entretien du second oeuvre. Elle est par ailleurs autorisée à permettre l'exploitation de commerces dans ces locaux, moyennant rémunération.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de transfert de gestion à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », prévoyant la gestion par la Ville d'une partie du kiosque place de Gaulle, pour une durée de 10 ans ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3°) imputer les sommes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 35 – **Z.A.C. des Halles. Exonération temporaire des droits de voirie.**

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les travaux de construction et de rénovation des immeubles de la Z.A.C. des Halles et des aménagements d'espace public entraînent des désagréments pour les commerces situés en immédiate proximité.

Compte tenu de l'échéance des travaux prévus pour le deuxième trimestre 2013 (achèvement du dernier îlot et du pavage des rues), les commerces déjà ouverts et ceux dont l'ouverture est programmée courant 2012/2013 ne pourront pas jouir pleinement de leurs terrasses.

Comme cela a été fait lors des travaux de requalification du centre ancien ou pour la réalisation de la deuxième ligne de tramway, il est proposé d'exonérer temporairement les commerces situés dans ce secteur des droits de voirie.

Il est proposé que l'exonération soit de 100 % pour l'année 2012 et de 50 % pour l'année 2013 sur le périmètre suivant :

- la rue des Halles,
- la rue d'Alibert,
- la rue au Lin,
- la rue et la place du Petit Puits,
- la rue de l'Empereur (entre les quais et la rue de la Charpenterie),
- la Place de la Loire.

Le montant des redevances pour l'année 2012 est de 36.93 € par m² par an. Sur ce périmètre, est prévue l'installation en 2012 de cinq terrasses et en 2013 d'une dizaine de terrasses.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) exonérer temporairement des droits de voirie l'occupation du domaine public pour les travaux situés dans les rues visées ci-dessus à hauteur de 100 % en 2012 et de 50 % en 2013 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 36 – Journées du Développement Durable 2012. Approbation de conventions de partenariat.

M. MAGNIER – Du 1^{er} au 5 juin 2012, la Ville va organiser la 8^{ème} édition des Journées du Développement Durable place du Martroi, en partenariat cette année avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret.

Il n'y a pas de grands changements par rapport aux années précédentes, sauf que nous allons avoir une soirée de lancement avec la projection du film « Waste land » au cinéma Pathé place de la Loire. Les 2 et 3 juin seront consacrés aux journées du développement durable avec les acteurs au travers d'un village de stands place du Martroi. Le 3 juin aura lieu Vélotour, manifestation où les tarifs 2012 sont identiques à ceux de 2011. Le lundi 4 juin, il y aura une manifestation à destination des enfants de CM1 et CM2 des établissements scolaires d'Orléans avec un parcours pédagogique, des expériences, des jeux et des manipulations. Il y aura également des visites destinées au public adulte sur le site notamment des « jardins de cocagne ». Enfin, le mardi 5 juin se déroulera la 3^{ème} édition d'Envipro en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Le budget total des Journées du Développement Durable s'élève à 183 000 €, 153 000 € pour la Ville d'Orléans et 30 000 € financés par la Chambre de Commerce.

Il est donc demandé d'approuver les diverses conventions avec les partenaires pour l'organisation de cet événement.

M. GRAND – *C'est simplement pour une demande de vote par partie sur les deux premiers points, car comme on le répète chaque année, l'association Vélotour perçoit 35 000 € plus l'intégralité des sommes versées par les participants. Cette opération commence à être un succès et on pense que le succès pourrait être le même s'il était organisé par des associations qui en sont réellement. Et donc, nous demandons de pouvoir voter sur ces deux premiers points séparément des trois autres, s'il vous plaît.*

M. le Maire – *Je comprends votre demande, mais là je ne vois pas comment juridiquement on peut découper. Autant sur des subventions à des associations diverses dans le cadre d'une seule délibération, on peut le faire comme tout à l'heure, autant là, c'est l'ensemble des Journées du Développement Durable.*

M. GRAND – *Non, sur les deux premiers points, on ne parle pas ...*

M. le Maire – *Le cinquième point par exemple est lié au premier donc je ne vois vraiment pas comment on peut faire et franchement, si on commence sur chaque manifestation, chaque événement à faire du vote par partie, honnêtement on ne s'en sort plus.*

M. GRAND – *On est évidemment pour les Journées du Développement Durable, mais contre le principe de cette organisation par une association qui pour nous, encore une fois, n'en est pas une.*

M. le Maire – *Je pense que le fait que vous l'ayez précisé, cela peut suffire également puisque c'est au compte-rendu. Donc, vous avez exprimé votre point de vue. C'est simplement pour la raison que cela me paraît vraiment difficile.*

Je vais néanmoins vous consulter sur l'ensemble en ayant évidemment pris en compte votre remarque.

M. MAGNIER, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« La Ville organise depuis 2005 les Journées du Développement Durable afin de sensibiliser les habitants à promouvoir une consommation responsable.

Cette manifestation, qui depuis 2009 est mise en place en alternance dans les quartiers et en centre ville afin de lier respectivement « développement durable et proximité » et « développement durable et rayonnement », se déroulera du 1er au 5 juin 2012 sur la place du Martroi.

Cette 8^{ème} édition organisée en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret développera de façon privilégiée l'éco-mobilité, l'éco-habitat et la gestion des déchets.

Le programme proposé est présenté en annexe à la délibération.

Pour la 4^{ème} édition, se tiendra le Vélotour, dimanche 3 juin de 8h à 18h, organisé par l'association Vélotour. Le village départ-arrivée se tiendra au Campo-Santo et un parcours d'environ 15 ou 20 km sera proposé.

Cette animation, qui constitue la seule opération avec un accès payant pour le public, est proposée aux tarifs suivants, identiques à 2011 :

- gratuité pour les enfants de moins de 12 ans, les personnes détentrices de cartes « Alpha » ou bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire et les personnes à mobilité réduite ou atteintes de handicap moteur ou mental,
- pour les adultes, tarifs de 8 € jusqu'au 2 mai, de 10 € du 3 au 27 mai, de 12 € du 28 mai au 2 juin et de 15 € le 3 juin,
- pour les associations, les étudiants, les partenaires, les agents de la Ville, les comités d'entreprise et autres groupes un tarif préférentiel de 6 € est proposé jusqu'au 27 mai, et de 8 € du 28 mai au 3 juin.

Comme les quatre années précédentes, l'association fera appel à un minimum de 90 bénévoles pour assurer la sécurité sur le parcours. Pour chaque bénévole issu d'une association, elle procédera à un versement de 25 € à son association.

Le coût global des Journées du Développement Durable s'élève à 183 000 €. Cette manifestation représente un budget de 153 000 € pour la Ville auquel s'ajoute un budget de 30 000 € financé par la Chambre de Commerce et d'Industrie au titre d'Envipro.

La recherche de mécénat et de partenariat actif a été initiée par la Ville auprès d'une dizaine d'instances. Les soutiens financiers ont permis de collecter 15 000 € à ce jour.

Des conventions de partenariat ont été élaborées pour finaliser ces soutiens financiers.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs proposés pour le vélotour 2012 ;

2°) approuver la convention de partenariat à passer avec l'association Velotour, pour l'organisation du vélotour 2012 ;

3°) approuver les conventions de partenariat financier avec la Caisse des Dépôts et Consignation, E.D.F., G.D.F., Lyonnaise des Eaux France, le Groupe La Poste et de partenariat actif avec Carrefour ;

4°) autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions possibles au taux le plus favorable, notamment auprès de l'A.D.E.M.E. ;

5°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les contrats et conventions au nom de la Ville et accomplir toutes formalités nécessaires ;

6°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 830, article 611, code opération 0000918, service gestionnaire PPEH. »

ADOPTE PAR 45 VOIX.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

M. le Maire – *Il y a 10 abstentions qui s'expliquent par la non acceptation du Vélotour pour être précis.*

ANNEXE 1

PROGRAMME PREVISIONNEL DES JOURNEES DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2012

vendredi 1 juin : soirée de lancement, à destination des partenaires et du public, avec la projection d'un film suivi d'un débat et d'un buffet, au cinéma le Pathé place de la Loire.

samedi 2 et dimanche 3 juin : samedi de 14h à 20h et dimanche de 10h à 18h, le public pourra rencontrer, place du Martroi, les acteurs du développement durable au travers d'un village de stands (avec une soixantaine de tentes). Une structure toilée de 450 m², accueillera, en partenariat avec l'Agglo, un « village de la récup » et l'A.S.E.L.Q.O. proposera des animations sur les 3 thèmes retenus.

Des animations festives et pédagogiques (instruments en objets de récupération, compagnie théâtrale) déambuleront dans le village tout au long de ces 2 jours.

dimanche 3 juin : - un petit-déjeuner bio est proposé par la Mairie aux exposants présents place du Martroi afin de favoriser les échanges et les contacts entre eux.

- Vélotour de 8h à 18h.

lundi 4 juin : de 9h à 16h, une animation à destination des enfants de niveau CM1 et CM2 des établissements scolaires d'Orléans, est proposée par l'association « Les petits débrouillards ». Sous forme de parcours pédagogique, réparti sur la place du Martroi, sur la place de la République, le Campo Santo et le jardin de l'hôtel Grosloot, les 3 thèmes retenus et celui de l'énergie seront abordés avec des expériences, des jeux ou des manipulations (200 élèves seront concernés)

Par ailleurs, de 11h à 18h, des visites à destination d'un public adulte seront organisées rue des Montées sur le site des « jardins de cocagne » de l'association Solembio. En complément, des animations seront proposées sur les abeilles, par le Centre d'Etudes Techniques Apicoles, et sur les légumes oubliés, par l'association « j'ai descendu dans mon jardin ».

Pour finir, une conférence est organisée à la C.C.I. à 18H sur le thème « le monde change : à quoi ressemblera l'entreprise de demain ».

mardi 5 juin : de 8h30 à 18h30, organisation sur la place du Martroi et à la C.C.I., de la troisième édition d'Envipro, salon des professionnels de l'environnement et du développement durable à destination des entreprises, collectivités et institutions. Ce salon propose, au travers de conférences et d'exposants (entre 30 et 40), des retours d'expériences réussies en matière de développement durable/responsabilité sociétale des entreprises ainsi que des services/produits pour accompagner les entreprises et les collectivités.

Des conférences et ateliers à l'attention des entreprises et d'autres à l'attention des collectivités, sont programmés tout au long de la journée dans les locaux de la C.C.I. sur des thèmes en lien avec la protection de l'environnement, la performance sociale, l'innovation, la mobilité, le bâtiment durable.

En clôture des J.D.D., la projection d'un film est programmée au cinéma des Carmes.

N° 37 – **Association Loiret Nature Environnement. Approbation d'une convention.**

Mme BARRUEL – *Il s'agit d'approuver une convention d'objectifs avec l'association Loiret Nature Environnement. Vous savez que c'est une association phare locale qui, depuis longtemps, a des compétences reconnues notamment en matière de défense de l'environnement et de sensibilisation.*

Dans cette convention, nous avons souhaité mettre en avant deux opérations phares de la Ville :

- en matière de protection de la biodiversité, l'opération « zéro pesticide » que nous poursuivons. Je vous rappelle que c'est une opération que nous avons commencé sur un site pilote à Saint-Marceau et que nous poursuivons maintenant sur l'ensemble du territoire orléanais. L'objectif est d'avoir zéro pesticide d'ici 2014 sur l'entretien de nos espaces verts ;

- l'opération en matière d'économies d'énergie que nous faisons avec les écoles d'Orléans qui s'appelle l'opération « pull over plus ».

Troisième chose que nous souhaitons mettre en avant : des opérations de sensibilisation de façon plus générale avec le Muséum (conférences) et puis l'organisation d'une manifestation qui s'appellera « Le jour de la nuit contre la pollution lumineuse ».

Nous vous proposons donc d'attribuer à l'association des subventions pour un montant de 44 395 € qui seront distribuées suivant l'échéancier que vous avez dans la délibération, soit une partie en 2012, une en 2013 et une en 2014.

Mme BARRUEL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association Loiret Nature Environnement (L.N.E.), créée en 1945 a notamment pour mission d'étudier la biodiversité, de protéger les milieux naturels, d'œuvrer pour l'éducation à l'environnement de tous les publics par une vulgarisation scientifique rigoureuse s'appuyant sur les recherches en cours, et d'engager toute action visant à réduire les impacts néfastes de l'homme sur son environnement.

Dans ces perspectives, l'association L.N.E. a initié depuis plusieurs années différentes démarches afin de mobiliser les citoyens et les collectivités à la préservation de l'environnement et notamment :

- l'opération « objectif zéro pesticide », destinée aux communes désireuses de réduire, voire cesser l'usage des produits phytosanitaires dans l'entretien de l'espace public,
- l'opération « pull over plus », développée pour accompagner les écoles élémentaires dans la diminution de leur impact sur le changement climatique en identifiant les économies de gaz carbonique (CO₂) pouvant être générées dans un établissement.

La Ville, engagée depuis 2006 dans un Agenda 21, puis dans un Plan Biodiversité et un Plan Climat Energie Territorial, a enclenché différentes actions, destinées à limiter le recours aux pesticides et également à réduire ses émissions de CO₂. Elle a ainsi adhéré à la fois à la charte « zéro pesticide » et à la charte « pull over plus ».

Ces actions étant amenées à perdurer et s'accompagnant de démarches complémentaires liées à la sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité, la Ville et l'association se sont rapprochées pour élaborer un projet de convention.

La convention proposée définit les modalités de partenariat entre la Ville et l'association L.N.E., sur les thématiques suivantes :

- l'opération zéro pesticide,
- l'opération pull over plus,
- la sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité en ville.

L'ensemble de ces opérations sera mené sur la période 2012 - 2014.

Le coût des actions proposées est de 44 395 €, répartis comme suit :

- 23 690 € (11 845 € par an) pour l'opération objectif zéro pesticide (de mi 2012 à mi 2014),
- 3 710 € (1 855 € par an) pour l'opération pull over plus (de mi 2012 à mi 2014),
- 16 995 € (5 665 € par an) pour la sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité (pour 2012, 2013 et 2014).

La Ville procèdera au versement en 3 fois : 12 925 € en 2012 et 15 735 € en 2013 et 2014, sous réserve du vote des budgets correspondants.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association Loiret Nature Environnement pour la période 2012-2014 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention au nom de la Ville ;

3°) attribuer à l'association des subventions pour un montant total de 44 395 € sous réserve du vote des budgets correspondants, selon l'échéancier suivant :

- 12 925 € en 2012 ;
- 15 735 € en 2013 ;
- 15 735 € en 2014 ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget 2012 de la Ville, fonction 830, article 65741, opération 0000979, service gestionnaire PPEH et sur les budgets 2013 et 2014 sous réserve du vote des budgets correspondants. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 38 – Déplacement des forages de la Saussaye. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et l'Orléanaise des eaux.

Mme d'AUX – *Je vais faire un petit rappel et dire que la compétence économique appartient à l'Agglo bien sûr. Il se trouve que l'Agglo a un projet d'étendre la zone d'activités « Orléans Sologne ». Cette extension va impacter deux de nos trois forages qui sont situés à la Saussaye et donc on doit les déplacer un peu plus au sud.*

Comme cela dépend de la compétence économique, l'Agglo accepte de prendre le coût des études et des travaux pour 1,9 million d'euros comme c'est indiqué dans la délibération.

Le deuxième point de cette délibération est que la Ville d'Orléans, dans la délégation de service public, avait souhaité que soit étudiée la possibilité d'un forage supplémentaire du côté justement de la Saussaye, puisque la qualité de l'eau et la quantité sont excellentes. Pour ce faire et au cas où ce troisième forage serait effectué, il faudrait surdimensionner la canalisation qui permet d'emmener toute cette eau à l'usine et donc, dans cette convention, la Ville d'Orléans prendrait en charge le surdimensionnement de cette canalisation.

Il vous est donc demandé d'approuver cette convention.

M. le Maire – Je donne la parole à M. GRAND.

M. GRAND – *On a donc des engagements financiers qui sont relativement importants et sur le principe, cela ne pose pas de problème. La seule chose est que la décision d'agrandir cette zone d'activités, de mon point de vue, n'est absolument pas nécessaire dans la mesure où il y a un grand nombre de friches industrielles dans l'agglomération. En effet, il y a suffisamment d'endroits qui pourraient être réhabilités avant d'aller empiéter encore un peu plus sur les terres agricoles qui par ailleurs sont importantes pour pouvoir, en particulier pour le maraîchage et on a quelques bons exemples sur l'agglomération, approvisionner les Orléanais et les habitants de l'agglomération qui sont fortement demandeurs d'une agriculture de proximité. Je vous remercie.*

M. le Maire – La parole est à M. RICOUD.

M. RICOUD – *Si je comprends bien cette délibération, ce déplacement des forages est lié à l'extension de la zone de la Saussaye en vue de l'arrivée d'entreprises et donc la création d'emplois. C'est une très bonne chose et on s'en réjouit. Sauf que sur les financements qui sont prévus, nous regrettons que l'Orléanaise des Eaux ne soit pas mise à contribution pour participer à cette opération.*

M. le Maire – M. MARTIN et puis M. LEMAIGNEN.

M. MARTIN – *Premièrement, c'est vrai que plaider pour la réindustrialisation ou la réactivation des friches industrielles me fait penser que sur le site FAMAR, vous auriez pu voter pour les délibérations qui ont été prises, parce que c'était d'abord une friche industrielle et je ne me souviens pas que vous ayez approuvé le projet, mais ceci est un petit rappel !*

Deuxièmement et plus sérieusement peut-être, il faut savoir que notre agglomération manque cruellement ...

(réaction hors micro de M. GRAND).

M. MARTIN – *... d'espaces économiques pour accueillir des entreprises. Ceci est acté dans les commissions économiques de l'Agglomération. Vous pouvez effectivement dire que c'est faux sans connaître le sujet ...*

(réaction hors micro de M. GRAND).

M. MARTIN – *Le sujet n'est pas celui-là. Le sujet est que notre agglomération manque cruellement d'espaces économiques et que cela fait partie intégrante du projet d'Agglomération voté du reste avec l'appui de vos amis en ce qui concerne ce projet. Il est donc indispensable, notamment sur cet espace, que nous reconstituions - et j'espère qu'on le fera sur d'autres zones que celle-ci - car c'est effectivement indispensable pour le développement économique de notre agglomération.*

Enfin, en ce qui concerne la participation de l'Orléanaise des Eaux, nous avons un contrat avec elle. Je ne pense pas que le contrat de délégation de service public qui a été signé entre la Ville d'Orléans et l'Orléanaise des Eaux, dans le cadre du renouvellement au 1^{er} janvier 2012, ait été défavorable à la Ville d'Orléans. Maintenant, il faut que nous respections nos engagements. Aussi pour la Lyonnaise des Eaux, lorsqu'il s'agit d'opérations publiques type par exemple le passage de CLEO, elle doit prendre à sa charge directement et sans compensation, ce qu'elle fait à l'heure actuelle pour des sommes très importantes, les coûts de déviation des réseaux. Mais lorsqu'il s'agit de zones d'activités économiques, ce n'est pas dans la convention passée avec la Lyonnaise des Eaux et donc, nous appliquons les textes, ce qui est tout à fait normal.

M. LEMAIGNEN – *Je rappelle qu'en ce qui concerne l'Agglomération, nous avons après une très large concertation, défini dans le cadre du schéma de cohérence territoriale et du projet d'Agglomération les espaces qui devaient être réservés et développés pour l'activité économique.*

Alors, vous pouvez dire qu'il y a d'autres endroits pour accueillir des entreprises, mais le problème est qu'il faut répondre aux besoins des entreprises. Si vous leur proposez une friche industrielle et qu'elles veulent un terrain vierge pour s'implanter ou se développer, et bien ils ne viendront pas chez nous et ils iront ailleurs. Donc, il faut que l'on ait toute une palette de solutions pour répondre aux besoins des entreprises tant lorsqu'elles développent leur activité sur site que lorsqu'elles viennent de l'extérieur. C'est pourquoi, il est indispensable d'avoir des offres à la fois au nord, au sud, à l'est et à l'ouest de l'agglomération et des Z.A.C. nouvelles de développement économique.

Cependant, cela n'empêche pas bien sûr de faire attention à préserver une activité agricole et c'est d'ailleurs la charte agricole que nous avons élaborée à l'Agglomération qui sera proposée au mois de juin ou juillet prochain au Conseil de Communauté. L'idée c'est quoi ? C'est de dire que si on peut éviter de consommer les meilleures terres pour de l'activité économique et bien faisons le ! Deuxièmement, il faut essayer de définir avec la Chambre d'Agriculture les terrains agricoles qui peuvent être préservés de façon pérenne et rentable pour une activité agricole qui est importante, parce que cela crée de la valeur et de l'emploi. Mais, si on fait ces 70 hectares supplémentaires sur la Saussaye, c'est que l'on a besoin de ces terrains pour pouvoir accueillir les développements des entreprises orléanaises, car il y a certes des difficultés, mais il y a aussi des entreprises qui se développent. Quant au discours pessimiste, je crois qu'il faut arrêter de faire du malthusianisme et dire uniquement « on va se concentrer sur les quelques friches économiques que l'on a », il faut aussi prévoir le développement économique car c'est aussi l'emploi et c'est une création de valeurs qui permet de développer des politiques de solidarité.

M. le Maire – *M. GRAND, vous avez la parole.*

M. GRAND – *Avec votre raisonnement, on va avoir des zones d'activités jusqu'à Paris, puisque les entreprises qui veulent venir s'installer ne trouveront jamais le bâtiment qui correspond exactement à leur demande. Donc, je dis : commençons par utiliser les friches et ensuite ... il est évident que je suis pour le développement économique de l'agglomération, je n'ai aucun souci avec cela, la seule chose est que je constate qu'il y a des centaines de milliers de mètres carrés de friches industrielles et qu'aujourd'hui, on ne trouve pas à les occuper et que pour moi, c'est un problème. On continue ainsi à gratter sur les terres arables. C'est là mon simple souci, c'est tout.*

M. LEMAIGNEN – *Je vous signale que l'on fait les deux, puisque au sein de l'Agence d'Urbanisme, on est en train de définir et de lancer un projet pour recenser toutes les*

friches économiques que nous avons sur le territoire. Mais, il faut bien avoir les deux, parce que de temps en temps les entreprises disent « moi, je veux bien une friche à réhabiliter » et d'autres veulent un terrain vierge. Une friche, vous savez, c'est quelque chose qui est intégrée dans d'autres bâtiments. Ce n'est pas toujours simple à aménager pour le besoin que nous demande une entreprise. Donc, il faut bien les deux.

M. le Maire – Je donne la parole à M. BRARD.

M. BRARD – *Juste une réflexion, M. le Maire, pour donner un autre aspect de cette question puisque cela avait été évoqué à l'Agglomération il y a quelques mois. L'objet de cette délibération porte sur la préservation des captages d'eau qui sont quand même une notion particulièrement essentielle pour tous les habitants de l'agglomération.*

Au cours des débats - en tout cas c'était une question que j'avais évoquée -, le Président m'avait répondu qu'il n'était pas du tout opposé à cette perspective et que cela pouvait se mettre dans les études pour l'agglomération. Aujourd'hui, le fait que l'Agglomération ait financé le déplacement du captage se fait par rapport à l'évocation du développement économique puisque l'Agglomération, comme chacun le sait, n'a pas la compétence de l'eau potable, mais simplement de l'assainissement. Or, d'un point de vue de cohérence entre d'une part, le développement de l'aire urbaine avec la prise en compte des nécessités d'un développement à la fois maîtrisé mais aussi qui offre l'opportunité de pouvoir accueillir comme cela a été dit des entreprises pour favoriser l'emploi, et puis la préservation absolument indispensable de la qualité de l'eau potable, ça met en lien et en perspective la nécessité, me semble-t-il, que notamment sur cette notion de zone de captage, il y ait pour le moins une politique à la dimension de l'aire urbaine de l'agglomération, puisque la qualité de l'eau doit pouvoir être assurée pour l'ensemble des habitants de l'agglomération. J'avais évoqué à l'époque le fait que ce premier pas, même s'il faisait l'objet d'une délibération dans le cadre économique, puisque c'était l'argument utilisé, montrait bien que l'Agglomération pouvait s'intéresser et peut-être à l'avenir prendre en charge et prendre en compte la dimension, en tout cas pour ce qui est du captage, de la préservation de la qualité de l'eau pour les habitants de l'ensemble de l'agglomération.

M. le Maire – *Pas d'autres interventions ? Vous savez sur un dossier comme celui-ci, on est dans la situation de gérer la complexité et les contradictions. C'est exactement cela qui se passe.*

Là où je ne vous rejoins pas, M. GRAND, c'est dans votre raisonnement qui consiste à dire : commençons par les friches industrielles et après, on verra, comme ça, on évite l'étalement urbain. Effectivement, comme l'ont dit MM. MARTIN et LEMAIGNEN, concrètement cela ne fonctionne pas comme cela parce que vous avez parlé par exemple de QUELLE, les entreprises qui peuvent venir s'installer du côté sud, à la Saussaye, ne vont pas forcément souhaiter venir sur QUELLE et plutôt pas. Donc après, quand on a des entreprises qui nous sollicitent, que fait-on ? C'est ça la question. Et on est confronté – c'est là où on est dans la gestion des contradictions – soit on est dans une logique en disant « non », parce qu'on est dans l'étalement urbain » et on se prive d'activités, de développement, d'emplois, etc, soit on dit « oui » et on est effectivement dans la logique que vous dites, parce que c'est également vrai, dans une logique d'étalement urbain. Aujourd'hui, il est clair que globalement et de manière intelligente, on doit limiter voire arrêter cet étalement urbain et ce mitage.

Là dessus, encore une fois je me souviens il y a un certain nombre d'années, certains qui étaient ici, et M. BRARD était là, on avait eu ce débat ici au Conseil Municipal, sur la question de l'accueil des entreprises de logistique de transport. On avait eu le débat de dire - ce n'était pas tout à fait ce débat tel qu'on le pose ce soir, mais cela ressemble un peu - on a des

entreprises qui veulent s'installer sur Orléans, on prend des terrains à l'extérieur, on prend beaucoup de mètres carrés – et l'argument avait été donné – pour finalement peu d'emplois. Aussi, a-t-on raison de le faire ? Il y avait eu d'ailleurs un débat assez long là dessus et puis, le choix avait été néanmoins de le faire en voyant là aussi les limites de l'exercice.

Donc aujourd'hui, sur le périmètre de la Saussaye, on est néanmoins en zone de développement économique. Si on ne le fait pas et ce n'est pas pour trouver les arguments qui vont bien, mais si on n'a pas l'offre sur le territoire orléanais, on a aussi un autre cas de figure à gérer : les entreprises qui viennent s'installer ou j'allais dire qui souhaitent s'installer – je ne veux pas leur faire de procès d'intention – n'importe où pourvu que cela réponde à leurs besoins, vont aussi le faire en rase campagne. On le voit par exemple sur les corridors autoroutiers où on a maintenant à chaque proximité de sortie d'autoroutes – on le voit sur Orléans-Paris – cela se développe en pleine campagne.

Moi, je suis sensible à ce que vous dites sur l'étalement urbain. En même temps, on est dans une situation qui n'est pas facile et donc peut-on se priver de ces développements ? Donc, la solution qui est proposée aujourd'hui, c'est une sorte de mi-chemin entre les deux, sachant que comme l'a dit Charles-Eric LEMAIGNEN, on essaye – je peux vous assurer qu'on s'emploie tous à trouver des solutions aux friches industrielles – et on le voit très concrètement parce que certaines de ces friches que vous avez citées tout à l'heure, elles ont été proposées, mais malheureusement nous ne rencontrons tout au plus pour l'instant qu'un succès d'estime et encore, ce n'est pas certain, ou un succès de bonne éducation, si je puis dire ! Donc, concrètement, on ne parvient pas à résoudre ces problèmes là, parce qu'il y a beaucoup d'entreprises à qui cela ne convient pas et on comprend d'ailleurs quand elles exposent leurs besoins, on comprend tout à fait que cela ne puisse pas convenir.

En tout cas, il y a là une demande très précise pour des besoins de développement très cohérents, très précis et très connus, et il y a besoin concrètement de déplacer le périmètre de captage.

Je peux vous dire aussi, M. GRAND, pour ce qui me concerne, il arrive régulièrement que je tente de faire en sorte de limiter l'étalement urbain. Mais sur ce dossier là, je vous propose néanmoins de l'approuver, ce qui n'empêche pas, c'est ma conviction, le problème de fond qui est posé effectivement. Il va falloir arrêter un jour et proche, mais en même temps, il faut qu'on arrête par moment de continuer, allez on va le dire, à faire n'importe quoi. Je ne parle pas de nous, je parle en général, je ne vais rien citer. Ecoutez, promenez-vous ! Et vous verrez avec un regard un peu affûté qu'il y a des choses – et soyons clairs, je ne suis pas en train de parler de l'agglomération, mais d'autres endroits qui ne sont pas forcément très loin de nous sans être dans l'agglomération – pour lesquelles on se demande ce qu'on a fait en plein champ. Moi, j'aimerais que l'on arrête cela aussi ! Donc, je vous consulte.

Mme d'AUX, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Au titre de sa compétence obligatoire « développement économique », la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (Agglo) a décidé d'engager l'opération d'extension de la zone d'activité Orléans Sologne, située sur la commune de Saint-Cyr-en-Val, et déclarée d'intérêt communautaire.

Le secteur concerné s'étend sur le périmètre de protection rapproché des 3 forages de secours de la Mairie d'Orléans, ce qui impacte directement le développement de la zone.

Les forages F1 et F4, situés dans cette extension, doivent être supprimés et recréés

sur des parcelles plus au sud, le long de la Route Départementale 108.

Dans ce projet l'Agglo est maître d'ouvrage de l'extension de la zone d'activités et la Mairie d'Orléans, propriétaire des captages d'eau, est autorité concédante du service public de l'eau potable.

Compte tenu de l'intérêt que cette opération représente en terme de développement économique, l'Agglo propose de participer à cette opération en assumant le coût des études et travaux induits.

Une première convention datée du 2 mars 2010 a permis la réalisation des études et des travaux préalables à cette opération. Le rapport final a conclu à la faisabilité technique et financière de l'opération en termes de qualité d'eau et de capacité de prélèvements.

Une deuxième convention, conclue le 15 avril 2011, a permis le financement intégral des études et travaux de création des deux forages d'exploitation F5 et F6 en remplacement des forages F1 et F4.

Les parties se sont rapprochées pour étudier la conclusion d'une convention spécifique à la réalisation des canalisations de raccordement, des équipements électromécaniques et du génie civil des forages (y compris les bâtiments).

Le dossier d'extension de la zone d'activités doit être déposé par l'Agglo fin 2012. Cette extension est subordonnée à la modification de l'arrêté actuel de Déclaration d'Utilité Publique et les coûts correspondants seront intégrés dans la nouvelle convention.

La participation, destinée à rembourser le montant total hors taxes des travaux d'équipement, de raccordement et de génie civil des forages F5 et F6, ainsi que des frais de procédure administrative, s'élève à 1 918 000 € H.T. maximum.

Cette participation sera versée à la Ville par l'Agglo sur la base des factures justificatives produites par le délégataire et validées par la Ville. Cette somme sera ensuite reversée à l'Orléanaise des Eaux qui réalisera l'ensemble des travaux nécessaires après une procédure de consultation formalisée, conformément à l'article 22 du contrat de délégation de service public.

La Ville ayant demandé à son délégataire d'étudier la création d'un forage supplémentaire dans la zone de la Saussaye à l'horizon 2015, la mise en œuvre de ce futur forage F7 implique de surdimensionner les équipements et la canalisation de refoulement vers l'usine du Val pour prendre en compte les impacts hydrauliques de ce futur forage.

L'objet de la présente convention ayant vocation à financer la réalisation des ouvrages à l'identique des forages existants, dans leur configuration technique ainsi qu'en terme de capacité de production, les parties s'accordent pour que les surcoûts engendrés par le surdimensionnement des équipements et canalisations de refoulement soient pris en charge par la Ville pour un montant maximum de 166 000 € H.T.

La Mairie sollicitera l'aide de partenaires extérieurs pour financer les travaux et les frais de procédure administrative objets de la convention.

Cette convention prendra fin au versement des soldes.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et la société Orléanaise des Eaux pour le financement à l'identique par l'Agglo, des travaux d'équipement, de raccordement, de génie civil des forages F5 et F6 et des frais de procédure administrative, et pour le financement par la Ville des frais engendrés par le surdimensionnement des équipements et des canalisations de refoulement vers l'usine du Val dans le cadre de la création d'un futur forage F7 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) autoriser M. le Maire à solliciter toute subvention pouvant être attribuée au titre de cette opération ;

4°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget 2012. »

ADOPTE PAR 53 VOIX CONTRE 3.

N° 39 – Fourniture d'eau potable aux communes de Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Cyr-en-Val et Saint-Denis-en-Val. Approbation de deux conventions et d'un avenant.

M. MARTIN – *Nous avons avec plusieurs communes de l'agglomération des conventions de fourniture d'eau et du fait de la nouvelle délégation de service public au 1^{er} janvier 2012, nous avons renégocié ces conventions, notamment avec les Villes de Saint-Jean-le-Blanc et de Saint-Cyr-en-Val avec des franchises de gratuité assez importantes et qui maintenant vont se trouver à payer. On prévoit un étalement pour que la franchise puisse s'amortir à leur niveau. Voilà un cas où le délégataire aura un manque à gagner par exemple puisqu'on avait prévu que dès le 1^{er} janvier 2012, le délégataire puisse encaisser ses recettes et là, elles sont un petit peu reportées. Enfin, il y a un deuxième avenant pour la commune de Saint-Denis-en-Val.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Depuis le 1^{er} janvier 2012, la production et la distribution d'eau potable ont été confiées à la société Orléanaise des Eaux, délégataire de service public de la Ville pour une durée de 12 ans.

Par délibération du 16 décembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé les conventions de fourniture d'eau potable avec les communes de Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye et Semoy pour une durée de 12 ans. Le nouveau tarif fixé dans ces conventions s'élève à 0,60 € H.T. par m³ (valeur 1er janvier 2012), correspondant au coût de revient économique de l'eau produite.

1 – Conventions avec Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Cyr-en-Val

Les conventions précitées de fourniture d'eau aux communes de Saint-Jean-le-

Blanc et de Saint-Cyr-en-Val n'ont pas été approuvées par leurs Conseils Municipaux respectifs et n'ont jamais été mises en œuvre.

La Ville de Saint-Jean-le-Blanc a, en effet, fait valoir ses engagements au titre d'une précédente convention qui s'achève le 31 décembre 2012. Par conséquent, il convient d'abroger la convention précédente et de reprendre dans la nouvelle convention les éléments tarifaires du précédent contrat pour la seule année 2012.

La Ville de Saint-Cyr-en-Val s'est prévaluée des accords précédents fixant une franchise de consommation d'eau à 300 m³ par jour. Après négociation, cette franchise de consommation a été transformée en franchise dégressive selon l'échéancier suivant :

- année 2012 : 60 m³ par jour,
- année 2013 : 40 m³ par jour,
- année 2014 : 20 m³ par jour,
- années 2015 et suivantes : disparition de la franchise

Ces dispositions entraîneront pour le délégataire un manque à gagner estimé à 46 034 €H.T. pour l'année 2012, 8 760 €H.T. pour 2013 et 4 380 €H.T. pour 2014.

2- Avenant à la convention avec Saint Denis en Val

Le Conseil Municipal de Saint-Denis-en-Val a approuvé la convention de fourniture d'eau potable lors de sa séance du 14 décembre 2011.

La Ville de Saint-Denis-en-Val a délégué la distribution de l'eau potable sur sa commune dans le cadre d'un contrat d'affermage. Elle a donc fait valoir auprès de la Ville d'Orléans son souhait de voir les consommations d'eau, relevées au point de livraison, facturées directement au délégataire désigné par elle.

Par conséquent, les articles 7 et 11 de la convention relatifs à la facturation sont modifiés en ce sens dans le cadre d'un avenant n° 1.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de fourniture d'eau potable à partir du réseau d'Orléans à passer avec les communes de Saint-Cyr-en Val et Saint-Jean-le-Blanc, pour une durée de 12 ans, qui se substituent à celles approuvées lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2011 suite aux nouveaux accords intervenus avec ces deux communes ;

2°) approuver l'avenant n° 1 à la convention de fourniture d'eau potable avec la commune de Saint-Denis-en-Val ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions et l'avenant au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 40 – **Palais des Sports. Réhabilitation énergétique de la salle omnisports. Approbation de marchés de travaux après procédure adaptée.**

Mme GRIVOT – *Et oui, encore des travaux bien nécessaires sur ce Palais des Sports. Il s'agit de travaux d'isolation, de la reprise de la couverture, du chauffage et de la ventilation. A cette occasion, il vous est proposé d'approuver tous les marchés concernant ce Palais des Sports et de déléguer, M. le Maire ou son représentant, pour signer lesdits marchés.*

M. le Maire – *Je donne la parole à M. GRAND.*

M. GRAND – *C'est simplement pour savoir si vous aviez fait un diagnostic de performance énergétique avant et quelle cible vous aviez en terme de consommation pour l'équipement après les travaux, s'il vous plaît ?*

Mme PILET-DUCHATEAU – *Je voudrais remercier ma collègue, Mme GRIVOT, et je dirais « enfin, on s'occupe du Palais des Sports au niveau toiture », car depuis le temps qu'on en parle, merci Martine !*

M. le Maire – *Mme GRIVOT, on a quand même refait toute la partie piscine avant, mais là effectivement la toiture et puis globalement la performance.*

Mme GRIVOT – *Concernant votre demande relative à la partie énergétique, M. GRAND, on pourra vous apporter les réponses, car je ne les connais pas.*

M. le Maire – *Là, il y a deux choses :*

- *La consommation énergétique du bâtiment qui est une vraie passoire thermique. Pour faire mieux, c'est difficile de ce point de vue là.*
- *Quel chauffage pour l'alimenter ?*

Pour le premier point, on va le poursuivre à la suite de cette délibération. Pour le deuxième, on est aidé aussi par la transformation du chauffage urbain qui l'améliore sensiblement. Cependant, l'amélioration du deuxième point ne répond pas complètement au premier. L'objectif est évidemment de réduire en plus la quantité consommée.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La couverture de la salle omnisports est d'origine. Son étanchéité est défaillante, ce qui engendre des fuites d'eau endommageant le parquet. Il est donc nécessaire d'effectuer des travaux de reprise.

Par ailleurs, l'isolation du Palais des Sports est pratiquement inexistante. Il est prévu de réaliser des travaux s'inscrivant dans le cadre du développement durable qui permettront d'isoler le plafond ainsi que les façades de la salle omnisports. De plus, le chauffage et la ventilation seront également refaits à cette occasion.

Après mise au point du dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 26-II-5 du Code des Marchés publics.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 11 avril 2012, a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution inscrits à l'article 6 du règlement de la consultation à savoir :

- Prix des prestations (pondération : 40 %)

- Valeur technique appréciée au regard de la méthodologie d'exécution et de mise en œuvre et de la qualité des matériaux et produits proposés sur la base du mémoire technique et des fiches techniques des matériaux (pondération : 40 %)

- Expérience – Références similaires à la prestation demandée (pondération : 20 %)

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission des Sports et de la vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation énergétique de la salle omnisports du Palais des Sports à passer avec :

- Lot n° 1 – Désamiantage – Etanchéité – Bardage, groupement Art-Ca-Vic/Cesam, pour un montant de 1 060 852 €T.T.C.,

- Lot n° 2 – Chauffage – Ventilation, société Axima Seitha, pour un montant de 197 340 €T.T.C.,

- Lot n° 3 – Doublage parquet, société Gauthier, pour un montant de 11 362 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 411, article 2135, opérations 03Z075 et 03Z0751, service gestionnaire TPAT. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 41 – **Mandat spécial. Approbation.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du programme INTERREG IV B 2008-2013, volet F.R.C. « Floodresiliency » (ville résiliente face aux inondations), des réunions semestrielles sont organisées dans les différentes villes partenaires. Ces réunions permettent aux partenaires d'échanger sur les avancées des projets, de réaliser les bilans financiers, des visites de terrain et d'envisager les collaborations transnationales sur des thèmes spécifiques.

Le projet F.R.C. rassemble 11 partenaires, la Mairie d'Orléans, la Communauté d'Agglomération «Orléans Val de Loire » et le Conseil Général du Loiret pour le Val de Loire, l'Ecole d'Ingénieurs de la Ville de Paris et l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs pour le Val de Seine, la Ville de Nimègue (Pays-Bas), l'agence flamande pour l'environnement (Belgique), la Ville de Mayence (Allemagne), la Ville de Dublin (Irlande), la Ville de Bradford (Royaume-Uni) et l'Université de Sheffield (Royaume-Uni).

Des comités de pilotage interviennent pour les étapes stratégiques. Le dernier, qui s'est déroulé à Paris en septembre 2010 en présence de Mme Anne D'AUX, avait conduit les partenaires à se prononcer sur une prolongation d'un an du projet pour leur permettre de terminer les travaux en cours.

L'expérience des précédents programmes INTERREG ayant démontré l'intérêt des collaborations transnationales, l'équipe managériale du projet F.R.C., sous l'égide de l'Union Européenne, a souhaité réunir exceptionnellement un comité de pilotage afin de proposer le renouvellement du processus à partir de 2014. Cette rencontre se déroulera à Dublin (Irlande) les 15 et 16 mai 2012.

Les discussions doivent permettre de déterminer quels thèmes pourraient être éligibles aux subventions du prochain programme INTERREG, de montrer la volonté de poursuivre les collaborations transnationales sur le thème des inondations voire d'exposer brièvement les projets locaux.

La représentation de la Mairie d'Orléans est importante pour la suite de ce projet. L'intérêt pour les partenaires déjà engagés dans le F.R.C. est de bénéficier d'une facilité d'accès au futur projet pouvant avoir des retombées financières non négligeables. Pour rappel, dans le cadre de F.R.C., les subventions accordées sont de l'ordre de 44 % des dépenses réalisées (prestations, frais de personnels, communication, investissements).

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le déplacement de Mme Anne D'AUX, Conseillère Municipale déléguée, à Dublin (Irlande) du 15 mai au 16 mai 2012 dans le cadre d'un mandat spécial ;

2°) autoriser Mme Anne D'AUX, Conseillère municipale déléguée, à y représenter la Mairie d'Orléans ;

3°) autoriser la prise en charge des frais inhérents à ce déplacement, notamment les frais de transport, de restauration, d'assurance ainsi que le versement de la compensation carbone du déplacement auprès d'un organisme agréé ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonctions 021, article 6532, service gestionnaire DCAB. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

N° 42 – Résidentialisation de la résidence des Murlins. Participation de la Ville dans le cadre de l'opération de restructuration des abords de la résidence et du collège. Approbation d'une convention.

M. le Maire – *Je trouve que c'est une résidentialisation très réussie.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la restructuration du collège Jean Pelletier engagée par le Conseil Général du Loiret, et dans la continuité des aménagements réalisés par la Ville pour réaménager le parvis du collège et requalifier la rue des Tonneliers de la rue Croix Baudu à la rue des Murlins, les Résidences de l'Orléanais – O.P.H. d'Orléans, ont entrepris la résidentialisation des immeubles.

Il s'agit en particulier de réaménager le site en proposant des espaces clos et végétalisés, en créant un parking au sein de la résidence, et de reprendre l'éclairage du cheminement piéton.

Par délibération du 8 juillet 2011, la Ville a validé le principe d'attribution d'une subvention à l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, pour un montant égal à 50 % du coût H.T. des travaux, estimés à 524 000 €, déduction faite des autres subventions. Il convient à présent de formaliser par convention les modalités de la participation financière de la Ville au projet.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec les Résidences de l'Orléanais – O.P.H. d'Orléans relative à la résidentialisation de la résidence des Murlins ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, service gestionnaire TCCO : opération 07A032AA, fonction 822, article 204 182. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 43 – Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Approbation d'une convention de partenariat avec le Centre National d'Action Sociale.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des prestations qu'il propose, le Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) souhaite favoriser l'accès au Parc Floral pour tous ses adhérents, agents des collectivités locales.

Ainsi, une réduction leur sera accordée sur la carte d'abonnement au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret pour la saison touristique 2012.

Sur présentation de la carte d'abonnement au Parc Floral et de la carte C.N.A.S. aux guichets, les tarifs suivants seront appliqués :

- 12 €T.T.C. au lieu de 15 €T.T.C pour les adultes,
- 7 €T.T.C. au lieu de 10 €T.T.C. pour les enfants de 6 à 16 ans,
- gratuit pour les enfants de moins de 6 ans.

Le C.N.A.S. portera à la connaissance de ses agents l'existence de l'offre par divers moyens de son choix : site Internet, brochures, lettres d'informations.

Une convention est proposée pour formaliser cet engagement pour la saison touristique 2012 du Parc Floral, renouvelable trois fois par tacite reconduction.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec le C.N.A.S., déterminant les conditions dans lesquelles les adhérents du C.N.A.S. peuvent bénéficier de tarifs préférentiels sur la carte d'abonnement au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret pour la saison touristique 2012, et renouvelable trois fois par tacite reconduction ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

**N° 44 – Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Dispositif « ambassadeur ».
Approbation d'une convention de partenariat avec le Comité Départemental de Tourisme du Loiret.**

Mme de QUATREBARBES – *C'est le Comité Départemental de Tourisme (C.D.T.) du Loiret qui est à l'origine de cette action. Il propose de créer cette carte « ambassadeur » qui est déjà en vigueur dans quelques endroits. Dans le cas présent, elle ne concernerait que les habitants du Loiret. Il suffit de se manifester auprès du C.D.T. pour avoir une carte gratuite nominative personnalisée et qui permet en fait un accès gratuit illimité sur tous les sites participant du département. La condition est que le bénéficiaire doit être accompagné obligatoirement d'une personne adulte qui elle va payer le plein tarif.*

Le Parc Floral a donc décidé de passer une convention de partenariat avec le C.D.T. pour mettre cette carte « ambassadeur » en vigueur. C'est pourquoi, il s'agit de passer une convention entre le C.D.T. et le Parc Floral pour une durée de trois ans.

M. le Maire – *Alors, on peut aller dans tous les jardins du Loiret ?*

Mme de QUATREBARBES – *Tous les sites qui adhèrent au système.*

M. le Maire – *Très bien.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Comité Départemental de Tourisme du Loiret propose à la Ville de permettre un accès privilégié au Parc Floral pour les habitants du Loiret titulaires de la carte « Ambassadeur ». L'objectif est de faire découvrir les sites touristiques du département et d'accroître la fréquentation de l'ensemble des sites partenaires.

Pour être « ambassadeur », les habitants du Loiret doivent se déclarer auprès du Comité Départemental de Tourisme du Loiret, organisme qui valide et délivre la carte « Ambassadeur ». Cette carte est nominative et offre un accès gratuit et illimité à la totalité des sites participants, aux conditions suivantes :

- le bénéficiaire doit être accompagné obligatoirement d'une personne adulte s'acquittant d'un droit d'entrée plein tarif,
- le bénéficiaire doit impérativement présenter la carte aux guichets pour profiter de l'offre.

Le Comité Départemental de Tourisme du Loiret s'engage à :

- promouvoir l'opération auprès des habitants du Loiret,
- communiquer régulièrement aux détenteurs de la carte les actualités des sites partenaires de l'opération,
- mettre en place différentes actions de communication et de promotion pour la bonne réussite de cette opération.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec le Comité Départemental de Tourisme du Loiret, afin que le site du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret soit partenaire de l'opération « Ambassadeur du Loiret » pour une durée de 3 ans ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 45 – Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Animations pédagogiques. Approbation d'une convention de partenariat avec le magasin Truffaut.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de son engagement pour le Développement Durable, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la Ville a souhaité mener des actions de sensibilisation du public en particulier au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret en organisant entre autres des ateliers à destination des enfants et en cultivant un potager sans recours aux produits phytosanitaires.

Le magasin Truffaut de Saint-Jean-le-Blanc développant le même intérêt, notamment par la vente de produits de jardinage dont une gamme de produits écologiques, un partenariat a pu s'instaurer et une convention fixant les obligations de chacun a été préparée.

Les ateliers, destinés aux enfants à partir de 6 ans accompagnés d'un adulte, se dérouleront un mercredi par mois d'avril à août, à titre gratuit pour les personnes détenant le titre

d'entrée du Parc Floral. Ils seront animés par deux agents du Parc Floral.

Les thèmes des ateliers sont, par ordre chronologique :

- Ils rampent, ils courent, ils volent, qui sont-ils ?
- Crée ton petit coin de verdure
- Deviens un explorateur de zones humides
- Qu'y a-t-il dans le garde manger du jardin ?
- Développe tes sens dans la nature
- Week-end de Pâques : bilboquet de printemps

Le magasin Truffaut fournira à titre gratuit le matériel nécessaire au bon déroulement des ateliers, ainsi que les plants et graines pour la réalisation d'un jardin potager varié et de qualité. En contrepartie, la ville s'engage à participer à la conception et à l'animation des ateliers jeune public et à faire connaître ce partenariat, sur le site Internet du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret et sur les documents créés pour ces activités.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le magasin Truffaut de Saint-Jean-le Blanc, pour un partenariat relatif aux ateliers pédagogiques et au potager au Parc Floral de la Source, Orléans Loiret pour la saison touristique 2012 jusqu'au 7 novembre 2012 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville, ainsi que tout autre document relatif à la mise en oeuvre de ce dispositif. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 46 – Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Approbation d'une convention de partenariat avec la S.N.C.F.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La S.N.C.F propose un partenariat touristique à la Ville ayant pour objectif :

- d'une part de promouvoir l'éco-mobilité touristique en Région Centre,
- d'autre part d'accroître la fréquentation touristique du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret, compte tenu de son accessibilité par le train, puis par le tramway.

La S.N.C.F., agissant en qualité d'opérateur ferroviaire favorisant l'acheminement des voyageurs jusqu'à la gare la plus proche du site touristique, communique en valorisant le partenariat à travers son site Internet, ses brochures et sa campagne de promotion 2012 réalisée autour de la carte annuelle « Loisirs » qui offre un tarif préférentiel très attractif.

Parallèlement, la Ville, prestataire touristique, valorise le partenariat en communiquant sur son site Internet et en créant un lien vers le site de la S.N.C.F.

Par ailleurs, elle s'engage à consentir un avantage supplémentaire en accordant un tarif réduit ou une gratuité, selon des conditions détaillées à l'article 4 de la convention fixant les modalités de ce partenariat touristique pour la saison 2012.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la S.N.C.F., afin de déterminer les obligations des parties dans le cadre d'un partenariat permettant de promouvoir l'éco-mobilité touristique en Région Centre, en particulier jusqu'au Parc Floral de la Source Orléans-Loiret, jusqu'au 7 novembre 2012 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 47 – **Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Boutique. Fixation de tarifs.**

Mme de QUATREBARBES – Il s'agit de fixer le prix de vente de quelques nouveaux objets proposés à la boutique et qui viennent compléter ceux déjà existants.

M. le Maire – Je donne la parole à Mme NGANGA.

Mme NGANGA – Nous nous abstenons sur cette délibération. Pour une famille de quatre personnes, deux adultes et deux enfants, quand on voit le prix de la bouteille d'eau, sachant que ce n'est pas une bouteille d'un litre, 1,20 €, c'est un peu cher. N'est-il pas possible de saisir par exemple le transfert de ce forage à la Saussaye pour installer des fontaines d'eau dans le Parc Floral en libre service gratuit. Cela aurait un coût moindre pour les familles.

M. le Maire – Je ne crois pas que cela soit tout à fait substituable, sans trop m'avancer.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La boutique du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret propose à la vente différents objets en lien avec le parc et quelques produits touristiques du Loiret.

Chaque année, il est proposé à la vente de nouveaux articles. Il convient d'en fixer le prix selon le tableau ci-dessous :

Code	Désignation Article	Prix de vente H.T.	Taux T.V.A	Prix de vente T.T.C.
ALIM01001	EAU	1,14 €	5,5	1,20 €
BIJO01018	BAGUE LIBELLULE	4,18 €	19,6	5,00 €
BIJO01019	BAGUE PAPIILLON	4,18 €	19,6	5,00 €
BIJO01035	BRACELET BOIS PAPIILLON ROUGE	5,02 €	19,6	6,00 €
BIJO01036	COLLIER BOIS PAPIILLON ROUGE	5,85 €	19,6	7,00 €
BIJO01037	BRACELET BOIS COCCINELLE	5,02 €	19,6	6,00 €
BIJO01038	BAGUE PAPIILLON 2 ASS.	4,18 €	19,6	5,00 €
BIJO01039	COLLIER BOIS COCCINELLE	5,85 €	19,6	7,00 €
JEUX01027	YOYO COCCINELLE	1,34 €	19,6	1,60 €
JEUX01039	BALLE REBONDISSANTE ETOILE	2,17 €	19,6	2,60 €

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) fixer le prix de vente de nouveaux objets proposés à la boutique du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret, selon le tableau présenté ci-avant ;

2°) décider de leur entrée en vigueur dès transmission de la délibération au contrôle de légalité ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE PAR 50 VOIX.
IL Y A 5 ABSTENTIONS.

RELATIONS HUMAINES

N° 48 – **Mise en œuvre du plan de formation. Approbation d'une convention de participation financière avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La formation est un outil essentiel de la stratégie des ressources humaines. Elle offre à l'ensemble des personnels la possibilité de bénéficier de leur droit individuel à la formation, d'acquérir, de maintenir et de développer leurs connaissances, leur compétence et la maîtrise de leur poste de travail.

Pour répondre à cet objectif, le plan de formation 2012 – 2014 est articulé autour de 4 enjeux stratégiques :

- Asseoir la qualité managériale pour développer le travail en équipes, la planification, la co-construction des projets.

- Adapter les techniques professionnelles aux évolutions des métiers, aux attentes des usagers, aux objectifs de rationalisation des dépenses et aux évolutions réglementaires.

- Partager une culture de l'hygiène et de la sécurité en garantissant aux agents des conditions de travail optimales. Le recensement de tous les risques professionnels dans le document unique étant achevé, les plans de prévention comportent des formations pour les agents destinées à réduire les risques professionnels liés à l'exercice de leur métier.

- Ancrer le développement durable dans les services. L'investissement de la Mairie dans l'Agenda 21 d'Orléans dès 2006 sera poursuivi par un accompagnement de ses agents dans les domaines relevant de cette thématique.

Enfin, dans le cadre du plan de prévention inondation, un effort est tout particulièrement porté à la formation de tous les agents habitant en zone inondable.

Pour accompagner la mise en œuvre de son plan de formation, la Ville s'appuie sur la compétence du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.).

Le C.N.F.P.T. est en effet le principal partenaire de la Ville en matière de formation. En 2011, plus de 30 % des formations ont ainsi été suivies au C.N.F.P.T.

Conformément à la loi de finances n° 2011-900 du 29 juillet 2011, la cotisation versée par les communes, les départements, les régions et leurs établissements publics au C.N.F.P.T. est passée de 1 % à 0,9 % de la masse salariale soit une diminution de 52 700 € par rapport aux années précédentes (524 995 € en 2011).

Pour assurer le maintien de l'activité formation en terme quantitatif et qualitatif, le Conseil d'Administration du C.N.F.P.T. a été amené à modifier les conditions de prise en charge des frais liés à la formation et la participation des agents aux stages.

Ces dispositions sont applicables à compter de janvier 2012 :

- La restauration : selon les structures, le C.N.F.P.T. la prend en charge directement, remet des titres restaurants ou verse une indemnité de 11 €

- L'hébergement : le C.N.F.P.T. le prend en charge lorsque la commune de résidence administrative de l'agent se situe à plus d'une heure en voiture du lieu où se déroule l'action de formation. La prise en charge pour les stagiaires à mobilité réduite est maintenue.

- Les déplacements : le C.N.F.P.T. ne les prend plus en charge.

- De nouveaux tarifs concernant les actions de formation payantes en intra - collectivité, destinées exclusivement aux agents de la collectivité (60 jours de formation en 2011).

Lors de sa séance du 7 février 2012, le Conseil Régional d'Orientation du C.N.F.P.T. a adapté ces mesures au territoire du Centre en précisant le nouveau cadre tarifaire applicable aux prestations de formation pour 2012.

Ainsi, une convention de participation financière doit être conclue chaque année. Cette convention précise quelles actions de formation intra-collectivité seront prises en charge au titre de la cotisation versée annuellement et celles qui seront facturées à la collectivité : dupliquer une formation déjà conçue par le C.N.F.P.T. et figurant au sein de son catalogue sera pris en charge au titre de la cotisation. A l'inverse, les formations nécessitant un travail pédagogique et une adaptation aux pratiques de la collectivité seront facturées.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de participation financière à passer avec le C.N.F.P.T. pour l'année 2012 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 6184, service gestionnaire 320. »

ADOPTÉ PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(Mme SAUVEGRAIN).

N° 49 – **Direction de la Commande Publique. Poste d'acheteur public. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du nouvel organigramme, un poste a été créé au sein de la Direction de la Commande Publique. Cette création a été actée au Comité Technique du 23 novembre 2011. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Conformément à la réglementation, deux déclarations de vacance de poste ont été transmises au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 19 décembre 2011 n° 2011-12-9197 et le 13 mars 2012 n° 2012-03-9085.

Les missions consistent à :

- Mettre en oeuvre un plan pluriannuel d'économies des achats dans une démarche d'objectifs de résultats : gestion d'un portefeuille annuel d'achats (analyse des besoins et des portefeuilles, segmentation des familles d'achats, accompagnement à la rédaction des marchés, négociation et suivi des économies...);
- Mettre en place des stratégies d'achats pour optimiser le fonctionnement et les dépenses de la Ville ;
- Développer et faire évoluer les pratiques d'achats et mettre en place des outils de suivi dans le respect des règles de la commande publique ;
- Poursuivre la mise en place d'une politique d'achats tournée vers le développement durable en lien avec les directions opérationnelles ;
- Gérer le recensement et la consolidation des besoins dans le respect de la computation des seuils et des besoins des services ;
- Contribuer à l'élaboration des plans de formations et actions de sensibilisations des agents dans le domaine de la commande publique et notamment la professionnalisation des futurs acheteurs.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé de pourvoir le poste par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 33, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi 2012-347 du 12 mars 2012 et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération indiciaire sera fixée par référence à la grille des attachés à laquelle s'ajoutera la prime de fonction ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à pourvoir un poste d'acheteur public au sein de la Direction de la Commande Publique par voie contractuelle pour une durée d'un an renouvelable deux fois ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit contrat ou tous documents correspondants au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 64131, code gestionnaire HVIP. »

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 3.

MOYENS GENERAUX

N° 50 – **Exploitations de diverses installations de génie climatique. Sociétés COFELY, SOPAREC et AXIMA SEITHA. Résiliation de quatre marchés et approbation d'un avenant.**

M. le Maire – *C'est une très belle délibération.*

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit de résilier quatre marchés et d'approuver un avenant pour le cinquième marché concernant le Complexe Victor Fouillade, de manière à arrêter les marchés à cet été ou à la fin de l'année pour pouvoir passer ensuite les nouveaux marchés beaucoup plus performants.*

M. le Maire – *Concrètement pour avoir chaud dans l'eau ! Je vous consulte.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a externalisé depuis plusieurs années la gestion de toutes ses installations de génie climatique, au nombre de 245, réparties en 14 marchés passés après appels d'offres.

Souhaitant en améliorer l'exploitation, elle a fait réaliser en 2011 un audit de ses contrats avec pour objectif d'identifier les axes d'amélioration du mode de dévolution des marchés et du cahier des charges, en vue d'obtenir une meilleure qualité d'exploitation et un état satisfaisant des installations, tout en encourageant les économies d'énergie.

Suite à cet audit et à l'insatisfaction de la Ville et des usagers sur les prestations rendues pour plusieurs établissements, la Mairie a décidé de refondre la totalité de ses contrats, en lançant un nouvel appel d'offres portant sur l'exploitation de l'ensemble de ses installations.

Ces nouveaux marchés, excepté celui concernant les piscines, débuteront au 1^{er} juillet 2012.

A cette date, trois marchés n'auront pas encore atteint leur terme :

- le marché n°05/112, confié à la société COFELY, dont l'échéance est au 30 juin 2013,
- le marché n°09/128, confié à la société SOPAREC, dont l'échéance est au 30 juin 2014,
- le marché n°09/129, confié à la société AXIMA, dont l'échéance est au 30 juin 2014.

Aussi, il apparaît nécessaire de résilier ces trois marchés à la date du 30 juin 2012,

pour motif d'intérêt général et sans indemnité.

Par ailleurs, la vétusté et les difficultés d'exploitation des piscines nécessitent préalablement au lancement d'un nouvel appel d'offres l'établissement d'un programme de travaux de rénovation et de remise à niveau des installations de traitement d'eau et de traitement d'air. Compte tenu du délai nécessaire à la définition de ce programme, le nouveau marché ne pourrait prendre effet qu'à compter du 1^{er} décembre 2012.

Cela implique :

- d'une part de résilier au 30 novembre 2012, pour motif d'intérêt général et sans indemnité, le marché 09/130 relatif au Palais des Sports et au Complexe Nautique de la Source, dont le terme initial est programmé au 30 juin 2014.

- d'autre part de réduire, par voie d'avenant, la durée de la période de reconduction, à compter du 1^{er} juillet 2012, du marché 11/132R relatif au Complexe Victor Fouillade à cinq mois au lieu d'un an.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la résiliation pour motif d'intérêt général des marchés n° 05/112, 09/128 et 09/129 à la date du 30 juin 2012 et du marché n° 09/130 à la date du 30 novembre 2012, sans indemnité ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à ces résiliations ;

3°) approuver l'avenant au marché 11/132R passé avec la société COFELY pour l'exploitation du Complexe Victor Fouillade, réduisant la durée de la première période de reconduction à 5 mois au lieu d'un an ;

4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 51 – **Marché d'exploitation de diverses installations de génie climatique. Modification du programme de renouvellement. Approbation d'un avenant.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par marché passé après appel d'offres, la société COFELY a été désignée en 2005 titulaire du marché n°05/112 pour l'exploitation de diverses installations de chauffage avec garantie totale et garantie de résultat.

Ce marché comporte un plan de renouvellement du matériel qu'il convient de modifier, par voie d'avenant, de la manière suivante :

- Retrait du remplacement de la centrale de traitement d'air de la salle du Conseil Municipal,

- Remplacement des groupes de production de froid du Centre Municipal.

En 2003, la Mairie a installé deux groupes de production de froid dans les locaux techniques situés en terrasse du Centre Municipal.

Depuis, ces groupes ont subi plusieurs pannes importantes, dues notamment à leur positionnement dans un local sous-ventilé, incompatible avec l'utilisation de tels équipements.

Depuis janvier 2012, ces groupes sont de nouveau en panne et requièrent de lourds travaux de remise en état. Dans le cadre de son contrat d'exploitation avec garantie totale, COFELY doit à la Mairie leur réparation.

Cependant, la remise en état ou le remplacement des groupes dans le local actuel ne constitue pas une solution pérenne.

D'une part, la difficulté d'accès à ce local rendrait les travaux de rénovation extrêmement compliqués et onéreux, nécessitant une dépose de la toiture et un grutage des éléments.

D'autre part, son exigüité, compliquant les opérations de maintenance, et son défaut de ventilation, ne permettent pas de garantir le bon fonctionnement des installations dans la durée, ce qui conduira à de nouvelles pannes de matériel.

Ainsi, considérant que le local actuel est inapproprié pour de tels équipements, il est proposé de ne pas réparer les groupes existants et d'installer un nouveau groupe froid de puissance équivalente dans la cour intérieure du Centre Municipal. Cet emplacement en extérieur garantira de bonnes conditions de fonctionnement et la maintenance du groupe.

Au titre de la garantie totale, la société COFELY prendra en charge une part des travaux, à hauteur du montant des dépenses qu'elle aurait engagées pour remettre en état les groupes existants. La Mairie prendra en charge le surcoût lié au remplacement intégral des équipements et à leur installation dans la cour intérieure.

Afin de financer ces travaux sans impacter le budget de la Ville, il est proposé de différer le remplacement de la centrale de traitement d'air de la salle du Conseil Municipal, encore en état de fonctionnement, et d'affecter la somme initialement prévue à cet effet au financement de la quote-part de la Ville pour le remplacement des groupes de production de froid.

L'impact financier de l'opération est le suivant :

- En valeur base marché, le coût du remplacement de la centrale d'air de la salle du Conseil Municipal s'élève à 44 380 € H.T.
- Le coût de mise en place du nouveau groupe de production de froid s'élève à 66 377,20 € H.T. valeur janvier 2012 soit 54 854,24 € H.T. en valeur base marché.

Ces travaux seraient financés de la manière suivante :

- Montant des travaux pris en charge par COFELY au titre de la garantie totale du marché : 20 397,51 € H.T. en valeur janvier 2012, soit 16 856,54 € H.T. en valeur base marché.
- Montant des travaux pris en charge par la Ville au titre du remplacement intégral du groupe et de sa nouvelle implantation dans la cour intérieure : 45 979,69 € H.T. en valeur janvier 2012, soit 37 997,70 € H.T. en valeur base marché.

Compte tenu de ces éléments, le montant global du marché passe de 3 117 114,61 € T.T.C. à 3 109 481,38 € T.T.C.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant au marché n° 05/112 modifiant le programme de renouvellement ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 52 – Parc automobile. Acquisition d'un véhicule poids lourd. Approbation d'un marché après appel d'offres.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le plan de renouvellement des véhicules municipaux prévoit en 2012 l'acquisition d'un véhicule poids lourd pour la Direction de l'Espace Public.

Un appel d'offres ouvert a donc été lancé conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres du 11 avril 2012 a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis au règlement de la consultation, à savoir :

1. la valeur technique (pondération : 50 %) appréciée au regard :
 - des caractéristiques du véhicule et des équipements, de la compacité et des performances environnementales du véhicule (taux de pollution, niveau sonore) (sous pondération : 25 %)
 - du délai d'exécution de la tranche ferme (sous pondération : 15 %)
 - des garanties proposées : durée de la garantie et délais d'intervention proposés durant cette période de garantie (sous pondération : 10 %)

2. le prix des fournitures (pondération : 50 %)

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à passer avec la société Centre Loire Véhicules Industriels concernant l'acquisition d'un véhicule poids lourd avec ses équipements pour la Direction de l'Espace Public après appel d'offres ouvert pour un montant de 137 910,76 € T.T.C (tranche ferme et tranches conditionnelles 1 et 2) ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, service gestionnaire TAUT, fonction 020, article 2182, opération 13A015. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 53 – Solution de gestion des postes de travail informatiques. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'améliorer, dans un contexte d'évolution permanente des matériels et des logiciels, la mise à disposition et la mise à jour des postes de travail informatiques, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans souhaitent acquérir une solution de gestion de ces postes.

En conséquence, dans le but de passer un marché à procédure adaptée pour acquérir les licences logicielles de cette solution, souscrire les contrats de maintenance et d'assistance qui s'y rapportent, et commander les prestations de service nécessaires à sa mise en œuvre et à son exploitation, il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Une convention de groupement de commandes est proposée qui prévoit l'application des modalités suivantes :

- la Ville assurera la coordination du groupement de commandes,
- le marché sera signé et notifié par le coordonnateur,
- le groupement prendra fin à la liquidation définitive du marché.
- chaque membre du groupement organisera techniquement la mise en œuvre du marché, en assurera le suivi et l'exécution.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le Centre Communal d'Action Sociale fixant les modalités du groupement de commandes relatif à la passation d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'une solution de gestion des postes informatiques ;

2°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 54 – **Défense incendie. Logiciel de gestion des hydrants. Approbation d'une convention de mise à disposition gratuite à passer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours.**

Mme d'AUX, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la gestion des hydrants et des points d'eau concourant à la défense incendie, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) a mis en place au niveau départemental, un logiciel spécifique permettant une gestion informatisée et collaborative des hydrants (poteaux et bouches incendie). L'ensemble des points d'eau connus de la Ville a été intégré dans cet outil informatique avec une numérotation unique commune qui deviendra obligatoire, reposant sur le code I.N.S.E.E. de la commune et un numéro individuel.

Au titre de ses pouvoirs de police définis par le Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est responsable du service public de défense contre l'incendie. Il est donc compétent pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à la défense incendie.

Par conséquent, le S.D.I.S. propose à l'ensemble des communes du département un accès gratuit à ce logiciel, afin que chaque utilisateur puisse accéder en instantané à l'ensemble des points d'eau, consulter et mettre à jour les données et visualiser les indisponibilités, permettant ainsi d'engager les interventions nécessaires à leur remise en état.

Ce logiciel étant hébergé par le S.D.I.S., une convention pour sa mise à disposition gratuite auprès des services de la Ville est proposée pour une durée d'un an renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Grâce à ce logiciel, pour lequel seule une connexion Internet est requise, le S.D.I.S. et la Ville disposeront d'une base de données fiable et unique sur l'état du parc de défense incendie de la commune.

La Ville ayant délégué le contrôle des hydrants à l'Orléanaise des Eaux dans le cadre du contrat de délégation de service public de l'eau potable du 3 août 2011, un accès à ce logiciel est prévu à son attention.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mise à disposition gratuite par le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'un logiciel de gestion collaborative des hydrants de la commune d'Orléans ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Ce n'est pas terminé et je vous sentais presque impatients. Il y a deux questions orales. La première question est posée par M. RICOUD à la place de M. LEBRUN sans doute.*

M. RICOUD – *Oui, merci M. le Maire. Dimanche 29 avril, nous sommes invités à commémorer le souvenir des victimes et des héros de la déportation dans les camps de*

concentration au cours de la deuxième guerre mondiale. C'est heureux que notre Ville participe à ce devoir de mémoire envers ceux qui ont été sacrifiés, notamment parce qu'ils avaient des convictions religieuses ou politiques, pour ne pas oublier et pour que cela ne se reproduise plus jamais, d'autant plus qu'aujourd'hui certains continuent à attiser la haine de l'autre. Aussi, je souhaite qu'au delà de cette commémoration, notre Ville ait une pensée plus particulière pour les Orléanais déportés et dont le souvenir tombe parfois en désuétude.

Dominique LEBRUN vous a écrit à ce sujet l'an dernier à la même époque à propos de la plaque concernant M. Robert DUBOIS, place de la Bascule à Orléans, 16 quai des Augustins exactement, mort en déportation à Auschwitz le 15 mars 1943 à 45 ans.

La plaque située à son domicile en façade publique place de la Bascule est en bien mauvais état comme on a pu nous le faire remarquer et nous vous demandions que la Ville procède à son remplacement, ce qui aurait été un geste pour le maintien du patrimoine historique de la Ville. Nous pourrions d'ailleurs à cette occasion organiser une cérémonie commémorative à ce sujet.

Nous n'avons pas eu de réponse à ce jour et nous souhaitons connaître votre positionnement par rapport à cette demande. Merci.

M. le Maire – Je donne la parole à M. MOITTIE.

M. MOITTIE – *M. le Maire, une réponse rapide pour rassurer M. LEBRUN qu'il faut remercier d'ailleurs de nous rappeler ses précédentes interventions, car en effet après la visite sur place des services de la Ville, on a bien constaté une réelle détérioration de cette plaque mémorielle. Pour autant, on est là sur le domaine privé et nous avons donc à nous assurer au préalable de l'accord des propriétaires avant toute intervention. C'est donc ce que nous allons faire pour que la remise en état nécessaire de cette plaque soit inscrite dès que possible et même le plus vite possible dans nos actions futures sur ce quartier.*

M. le Maire – Voici la question de M. FOUSSIER.

M. FOUSSIER – *M. le Maire, je voudrais intervenir sur un article qui est paru dans la presse quotidienne, à la page régionale, mercredi dernier concernant l'avenir du Zénith en lien avec l'ARENA et j'avoue que j'ai été interpellé, sans doute comme beaucoup de mes collègues, des propos qui étaient tenus notamment par l'un de nos collègues de l'opposition.*

Je suis très étonné de cette réaction qui pourrait laisser à penser à un manque de transparence des informations que vous nous avez toujours transmises et qui aujourd'hui sème le doute sur une éventuelle concurrence entre l'ARENA et le Zénith avec à terme, si j'ai bien compris, la fermeture du Zénith alors qu'à mon sens il n'en a vraiment jamais été question.

Comment notre collègue peut-il aujourd'hui imaginer un tel scénario, alors qu'il a été désigné membre de la commission chargée de dresser la liste des candidats admis à participer au dialogue compétitif ? Je crois même savoir qu'il a assisté à la réunion de cette commission le 30 mai 2011, ce qui lui permet d'avoir une pleine connaissance du dossier et des éléments qui y sont contenus.

Comment dans ces conditions peut-il douter des intentions de la Ville qui a toujours voulu jouer la carte de la complémentarité entre l'ARENA et le Zénith et de manière plus générale avec l'ensemble des équipements du territoire ?

Comment peut-on avancer un risque de gaspillage de l'argent public quand on

connaît la rigueur de la Ville dans la gestion de ses finances ?

Je crois que ce dossier est suffisamment complexe pour que l'on ne cherche à l'instrumentaliser en permanence dans l'unique but de semer le trouble dans l'esprit des Orléanais et faire en sorte, par tous les moyens, que ce projet ne voit le jour.

Alors, M. le Maire, je connais votre pugnacité sur ce dossier, comme sur d'autres d'ailleurs, soyez assuré de notre soutien, mais je pense que vous pourriez peut-être ce soir clarifier la situation et sans doute nous rassurer.

M. le Maire – *D'abord, je voudrais saluer M. FOUSSIER, le nouveau Président d'Orléans-Gestion et vous souhaiter pleine réussite dans vos fonctions, ce dont je ne doute pas.*

Je comprends effectivement qu'en tant que nouveau Président d'Orléans-Gestion, vous vous posiez la question de pourquoi ces interrogations et cette sorte de cabale totalement injustifiée vis à vis du Zénith ? Alors moi, je ne peux pas répondre à la place de tel ou tel qui s'est exprimé sur le sujet, j'aurai envie de lui poser la question également, pourquoi distiller de telles informations ou de tels propos, sachant que c'est totalement absurde ? Enfin, comment peut-on aujourd'hui et demain envisager la fermeture du Zénith ? C'est un équipement qui rend beaucoup de services et qui d'ailleurs est excédentaire, M. MARTIN. De plus, pour ce qui me concerne, c'est un équipement que j'ai toujours défendu, y compris quand j'étais dans l'opposition.

(réaction hors micro de Mme PILET-DUCHATEAU).

M. le Maire – *Oui, Marie-Thérèse, ce n'était pas l'unanimité dans l'opposition, c'est sûr, mais je n'étais pas totalement seul ! Bref, pour ce qui me concerne, mes chers collègues, j'ai toujours défendu le Zénith.*

Donc votre question, M. FOUSSIER, me permet de m'inscrire en faux et de regretter que de tels propos soient tenus à un moment d'ailleurs où effectivement des décisions importantes étaient dans le processus final de validation. C'est tout à fait regrettable et effectivement, je me permets d'y voir une tentative supplémentaire de déstabilisation des projets qui peuvent être liés au Zénith. Je vois M. BRARD qui lève la main et qui s'est reconnu dans le propos, donc je lui donne volontiers la parole.

M. BRARD – *Je vous remercie M. le Maire. Moi, c'est extrêmement simple puisque ce ne sont pas mes propos, mais c'est un document du dossier annexé à la lettre de M. le Préfet aux quatre communes périphériques à l'ouest de notre Ville et dans lequel figure un texte qui parle du déclassement du Zénith et du transfert des activités culturelles pour l'ARENA. Je n'invente rien, ce document existe et il a été produit par la Ville d'Orléans. Donc qu'aujourd'hui, vous me disiez « ce n'est pas d'actualité, cela n'existe pas », je vous entends, mais je regrette de vous dire que ceci est inscrit noir sur blanc dans ce document.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Page 119 !*

M. le Maire – *Mme LEVELEUX, vous n'avez pas la parole. M. BRARD, vous êtes suffisamment subtil pour faire la distinction entre complémentarité et fermeture, parce que le sujet en question ...*

M. BRARD – *Avez-vous le texte complet ?*

M. le Maire – *Je vous donne acte que vous n'êtes pas l'auteur du titre de l'article*

évidemment, mais l'article en question dans son titre disait et je ne l'ai pas sous les yeux « la Mairie envisage la fermeture du Zénith » ou quelque chose comme cela. En tout cas, c'était ce que cela voulait dire. Donc, chacun est libre de s'exprimer, mais lorsqu'on est élu, on a aussi et vous en conviendrez avec moi, une responsabilité dans les propos que l'on tient. De s'inscrire et de s'exprimer dans ce cadre là évidemment, et c'est là où vous êtes suffisamment subtil pour le comprendre, accréditer l'idée que tout cela n'est pas vraiment clair, tout cela cache des choses, enfin de créer une logique de suspicion sur le sujet et d'accréditer cette logique de suspicion. Bref, il y a anguille sous roche, c'est cela, ce qui est tout à fait regrettable.

M. BRARD – *M. le Maire, excusez-moi, mais ce document existe. Je l'ai découvert puisqu'il m'a été signalé au moment de cette enquête demandée pour l'étude d'impact auprès des autres communes. Je n'avais pas connaissance que c'était dans ce dossier. Ce document existe, je n'invente rien ! Vous me prêtez, vraiment je le regrette, des intentions que je n'ai pas. Pour moi, c'est un vrai questionnement parce que ce document existe et c'est un document où les formulations sont très claires, puisqu'il est dit que « la Ville est disposée à » et où on propose aux futurs candidats un certain nombre de choses dont notamment le maintien des activités ou non du Zénith et le transfert de l'activité culturelle à l'ARENA. C'est écrit noir sur blanc, je n'invente rien !*

M. le Maire – *M. BRARD, pour être très clair, deux choses là dessus. Ce que vous dites, ce n'est pas la question de la fermeture du Zénith. Ce dont il a été question était précisément d'envisager, je reprends le terme exact, la fermeture du Zénith. Alors, je veux ici affirmer qu'il n'en est pas question, qu'il n'en a jamais été question. Voilà, c'est un point qui est parfaitement clair.*

La deuxième chose que vous évoquez, c'est la complémentarité et là je vous renvoie à la délibération n° 36 de la séance du 16 décembre 2011 : Zénith. Approbation d'un avenant n° 3 au contrat d'affermage à passer avec la Société Orléans-Spectacles. M. VALETTE présente les choses en disant très justement : « dans le cadre du projet ARENA, il convient de conduire une réflexion pour savoir comment l'ARENA et le Zénith vont pouvoir se compléter ». Cela a été parfaitement mis sur la place publique. Si nous ne l'avions pas fait, je vois bien la critique, et d'ailleurs vous-même, vous aviez évoqué les uns et les autres ces différentes questions de dire qu'il y a un équipement qui existe, un Zénith et on veut faire une ARENA, il faudrait évidemment avoir une cohérence des deux équipements ensemble.

Je me permets aussi de rappeler que cette délibération que je lis et que j'ai sous les yeux, est adoptée par 52 voix contre 3, donc par vous-même. Alors s'il y avait un doute sur la question, je peux comprendre, comment traduisez-vous dans les différentes réflexions cette logique de complémentarité ? A ce moment là, il était – pardonnez-moi de le dire – tout à fait loisible de venir ici même depuis le mois de décembre au Conseil Municipal pour tout simplement nous interroger sur le sujet et on aurait répondu avec les différents scénarios. Mais non, on laisse à quelques jours, encore une fois, de décisions qui sont issues d'un processus long engagé depuis maintenant près d'un an – je me permets de le rappeler également concernant l'ARENA – par le dépôt officiel du dossier devant le C.N.D.S. en mai 2011. En effet, la Ville d'Orléans a déposé le dossier de demande d'accompagnement et de soutien de l'Etat pour la validation du projet en mai 2011. Donc, tout le processus a été engagé et il y a eu des étapes avec un certain nombre de délibérations qui ont été proposées, notamment celle que je viens de rappeler et qui est parfaitement cohérente en décembre 2011.

Je voudrais simplement que l'on évite de laisser croire à des hypothèses qui n'ont pas de sens. Voilà, c'est tout M. BRARD.

M. BRARD – *Je vous demande en toute honnêteté de relire ce document où il est*

question du transfert de l'intégralité de l'activité culturelle du Zénith. Ce n'est pas de la complémentarité ça ! C'est écrit noir sur blanc d'où mon étonnement, M. le Maire, parce que cela n'a jamais été évoqué ici justement !

M. le Maire – *Mais nous avons dit clairement qu'un repositionnement, une restructuration, une évolution du Zénith était à réfléchir et vous l'avez vous-même dit dans le cadre du projet.*

(réactions hors micro des bancs de l'opposition).

M. le Maire – *Moi, je vous dis ce qui est. Alors, vous pouvez mettre ma parole en doute.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Ce n'est pas ce qui est écrit !*

M. le Maire – *Moi, je vous dis ce que la Ville fait.*

M. BRARD – *C'est un document de la Ville.*

M. le Maire – *La Ville n'a jamais et n'envisage pas la fermeture du Zénith, que ce soit clairement dit. Je voudrais que l'on évite d'accréditer des idées qui sont totalement fausses. J'espère rassurer ainsi M. le Président d'Orléans-Gestion par rapport à ce que fait la Ville.*

On a continué à travailler là dessus et on a une réflexion globale qui ne porte pas d'ailleurs uniquement sur la question du Zénith, mais sur l'ensemble aujourd'hui lié à l'ARENA et indépendamment de l'ARENA, comme je l'ai dit, Mme KOUNOWSKI, au Conseil d'Administration d'Orléans-Gestion. Nous avons une réflexion qui est engagée sur l'offre orléanaise en matière d'accueil d'évènements. Donc, le Zénith est concerné, la future ARENA est concernée, le Parc des Expositions est concerné, le Centre de Conférences est concerné, toutes nos structures d'accueil sont concernées. Et ça, c'est le vrai débat. Je veux bien débattre de cela, car le vrai débat, c'est quoi ? C'est de dire aujourd'hui, nous sommes :

1°) en compétition avec tous les territoires pour cet accueil ;

2°) nous avons un Parc des Expositions qui est vieillissant, il a un demi siècle. Bravo d'ailleurs, encore une fois, à ceux qui l'ont construit, parce qu'un demi siècle, il tient très bien, mais il est vieillissant et il n'est plus adapté véritablement à l'accueil de manifestations quelles soient régionales ou au-delà.

Donc, nous sommes aujourd'hui dans la situation de réfléchir au devenir du Parc des Expositions notamment. Veut-on accueillir de grands évènements extérieurs, évènements régionaux, foires expos par exemple ou d'autres, il y en a beaucoup des évènements ? Veut-on même essayer de se porter à un niveau supérieur ? Donc c'est à regarder très finement. Est-ce possible, difficile, quel est l'état de l'air aujourd'hui, si je puis dire ? Et là dessus, c'est la question du Parc des Expositions, beaucoup plus que celle du Zénith d'ailleurs, qui est posée de ce point de vue là, parce que le Zénith n'est pas vieillissant. Mais le deuxième constat sur le Zénith est qu'il y a également un certain nombre d'évènements - et encore une fois j'ai toujours défendu le Zénith, donc je peux me permettre de dire aussi quels sont aujourd'hui ses points faibles avec les évolutions - pour lesquels le Zénith n'est pas configuré pour les accueillir. Ce n'est pas que l'on ne veut pas, c'est que l'on ne peut pas. Donc, l'ARENA est conçue en complémentarité avec l'ensemble de ces structures.

A cela, on y ajoute le Centre de Conférences, parce qu'il fait partie de cette capacité d'accueil d'évènements, de colloques, etc sur Orléans. Donc, comme nous sommes en

compétition avec d'ailleurs des Villes qui sont beaucoup plus grandes que nous, et j'avais donné au Conseil d'Administration l'exemple de Lyon qui dispose d'infrastructures qui sont quand même assez importantes, nous avons à mener aujourd'hui ce travail de réflexion. Et l'ARENA est l'occasion de mener ce travail de réflexion.

Voilà et merci M. FOUSSIER, parce que cela a permis de clarifier ce point. L'essentiel est que la Ville n'envisage aucunement et ne fermera pas, parce que si l'idée était passée dans la tête de certains, il est parfaitement clair que c'est une hypothèse qui n'est pas retenue. Je ne peux pas être là aussi plus clair.

Chers collègues, merci à vous et nous pouvons lever la séance.

*
* *
*

La séance est levée à 21 heures 37.

*
* *
*